

REPUBLIQUE DU BENIN
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction Générale des Affaires Economiques

ETUDE SUR L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE, FACTEUR D'AUTO-SUFFISANCE ALIMENTAIRE ET DE CROISSANCE POUR L'ECONOMIE BENINOISE

Rapport final

Réalisé par
Le Centre d'Education à Distance du Bénin



Juillet 2009

Table des matières

Liste des Figures	4
Liste des abréviations	5
Résumé.....	7
Introduction.....	11
I- Contexte de l'étude.....	13
II- Méthodologie de réalisation de l'étude.....	15
2.1 Démarche de conduite de l'étude.....	15
2.2 Présentation des outils et méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données	16
2.3 Limites et difficultés	18
III- Analyse Diagnostique.....	19
3.1 Faiblesses, potentialités agricoles et offre de produits agroalimentaires.....	19
3.2 Analyse de la demande des principaux produits agroalimentaires.....	51
3.3 Analyse des freins à la consommation des produits agroalimentaires du Bénin	53
3.4 Etat des lieux des stratégies et politiques de développement agroalimentaire, d'autosuffisance alimentaire et de sécurité alimentaire au Bénin.....	57
IV- Identification des produits et industries agroalimentaires à fort potentiel de croissance et d'autosuffisance alimentaire.....	65
4.1 Impact macroéconomique de quelques produits agroalimentaires.....	65
4.2 Choix des produits sensibles.....	71
4.3 Choix des industries agroalimentaires à fort potentiel d'autosuffisance alimentaire et de croissance économique.....	79
V- Propositions de mesures	79
5.1 Proposition de soutien aux entreprises agroalimentaires retenues	79
5.2 Proposition d'actions pour le positionnement des produits de l'industrie agroalimentaire béninoise sur les marchés national, régional et international	80
5.3 Mécanismes de veille et de surveillance de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire.....	82
Conclusions	85
Annexes.....	88

Remerciement

Le Centre d'Education à Distance du Bénin (CED BENIN), et particulièrement l'équipe de consultants¹ qui a réalisée la mission adressent ses remerciements à la Direction Générale des Affaires Economiques pour avoir pris l'initiative louable de commanditer la présente étude. Elle est d'une importance certaine pour révolutionner le secteur de l'industrie agroalimentaire au vu des résultats obtenus.

Les remerciements de l'équipe vont aussi :

- au Fonds d'Etude Générale (FEG) du Ministère de l'Economie et des Finances qui a financé l'étude ;
- aux cadres rencontrés dans les différentes directions techniques du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, du Ministère de l'Industrie, du Ministère du Commerce et du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- à tous les chefs d'entreprises qui, malgré leurs multiples occupations ont accordé une partie de leur temps aux séances de discussion qui ont permis de collecter les informations analysées dans ce rapport ;
- au Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin ;
- aux cadres de la Direction de la Prévision et de la Conjoncture qui ont apporté leur touche pour l'amélioration de la qualité du rapport, et
- à tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'étude à travers des appuis d'ordre technique et/ou logistique.

¹ KONNON Dieu-donné, Ingénieur Agroéconomiste ; DADE Augustin, Economiste ; MONTCHO Hyacinthe, Economiste et GOSSOU Dieu-donné, Economiste.

Liste des Tableaux

N°	Titres	Pages
1	Rôles des acteurs dans les filières agroalimentaires	29
2	Caractéristiques de classification des entreprises agroalimentaires dans les catégories artisanales, semi artisanale et industrielle	31
3	Produits finis alimentaires qui sortent des matières premières considérées	45
4	Evolution probable de la demande en riz au Bénin en tonne	52
5	Statistiques des importations de quelques produits agroalimentaires des filières porteuses au Bénin	52
6	Statistiques des exportations de quelques produits agroalimentaires béninois au cours des années 2005 et 2006	53
7	Vue d'ensemble de la mise en œuvre des stratégies et politiques pour l'autosuffisance alimentaire et la croissance économique	62
8	Evolution des déficits de la balance commerciale de 2002 à 2005 en milliards de FCFA	68
9	Hypothèse de simulation de l'impact de l'accroissement de la production du riz sur l'économie	69
10	Résultats de la simulation de l'impact de l'accroissement de la production du riz sur l'économie	70
11	Hypothèse de simulation de l'impact de l'accroissement de la transformation du karité sur l'économie	71
12	Résultat de la simulation de l'impact de l'accroissement de la transformation du Karité sur l'économie	71
13	Contenus des critères de choix des filières sensibles	72
14	Détails sur les caractéristiques potentielles de chaque filière	73
15	Détermination des produits sensibles	78

Liste des Figures

N°	Titres	Pages
1	Illustration de la composante d'une valeur ajoutée	37
2	Illustration de la création de la Valeur Ajoutée le long d'une CVA	37
3	Chaîne de valeur de l'Industrie Agroalimentaire	38
4	Evolution des superficies du maïs, du riz et du manioc de 1998 à 2007 (en ha)	39
5	Evolution des productions du maïs, du riz et du manioc de 1998 à 2007 (en tonnes)	39
6	Production de coton graine de 1999 à 2005	41
7	Appréciations de l'électricité, de l'eau et de la téléphonie par les entreprises	49
8	Systèmes de distribution utilisés par les entreprises agroalimentaires du Bénin	56
9	Part des entreprises agroalimentaire ayant accès au marché national, au marché de la CEDEAO et au marché international	56
10	Appréciation de l'existence de dispositions de facilitation de développement de l'industrie agroalimentaire par les entreprises	60

Liste des abréviations

ABEPEC	: Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux
ADEX	: Association de Développement des Exportations
AIB	: African Investment Bank
AIC	: Association Interprofessionnelle du Coton
APIDA	: Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori
BBD	: Banque Béninoise pour le Développement
BIBE	: Banque International du Bénin
BISIC	: Banque sahélo Sahélienne d'Investissement et de Commerce
BOA	: Banque Of Africa
BRS	: Banque Régionale de Solidarité
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CAB	: Chambre d'Agriculture du Bénin
CAMeC	: Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation
CAR	: Coopératives d'Aménagement Rural
CCIB	: Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin
CEBENOR	: Centre Béninois de Normalisation
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERPA	: Centre Régional de Promotion Agricole
CETA	: Collèges d'Enseignement Technique Agricole
CFE	: Centre des Formalités des Entreprises
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
COBEMAG	: Coopérative Béninoise de Machinisme Agricole
CPR	: Centres de Promotion Rurale
CTB	: Coopération Technique Belge
CUMA	: Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
CVA	: Chaîne de Valeur Ajoutée
DAE	: Département Appui aux Entreprises
DANA	: Direction d'Analyse et de la Nutrition Appliquée
DANIDA	: Agence danoise d'Assistance au Développement
DFAESE	: Département Formation, Animation Economique Sectorielle et Etudes
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economiques
DNSA	: Département de Nutrition et de Sciences Alimentaires
DPDR	: Document de Politique pour le Développement Rural
DPME	: Direction de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ECI	: Evaluation du Climat des Investissement
ENEAM	: Ecole Nationale de l'Economie Appliquée et de Management
FECECAM	: Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelles
FSA	: Faculté des Sciences Agronomiques
GTZ	: Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

(Coopération Technique Allemande)

HACCP	: Hazard Analysis Critical Control
HECM	: Haute Ecole de Commerce et de Management,
INRAB	: Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	: Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
ISFOP	: Institut Supérieur de Formation Professionnel
ISO	: Organisation Internationale de Normalisation
LAMS	: Lycée Agricole Mèdji de Sékou
LMD	: Licence Master Doctorat
MAEP	: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCA	: Millenium Challenge Account
OCBN	: Organisation Commune Bénin Niger des chemins de fer et des transports
ONASA	: Office National pour la Sécurité Alimentaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSD	: Orientations Stratégiques de Développement
PADFA	: Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PADME	: Association pour la Promotion et l'Appui au Développement des Micro Entreprise
PADSA	: Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole
PAMRAD	: Programme d'Appui au Monde Rural de l'Atacora Donga
PAPME	: Programme d'Appui à la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
PDFM	: Programme de Développement de la Filière Manioc
PDRT	: Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDI	: Politique et les Stratégies de Développement Industriel au Bénin
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PTAA	: Programme de Technologies Alimentaires et Agricoles
PUASA	: Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
SCRP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SGBB	: Société Générale des Banques du Bénin,
SNV	: Organisation Néerlandaise pour le Développement
SONEB	: Société Nationale des Eaux du Bénin
TVA	: Taxe sur Valeur Ajoutée
UAC	: Université d'Abomey-Calavi
UDOPER	: Union Départementale des Organisation de Producteurs de Ruminant
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Résumé

Le Bénin, pays sous développé, s'est engagé depuis 2006 sur la voie de l'émergence. Pour ce faire plusieurs documents visant la croissance économique, l'autosuffisance alimentaire et la sécurité alimentaire sont élaborés. C'est le cas du document « Bénin 2025, Agenda vers une économie émergente », du document des Objectifs Stratégiques pour le Développement (OSD), du Plan Stratégique de Relance du secteur agricole (PSRSA), etc. Les études de base et les diagnostics qui ont facilité l'élaboration de ces documents qui traduisent la volonté d'améliorer la croissance économique tout en garantissant l'autosuffisance alimentaire ont démontré l'importance du secteur agricole pour le Bénin et ont fait cas du secteur agroindustriel comme une grappe à valoriser pour le développement du Bénin. C'est pourquoi la Direction Générale des Affaires Economiques du Ministère de l'Economie et des Finances a choisi, à travers la présente étude, de déterminer les mesures concrètes de mise en œuvre des stratégies de création de filières agro-alimentaires intégrées pour assurer l'autosuffisance alimentaire et la croissance économique.

Les données ont été collectées dans la documentation puis, par des entretiens structurés et semi structurés, auprès des responsables d'entreprises agroalimentaires et des personnes ressources telles que le Président de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin, les Coordonnateurs des Unions Régionales des Producteurs Agricoles et des cadres des Ministères en charge de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises. En plus des données obtenues auprès des personnes ressources, les données portant sur 24 entreprises agroalimentaires situées dans les communes d'Abomey-Calavi, d'Allada, de Cotonou, de Natitingou, de N'Dali, de Parakou, de Pobè, de Porto-Novo, de Savalou, de Savè, de Tchaourou et de Toffo ont été collectées. Elles ont été traitées et analysées avec le logiciel SPSS. Le modèle d'équilibre partiel (modèle SIMSIP-SAM) a été utilisé pour analyser les effets des chocs sur les niveaux de production compatibles au développement agroalimentaire nécessaire pour contribuer efficacement à la création de la richesse nationale tout en assurant l'autosuffisance alimentaire.

Il ressort des analyses que seulement 21% des terres arables cultivables sont cultivées et 6,6% de la superficie de bas fonds disponible est aménagée (MAEP : Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, 2008). De plus, des difficultés relatives à la propriété foncière subsistent à cause de la coexistence du régime foncier de droit moderne et du régime de droit coutumier. Mais ces difficultés vont certainement trouver de solution avec l'élaboration des Plans Fonciers Ruraux (en cours avec le programme Millenium Challenge Account) et la mise en application du nouveau code foncier. La main d'œuvre agricole, les techniciens agricoles et les ingénieurs agronomes sont sous valorisés, ce qui pourrait s'améliorer surtout si la promotion de la mécanisation qui a démarré avec la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole se poursuit. L'accès au crédit est difficile dans le secteur agricole et aussi pour les entreprises agroalimentaires à causes des conditions d'accès très rudes et inappropriées au secteur. Ceci est dû surtout

au fait qu'il n'y a que des banques commerciales. Les Institutions de Micro Finance, malgré qu'elles se réclament au service des plus pauvres, offrent des conditions qui ne favorisent que les commerçants (remboursement dès le mois qui suit l'obtention du crédit, taux d'intérêt élevé avoisinant les 24%, etc.). Il y a peu d'équipements agricoles fonctionnels pour la production agricole, mais cette situation est en train d'être corrigée par la mise à disposition d'équipements agricoles par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche qui a mis à la disposition des producteurs agricoles, en 2008 et 2009, des motoculteurs, des tracteurs, des essoucheuses et des décortiqueuses de riz.

Les filières maïs, manioc, ananas, anacarde, karité et crevettes (six « 6 » filières au total) apparaissent, à travers plusieurs études, comme celles présentant des atouts pour la croissance économique. Elles sont suivies des filières coton, palmier à huile, arachide, lait, poisson. La filière riz, malgré son importance dans l'alimentation au Bénin n'a pas beaucoup retenu l'attention. Les produits agroalimentaires qui sortent de ces filières se présentent comme suit :

- **Anacarde** : Amande d'anacarde blanche ou au beurre, sirop de pomme cajou, confiture de pomme cajou, alcool de pomme cajou ;
- **Manioc** : Alcool alimentaire, gari, tapioca, amidon de manioc, farine panifiable de manioc, jus de manioc ;
- **Karité** : Beurre de karité ;
- **Palmier à huile** : Huile de palme brut ou filtré, huile palmiste ;
- **Ananas** : Ananas séché, Jus d'ananas, confiture d'ananas, Sirop d'ananas ;
- **Maïs** : Farine infantile instantanée, Biscuit de maïs, Gritz de maïs, farine de maïs, couscous de maïs, Tchakpalo ;
- **Crevette** : Crevettes décortiquées, Crevettes séchées ;
- **Canne à sucre** : Sucre consommable, alcool de canne à sucre ;
- **Lait** : Yaourt, fromage peulh ;
- **Riz** : Riz décortiqué.

Les principaux ministères identifiés comme étant concernés par le secteur de l'industrie agroalimentaire sont le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ; le Ministère en charge de l'Industrie ; le Ministère en charge de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises ; le Ministère en charge du Commerce ; le Ministère en charge de la Recherche Scientifique ; le Ministère en charge de l'Énergie et de l'Eau ; le Ministère en charge de la Télécommunication ; le Ministère en charge des Transports ; le Ministère en charge de l'Économie et des finances et le Ministère en charge de l'Environnement.

Quant aux acteurs privés identifiés il s'agit des fournisseurs d'équipements de production agricole ; des fournisseurs d'intrants de production agricole ; des producteurs agricoles ; des fournisseurs d'équipements de transformation de produits agricoles ; des fournisseurs d'intrants spécifiques de transformation de produits agricoles ; des entreprises de transformation de produits agricoles et forestières alimentaires ; des transporteurs ; des distributeurs ou commerçants (grossistes, détaillants, courtiers).

Quelques structures clés jouent des rôles spécifiques, parmi tant d'autres rôles, dans la promotion des secteurs agricole et agroalimentaire au Bénin. Il s'agit de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), de la Direction d'Analyse et de la Nutrition Appliquée (DANA), qui sont sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture, du Centre Béninois de Normalisation (CEBENOR) qui est sous tutelle du Ministère de l'Industrie, de l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux (ABEPEC) qui est sous tutelle du Ministère du Commerce, de l'Association de Développement des Exportations (ADEx) qui est une association ; de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB) et de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CAB) qui sont des institutions consulaires.

Quant aux principaux facteurs de production agroalimentaire, on note que des efforts de développement de technologies agroalimentaires sont faits au Bénin par les structures de recherche du domaine agroalimentaire telles que le Département de Nutrition et des Sciences Alimentaires (DNSA) de la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) et le Programme de Technologie Agricole et Alimentaire (PTAA) de l'Institut National des Recherches Agricoles (INRAB). Mais, les résultats ne concernent que des technologies artisanales ou semi artisanales. Plusieurs écoles et centres de formation du Bénin forment des cadres et techniciens disposant des compétences valorisables dans le secteur de l'industrie agroalimentaire. Le service de l'eau est globalement acceptable selon les entreprises mais d'autres services importants tels que l'électricité, le téléphone, et aussi les zones industrielles ne répondent pas encore aux exigences de développement de l'industrie agroalimentaire au Bénin. Beaucoup d'entreprises (88%) trouvent que l'accès au financement est difficile. L'accès aux emballages adéquats est aussi difficile et ils ne sont acquis pour la plupart qu'à l'extérieur du Bénin (Nigeria, Ghana, France, Belgique, Inde, etc.). Quant aux infrastructures de transport, ce n'est que maintenant que le port est en rénovation pour répondre aux normes en la matière. Les chemins de fer sont aussi à rénover afin d'assurer une mise en service des trois trains acquis l'année dernière par le gouvernement. La plupart des routes inter Etat et des pistes secondaires sont à aménager ou à reconstruire.

La demande des produits agroalimentaires s'accroît et les marchés existent au plan national, régional et international. Cependant, les exigences du marché en ce qui concerne les normes et les difficultés que les entreprises ont à augmenter leur niveau de production et la qualité des emballages de leurs produits (faute de moyens financiers suffisants) font que les entreprises n'arrivent pas encore à satisfaire toutes les demandes.

L'état des lieux sur les politiques et stratégies de promotion de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire pour l'accélération de la croissance économique et l'autosuffisance alimentaire au Bénin, montre que des réflexions poussées sont déjà menées et beaucoup de cadres tracés pour la promotion des filières agricoles en vue de **faire du Bénin une puissance agricole** ; Mais le volet agro industrie et spécifiquement celui de l'industrie agroalimentaire ne sont pas suffisamment mis en relief. Il va falloir mettre un accent particulier sur ce secteur pour permettre à l'économie béninoise de tirer

un profit maximal de ses potentialités agricoles à travers le développement de grappes de filières agroalimentaires.

L'analyse des filières sur la base de leurs potentialités agricoles et agroalimentaires (Facteurs agricoles, Facteurs agroalimentaires, Demande potentielle, Existence de marché), de leur potentiel d'autosuffisance alimentaire et de leur potentiel de croissance, a permis de dégager les filières riz, ananas, lait de vache, maïs, Karité, crevettes et mangue comme les filières sensibles sur lesquels le Bénin doit investir pour le développement de l'industrie agroalimentaire.

Il est à retenir que les entreprises doivent être soutenues à travers **(1)** la facilitation de la production des matières premières, c'est-à-dire des cultures **(2)** la sécurisation du foncier pour l'installation des usines, **(3)** la finalisation de la viabilisation de la zone franche industrielle de Sèmè, **(4)** la facilitation de l'approvisionnement en équipements industriels de pointe et en emballages adéquats, à travers les exonérations des taxes et frais de douanes, **(5)** l'amélioration de l'environnement des affaires industrielles au Bénin (électricité, eau, téléphone, infrastructures de transports, banques de développement, etc.), **(6)** le renforcement du partenariat public – privé, et **(7)** le renforcement des capacités des entreprises pour passer de l'étape d'unités de transformation semi artisanales à des unités industrielles.

Pour accroître la vente des produits agroalimentaires du Bénin sur les marchés national, régional et international, **(1)** le renforcement des capacités techniques et managériales des entreprises, **(2)** la dotation des laboratoires d'analyse en équipements adéquats, **(3)** l'obtention d'agrément de certification international pour les laboratoires d'analyse de produits agroalimentaires et les centres de certification béninois, **(4)** le renforcement de l'accompagnement des entreprises pour participer aux foires et expositions à l'extérieur et au Bénin, **(5)** le renforcement de l'organisation des foires et expositions régulières dans les différentes régions du Bénin, sont nécessaires.

Afin d'assurer la réussite du processus de développement des industries agroalimentaires, et vue que l'ONASA n'assure la veille que sur les vivriers (maïs, produits dérivés de manioc, riz,) surtout, un dispositif de veille doit être mis en place pour assurer la mise en œuvre des recommandations d'appui au secteur agroalimentaire, de même que la collecte et la diffusion des informations fiables sur le secteur de façon globale. Pour ce faire, un comité ad hoc multi acteurs, regroupant les services techniques compétents des ministères concernés par le secteur devra être créé pour lancer la veille et la surveillance de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire. Ce comité devra conduire une étude d'identification d'un dispositif permanent à créer pour assurer cette veille et les modalités de son fonctionnement. Il devra assurer l'élaboration d'un document de politique nationale de veille et de surveillance de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité alimentaire, intégrant toutes les filières sensibles. Suite à cela le comité ad hoc devra mettre en place le dispositif et l'équiper de matériels et outils nécessaires.

Introduction

Environ une cinquantaine d'années après les indépendances, la plupart des pays au sud du Sahara continue de s'effrayer le chemin de la prospérité afin de s'affranchir du sous-développement. Dans le même temps, les pays d'Asie dits aujourd'hui émergents ont réussi à se hisser au rang des économies dynamiques de la planète alors qu'ils étaient au même niveau de développement que les pays sub-sahariens. Au Bénin, après quelques années de balbutiements, les efforts ont été concentrés sur la mise en place d'un système démocratique qui garantisse les libertés individuelles et collectives et offre une base solide pour le décollage économique. Malgré la mise en place réussie de ce processus, le Bénin continue de faire partie de la catégorie la plus vulnérable au sein des pays en voie de développement. Il s'agit de son appartenance aux « pays les moins avancés » pour lesquels les niveaux de revenu par tête sont les plus faibles au monde avec des risques de généralisation du phénomène de la pauvreté.

En effet, avec un revenu annuel par habitant de 570 dollars EU en 2007², le Bénin fait partie des pays les plus pauvres du monde. Sur la base de l'Indicateur de Développement Humain (IDH), le Bénin est classé 163^{ème} en 2005 sur 177 pays évalués par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Selon les données officielles, l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural est passée de 25,2% en 1990 à 31,6% en 2002 puis à 40,6% en 2006. En milieu urbain, l'évolution est de 28,5% à 23,6% puis après à 27,2% sur les mêmes périodes. En somme, la pauvreté est plus concentrée en milieu rural qu'il ne l'est en milieu urbain au Bénin. L'incidence de la crise alimentaire récente qu'a connue le pays illustre bien l'importance de ce secteur dans l'émergence du Bénin. Cette crise s'est traduite par des émeutes de la faim dans beaucoup de pays en développement (Cameroun, Sénégal, Egypte, Côte d'Ivoire, Burkina-Faso, etc.). Au Bénin, les mesures prises par le Gouvernement (constitution de stocks de vivriers, vente des stocks par l'Office Nationale de Sécurité Alimentaire à des prix subventionnés, baisse de la valeur consensuelle ont permis d'éviter ces émeutes de la faim et de tirer deux enseignements essentiels :

- l'autosuffisance alimentaire n'est pas encore un acquis. En effet, bien que les principales productions vivrières permettent de couvrir globalement les besoins alimentaires d'après les analyses portant sur les vivriers (Office National pour la Sécurité Alimentaire - ONASA, 2008), il existe des poches de déficits qui obligent le pays à recourir à des importations massives qui réduisent les réserves de change de l'économie. C'est notamment le cas du riz, du lait, du poisson, de la farine de blé, etc. ;
- la hausse des prix des produits alimentaires est un phénomène qui est appelé à durer dans le temps. Le Bénin doit mettre en œuvre une stratégie adéquate pour tirer profit de cette situation.

² Doing business, 2009

Il s'impose donc la nécessité de bâtir une stratégie adéquate qui mette le Bénin progressivement et définitivement à l'abri de l'insécurité alimentaire et qui l'inscrive dans une approche durable de création de la richesse. C'est à juste titre, que le Gouvernement ambitionne de coupler le renouveau économique avec le processus démocratique en marche depuis près d'une vingtaine d'années. Tous les documents de politique de développement au Bénin, sectoriels ou globaux, accordent une place de choix au secteur agricole dans ce renouveau économique : « **faire du Bénin une puissance agricole** ». Le challenge est d'élever le niveau de vie du citoyen béninois à celui dans les économies émergentes.

La présente étude initiée par le Ministère de l'Economie et des Finances s'inscrit dans le cadre de cette ambition du Gouvernement en mettant un accent particulier sur « **l'industrie agro alimentaire comme facteur de croissance et d'autosuffisance alimentaire** ». En effet, dans le contexte actuel où l'analyse de la chaîne des valeurs ajoutées de différentes filières permet de mieux comprendre la nécessité de passer à la transformation des produits agricoles au lieu de les exporter bruts, le besoin de renforcer l'agro industrie et spécifiquement l'industrie agro alimentaire est urgent et servira d'élément de motivation au développement agricole.

Ce rapport est structuré en cinq (05) sections. La première décrit le contexte et rappelle les objectifs et les résultats assignés à l'étude. La deuxième section présente la méthodologie qui a guidé la réalisation de l'étude. Les trois autres sections portent respectivement sur l'analyse diagnostique ; l'identification des produits et industries agroalimentaires pour une croissance accélérée ; et les propositions de mesures en vue de promouvoir réellement l'industrie agroalimentaire au Bénin.

I- Contexte de l'étude

La vision du Chef de l'Etat est de hisser le Bénin, dans les années à venir, au rang des pays émergents. C'est pourquoi, peu de temps après avril 2006, le Gouvernement a commandité une étude de positionnement stratégique du pays intitulée « Bénin 2025, Agenda vers une économie émergente » dont l'objectif est d'identifier les piliers potentiels de l'économie béninoise en 2025 d'une part et d'esquisser une vision d'avenir d'autre part. Les résultats de cette étude confortent la nécessité d'accélérer la croissance économique si tant est l'ambition de satisfaire les aspirations des populations exprimées dans les études nationales de perspectives à long terme « Bénin 2025 Alafia ».

Afin de concrétiser cette vision, le Gouvernement a élaboré et adopté six orientations nationales pour baliser le processus de développement sur 2006-2011. Au cœur de ces orientations, se trouve le renouveau économique dont le credo est d'œuvrer à la création de la richesse en vue de consolider la démocratie béninoise. Ce choix stratégique a été davantage précisé et traduit en actions prioritaires dans le document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté 2007-2009. A cet effet, un chapitre a été consacré à l'accélération de la croissance qui se fonde, à son tour, notamment sur la diversification de l'économie à travers le développement des grappes de filières. Selon les résultats de l'étude « Bénin 2025, Agenda vers une économie émergente », l'émergence de l'économie béninoise suppose le développement de grappes fortes et compétitives. Le diagnostic sous-jacent a révélé qu'il n'existe dans l'économie béninoise aucune grappe constituée et intégrée. Parmi les grappes embryonnaires au nombre de six (06) identifiées, il y a la pré-grappe agroalimentaire qui recèle de nombreuses filières dans lesquelles le Bénin peut développer des avantages compétitifs.

Sur la base de ces constats, le Chef de l'Etat a initié une série de rencontres avec les producteurs agricoles pour s'enquérir des difficultés qu'éprouvent les acteurs dudit secteur. A la suite de ces tournées dans différents départements du pays, une rencontre historique a été organisée avec les cadres du secteur agricole et rural. A cette occasion, le Chef de l'Etat a invité toutes les compétences à "positiver ce cliché négatif de notre agriculture". Pour ce faire, il a demandé de faire un état des lieux et de proposer une démarche pour donner une forte impulsion à notre agriculture en vue de réaliser la révolution verte au Bénin. En réponse à cet appel, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a engagé un processus de réflexions et de propositions concertées avec les diverses catégories d'acteurs du monde rural. Ce processus a conduit à l'élaboration du "Plan Stratégique pour la Relance de l'Agriculture au Bénin". Ce plan a repris à son compte la nécessité de promouvoir l'agro-industrie alimentaire et d'en faire une véritable grappe pour l'émergence du pays.

C'est donc dans le prolongement de cette série de définition et de concision sur les priorités nationales en matière d'émergence économique du pays, que la présente étude est entreprise par la Direction Générale des Affaires Economiques du Ministère de

l'Economie et des Finances afin de rechercher les instruments de politique économique à mettre en place en vue de faire progressivement de cette pré-grappe agroalimentaire, une grappe forte et compétitive qui servirait de pilier à la croissance et à la fois permettrait à l'économie béninoise de se mettre à l'abri des chocs exogènes. Il s'agit en effet de déterminer les mesures concrètes de mise en œuvre des stratégies de création de filières agro-alimentaires intégrées pour assurer l'autosuffisance alimentaire. Les effets néfastes de la crise alimentaire mondiale sur l'économie béninoise en 2008, corroborent la pertinence du choix du Gouvernement de promouvoir l'agriculture d'une part et l'agro-industrie d'autre part.

L'objectif global de la présente étude est de déterminer les mesures concrètes de mise en œuvre des stratégies de création de filières agro-alimentaires intégrées pour assurer l'autosuffisance alimentaire du Bénin. De manière spécifique, il s'agit de :

- disposer d'éléments sur les potentialités agricoles et agro-alimentaires du Bénin par filière et par produit ;
- proposer des mesures de mise en œuvre des stratégies en vue d'assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires ;
- proposer un mécanisme de veille et de surveillance de l'autosuffisance et la sécurité alimentaires ;
- quantifier les demandes intérieures et extérieures potentielles pour chaque filière ;
- proposer des approches de solutions pour non seulement lever les contraintes liées à la consommation des produits locaux de l'industrie agro-alimentaire mais aussi au placement de ces produits sur les marchés étrangers.

Les résultats attendus au terme de l'étude se rappellent comme suit :

- le répertoire des potentialités de l'industrie agro-alimentaire du Bénin est disponible ;
- des actions concrètes de mise en œuvre des stratégies pour atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaires sont suggérées ;
- les demandes intérieure et extérieure potentielles pour chaque filière sont estimées ;
- les contraintes au placement des produits agro-industriels sont répertoriées ;
- les propositions de dynamisation de placement des produits de l'industrie agro-alimentaire béninoise sur les marchés régionaux et internationaux sont disponibles.

II- Méthodologie de réalisation de l'étude

La méthodologie utilisée dans le cadre de la présente étude associe à la démarche de conduite de la mission, les outils et techniques de travail sous-jacents au déroulement des différentes phases de l'étude.

2.1 Démarche de conduite de l'étude

L'étude s'est réalisée en plusieurs phases, à savoir : (i) la phase de cadrage ; (ii) la phase de revue documentaire ; (iii) la phase de préparation de la collecte de données primaires ; (iv) la phase de collecte des données primaires ; et enfin (v) la phase de dépouillement, de traitement, d'analyse et de rédaction du rapport.

a) Phase de cadrage

A cette phase, la compréhension de la mission a été harmonisée entre l'équipe de consultants et l'équipe de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) ayant en charge la supervision de l'étude. Les attentes de la DGAE ont été aussi clairement exprimées lors de ces rencontres.

b) Phase de revue documentaire.

Elle a consisté à faire la collecte et l'exploitation de la documentation existante sur les filières agricoles, les filières agro alimentaires, les stratégies nationales de croissance et de développement économiques, la politique de relance de l'agriculture, les potentialités des différentes communes du Bénin dans le domaine agricole, les politiques et stratégies nationales de développement industriel, les statistiques agricoles et agroalimentaires du Bénin sur les dix dernières années, etc. La phase de revue documentaire a permis d'avoir plus de visibilité sur le contexte économique nationale, sur la situation de l'autosuffisance alimentaire, sur l'industrie agroalimentaire au Bénin. A l'issue de cette phase, un plan de rédaction a été esquissé et amélioré par la suite.

Cette phase a permis également de rassembler les données utiles à la constitution de l'échantillon de l'étude à partir des bases disponibles sur les entreprises agro-alimentaires d'une part et d'identifier des informations nécessaires à collecter d'autre part.

c) Phase de préparation de la collecte de données primaires

La préparation de la collecte a consisté essentiellement à l'élaboration de la note méthodologique de collecte, à l'échantillonnage, à la conception du questionnaire à l'endroit des entreprises agroalimentaires et du guide d'entretien en direction des acteurs clés intervenant dans les filières agricoles et agroalimentaires, à la conception du masque de saisie des données d'enquête, à l'identification et à la formation des enquêteurs, à la prise de contact avec les entreprises pour la facilitation de la collecte des données aux enquêteurs.

d) Phase de collecte de données primaires

Au cours de cette phase, quatre (4) agents enquêteurs, sous l'encadrement de deux (2) superviseurs, se sont répartis en fonction des zones où se localisent les entreprises à enquêter. Ces agents sont ensuite allés rencontrer les entreprises concernées et les personnes ressources considérées comme principaux acteurs des filières agroalimentaires pour s'entretenir et administrer les questionnaires.

e) Phase de dépouillement, de traitement, d'analyse et de rédaction du rapport

Cette phase a été conduite par une équipe de deux statisticiennes qui ont accompagné l'équipe de consultants dans la réalisation de la mission. A cette occasion, l'équipe de statisticiennes a procédé au dépouillement des questionnaires et guides d'entretien remplis. Ils ont ensuite apuré la base de données collectée et se sont évertués à les traiter selon les besoins spécifiés dans la note méthodologie de collecte élaborée préalablement à cette fin.

Sur la base des résultats des enquêtes, les consultants ont exploré et échangé sur les besoins et types d'analyses à faire. A ce titre, les tableaux de synthèse ont été à nouveau consolidés et ont enfin permis de procéder à la rédaction du présent rapport.

2.2 Présentation des outils et méthodes de collecte, de traitement et d'analyse des données

a) Champ et outils de collecte

La grande partie des données ont été collectées à Cotonou car les services techniques des différents ministères impliqués dans le développement de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire, de même que les entreprises de ces secteurs d'activités y sont concentrés. Des entreprises et des organisations professionnelles agricoles ont été rencontrées dans les différents départements du Pays. En effet, la question de l'autosuffisance alimentaire et celle d'augmentation de la production agro alimentaire nécessitent de prendre connaissance, des réalités (potentialités, atouts, et contraintes) des différentes zones de production agricole et de transformation de produits agricoles au Bénin. Ainsi les données ont été collectées dans 16 villes réparties dans 8 Départements. Il s'agit de la ville de **Natitingou** dans le département de l' Atacora, des villes d'**Abomey-Calavi**, d'**Allada** et de **Ouègbo** dans le département de l'Atlantique, des villes de **N'Dali**, de **Parakou** et de **Tchaourou** dans le département du Borgou, des villes de **Logozohè**, de **Glazoué**, de **Savalou** et de **Savè** dans le département des Collines, de la ville de **Cotonou** dans le département du Littoral, de la ville de **Porto Novo** dans le département de l'Ouémé, des ville d'**Ikpinlè** et de **Pobè** dans le département du Plateau, des villes d'**Abomey** et de **Bohicon** dans le département du Zou.

L'unité statistique soumise à l'étude est l'entreprise agroalimentaire. Trente quatre (34) entreprises ont été parcourues mais **24** d'entre elles ont fourni les données recherchées et

la chaîne de filière est remontée en amont, pour apprécier la chaîne de produits utilisés comme inputs dans ces entreprises et en aval, pour analyser la chaîne de commercialisation des outputs desdites entreprises.

La liste des services et directions parcourus dans les ministères, celle des Organisations Professionnelles Agricoles et des entreprises auprès desquels les données ont été collectées se trouve en annexe 2.

La collecte de données a été faite en deux temps ; d'abord à travers la revue documentaire et ensuite à la faveur d'une enquête de terrain. Les outils utilisés pour la collecte sont : un guide d'entretien pour les entretiens semi-structurés et un questionnaire pour les entretiens structurés³. Ils sont présentés en annexe 3 du rapport.

La collecte de statistiques en entreprises a porté sur cinq (5) ans, soit de 2004 à 2008 alors que celle relative aux données d'importation et d'exportation a porté sur dix (10) ans, soit de 1997 à 2007.

b) Données collectées

Les données collectées sont spécifiées et liées aux résultats attendus de la mission. Il s'agit des données relatives aux :

- potentialités agricoles du Bénin par filière et par produit ;
- potentialités agro-alimentaires du Bénin par filière et par produit ;
- niveaux de production alimentaire et agro-alimentaire du Bénin par filière et par produit ;
- importations des produits agro-industriels alimentaires par entreprise et par produit ;
- niveaux de consommation intérieure pour chaque produit et pour chaque filière ;
- exportations pour chaque produit et pour chaque filière ;
- niveaux de la demande (intérieure et extérieure) potentielle pour chaque filière et pour chaque produit ;
- contraintes liées à la consommation des produits de l'industrie agro-alimentaire et au placement de ces produits sur les marchés étrangers ;
- stratégies relatives à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires au Bénin ;
- produits agroalimentaires à chaîne de valeurs ;
- industries agroalimentaires devant faire l'objet de la constitution de grappe agroalimentaire.

Le détail des données est présenté en annexe 4.

³ Le guide d'entretien et le questionnaire utilisés ont été validés par le Directeur de la Prévision et de la Conjoncture (DPC/DGAE/MFE) et le Directeur Général du Centre d'Etudes à Distance (DG/CED), avant leur utilisation.

c) Méthodes et outils de traitement et d'analyse de données

Les données recueillies à travers les questionnaires et guide d'entretien ont été saisies dans une maquette élaborée dans le logiciel SPSS où elles ont été apurées. Ce statisticien présente l'avantage de limiter les erreurs de saisie à travers la définition des variables et d'afficher systématiquement les libellés des différentes variables et modalités à l'extraction des tableaux de synthèse. Les tableaux et graphiques d'illustration des résultats qui sont produits à partir de cet outil ont permis de faire des analyses pertinentes.

Un modèle d'équilibre partiel (modèle SIMSIP- SAM) a été utilisé pour analyser les effets des chocs sur les niveaux de productions compatibles au développement agroalimentaire nécessaire pour assurer l'autosuffisance alimentaire et contribuer efficacement à la création de la richesse nationale.

Les filières porteuses pour l'industrie agroalimentaire ont été clairement identifiées sur la base de la revue documentaire, des compétences existantes au niveau des entreprises agroalimentaires au Bénin et des critères de potentiels agroalimentaire, d'autosuffisance alimentaire et de contribution à la croissance économique. L'analyse des atouts et contraintes liées au développement de l'industrie agroalimentaire basé sur les filières identifiées a été faite. Ceci a permis de faire le point des mesures correctives des contraintes pour déboucher sur les stratégies concrètes de création de filières agroalimentaires intégrées pour augmenter la production, faciliter l'autosuffisance alimentaire, réduire le déficit commercial et accélérer la croissance économique.

2.3 Limites et difficultés

Il y a eu des difficultés liées à la réalisation de l'étude. Elles concernent surtout la collecte des données, aussi bien secondaires que primaires. Les statistiques devant permettre d'estimer la demande de chaque produit agroalimentaire n'ont pas pu être obtenues auprès de l'INSAE. Quand aux données primaires, certaines des industries agroalimentaires de l'échantillon d'étude ont manifestement refusé de recevoir l'équipe de réalisation de la mission et d'autres ont fait usage de diverses stratégies pour ne pas honorer les rendez vous accordés pour les entretiens de collecte de données.

III- Analyse diagnostique

3.1 Faiblesses, potentialités agricoles et offre de produits agroalimentaires

3.1.1 Relief et facteurs climatiques

Le Bénin présente un relief peu accidenté avec des plaines et des plateaux dont l'altitude moyenne ne dépasse pas 200 m. La région la plus élevée est située dans le nord-ouest (chaîne de l'Atacora avec une altitude moyenne de 600 m).

On distingue trois zones climatiques du sud au nord du pays. Il s'agit :

- d'une zone subéquatoriale de type guinéen au sud et au centre avec deux saisons de pluie (avril à juillet et septembre à Octobre) et une pluviométrie de 950 à 1200 mm par an ;
- d'une zone soudano-guinéenne, au Nord du pays et servant de zone de transition entre le Centre et l'extrême Nord, avec une saison pluvieuse unique tranchée de juin à septembre et une pluviométrie de 1000 à 1200 mm de pluie par an ;
- d'une zone soudanienne de type semi-aride, a l'extrême Nord du pays avec une saison pluvieuse unique de juin à septembre et une pluviométrie de 900 à 1100 mm par an.

L'ensemble du pays connaît une forte humidité et des températures constamment élevées qui varient souvent entre 23°C et 34°C avec une moyenne annuelle de 25°C.

Le Bénin est traversé par de nombreux cours d'eau appartenant à trois bassins : le bassin de la Volta, le bassin du Niger et le bassin côtier avec le Zou. Au nombre des plans d'eau, les principaux fleuves sont les fleuves Ouémé (450 km dont 200 navigables), Mono (350 km dont 100 navigables) et Couffo (125 km). Les fleuves du bassin côtier se jettent dans des lacs et lagunes qui servent de relais vers la mer.

Ces facteurs climatiques importent beaucoup dans le choix des filières. En effet, les facteurs climatiques que sont la pluviométrie (quantité d'eau tombée), la répartition des pluies, l'ensoleillement, la température, l'humidité relative influencent énormément la croissance des plantes selon les exigences de ces dernières. C'est la principale raison pour laquelle il y a des plantes qui ne poussent que sous les tropiques et d'autres qui ne poussent que sous le climat tempéré. Certes en dehors des facteurs climatiques, la nature des sols est très importante car c'est du sol que les plantes tirent les éléments nutritifs nécessaires à leur croissance et selon que le sol soit léger et aéré (sol sablonneux) ou lourd (sol argileux), les plantes à racines et tubercule telles que le manioc, l'igname, la pomme de terre, la patate douce et quelques légumineuses telle que l'arachide ont des comportements différents. Ces plantes ne poussent pas bien sur l'argile parce que leurs fruits se développent dans le sol. Cependant, la plupart des éléments nutritifs du sol peuvent être apporté par l'homme s'il le faut mais, la présence d'éléments

nutritifs sans la quantité nécessaire d'eau pour les transporter dans la plante et sans la lumière pour la photosynthèse ne permet à aucune plante de pousser. Le soleil et la pluie ne font défaut nulle part au Bénin, mais les relations pluviométrie – ensoleillement – sols ne sont pas les mêmes partout sur le territoire national.

Par exemple, le karité, espèces forestières alimentaires épargnées des grands défrichements (production extensive du coton et culture itinérante d'igname) et pour lesquelles les populations éprouvent un intérêt manifeste, est présent, en densités variables, dans le paysage de toutes les communes de l'Atacora et de la Donga où les conditions climatiques (pluviométrie surtout) et édaphiques (sols) y sont à leur optimum écologique. Il en est de même pour l'anacarde dont la zone de production va du centre au nord du pays, l'ananas qui ne pousse bien que dans le département de l'Atlantique et le palmier qui ne pousse que dans le sud du Bénin. Considérant les céréales, le sorgho et le mil poussent bien dans le nord alors que le maïs pousse partout au Bénin.

3.1.2 Facteurs de production agricoles: disponibilité et accessibilité

a) Terre

Sur les 11 millions d'hectares (ha) de surface disponible au Bénin, un peu moins de 60% sont aptes à l'agriculture (Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche - MAEP, 2006). Ceci montre que le Bénin dispose d'une bonne réserve de terre pour l'agriculture. En effet, il y a 4,8 millions d'hectares de terres arables mais dont à peine 1 million d'hectares, soit 21% sont cultivés par environ 400 000 exploitations agricoles⁴. Le potentiel de bas fonds⁵ identifié est estimé à 53 530 ha. Cependant, la superficie qui a fait l'objet d'études techniques diverses visant à mieux les connaître et à apprécier les conditions d'aménagement et de valorisation pour l'agriculture n'est que de 19 688 ha. La superficie aménagée est de 1 300 ha. Ceci montre que les études n'ont porté que sur 36,8% de la superficie de bas fonds identifiée et à peine 6,6% de la superficie étudiée est aménagée couvrant au total 914 bas fonds aménagés.

Malgré cette disponibilité de superficie cultivable non valorisée, des difficultés d'exploitation des terres persistent car la gestion foncière au Bénin est marquée par un dualisme impliquant la coexistence du régime foncier de droit moderne et du régime de droit coutumier. Cette réglementation n'arrive pas à résoudre les problèmes sérieux qui se posent aux populations rurales en la matière et constitue un handicap de taille à la promotion des investissements dans l'agriculture. Il s'en suit :

⁴ MAEP : Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole, 2008.

⁵ Un bas fonds est un terrain bas et enfoncé caractérisé par un sol argileux et qui est inondé de façon permanente ou sur une longue période de l'année en fonction de son relief et du régime du cours d'eau qui l'alimente.

- le morcellement des terres avec pour conséquence la disparition progressive de vastes étendues de terres de production agricole et des aires de pâturages. Le corollaire est que la majorité des exploitations sont de petite taille (moins de 5 ha) ;
- les difficultés d'accès à la terre pour les grandes exploitations agricoles, même pour les petites et moyennes exploitations ;
- la non-valorisation des réserves foncières.

La loi portant régime foncier rural qui vient d'être adoptée prévoit des dispositions en attente de mise en œuvre par la prise de textes d'application. Elle est aujourd'hui considérée comme un préalable à la mise en œuvre d'importants programmes dans le secteur.

Quatre types de sols sont présents au Bénin. Il s'agit :

- des sols minéraux bruts peu évolués qui couvrent les communes de Sèmè Podji, Cotonou et Grand Popo à la côte au Sud Bénin ;
- des sols ferrallitiques retrouvés dans 19 communes dans les départements de l'Atacora, de l'Atlantique, du Zou, du Mono, du Plateau, du Couffo, de l'Ouémé ;
- des sols ferrugineux retrouvés dans 42 Communes des différents départements du pays et ;
- des sols hydromorphes retrouvés surtout dans 14 Communes des vallées du Sud Est, du Sud Ouest et du Nord Est du Bénin (ADAM S. K. et BOKO M., 1993).

Ces sols constituent une potentialité énorme pour la diversification de la production agricole, l'un des facteurs de développement de l'industrie agroalimentaire. Par exemple le Bénin a un potentiel de plus de 322 000 ha de terres propices à la riziculture, dont 205 000 ha de bas-fonds et 117 000 ha de plaines inondables. Cependant moins de 8% de ce potentiel sont actuellement exploités et la production nationale ne couvre pas les besoins de consommation. Ceci rend nécessaire le recours aux importations de riz.

b) Main d'œuvre et compétences professionnelles agricoles

La force de travail pour la production agricole n'est que partiellement valorisée au Bénin (MAEP, 2006). Ceci est une réalité car, malgré le fait que l'agriculture emploie 70% de la population active (Document de Politique pour le Développement Rural - DPDR, 2001), les producteurs agricoles béninois ne produisent que suivant les saisons de pluies et ceci sur moins de 25% des terres cultivables. L'agriculture n'occupe vraiment la majorité des producteurs agricoles béninois que sur environ sept (7) mois par an.

La main d'œuvre agricole est instable en milieu rural béninois car les flux migratoires liés à diverses raisons (recherche d'emploi alternatif, recherche de terre adaptée à une culture spécifique, exode rurale, etc.) font beaucoup déplacer les jeunes dans presque tous les départements. Mais, cette main d'œuvre demeure globalement accessible pour les exploitants agricoles spécialisés. Il y a aussi des modèles d'accès à la main d'œuvre,

socialement conçus, qui continuent de marcher dans beaucoup de régions en permettant aux moins nantis d'avoir de la main d'œuvre pour l'installation de leurs cultures. Il s'agit par exemple des groupes d'entraide qui réunissent plusieurs producteurs qui choisissent de conduire les travaux champêtres en groupe et de façon rotative dans les champs des membres.

Le Bénin dispose de plusieurs universités et écoles de formation en sciences agronomiques et en techniques agricoles. On peut citer :

- le Lycée Agricole Mèdji de Sékou (LAMS) ;
- les Collèges d'Enseignement Technique Agricole –CETA de Ina, Adja Ouèrè et Natitingou ;
- la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) ;
- l'école d'agronomie de l'université de Parakou ;
- la faculté d'agronomie de l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest ;
- la filière agronomie de GASA Formation, qui est une université privée ;
- des départements de production végétale et de production animale de l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi ;
- les Centres de Promotion Rurale (CPR) ;
- les centres privés de formation d'agriculteurs professionnels tels que le Centre Songhaï à Porto-Novo.

Toutes ces écoles forment chaque année des centaines de professionnelles agricoles de compétences et de niveaux de technicité variés. Les CPR renforcent les capacités des agriculteurs professionnels expérimentés en les initiant à l'utilisation des outils d'intensification de l'agriculture. Les CETA et le LAMS, qui autrefois formaient des encadreurs ruraux, forment depuis plus d'une décennie (1997), avec des programmes de formation adaptés, des entrepreneurs agricoles. Les universités forment des licenciés, des ingénieurs et des docteurs en science agronomiques dont les rôles vont de l'encadrement des producteurs à la conception de technologies, sans oublier la recherche devant répondre aux besoins multiples et multiformes des producteurs agricoles. Ces écoles et facultés universitaires offrent des compétences agricoles qui malheureusement sont demeurées peu valorisées jusqu'à un passé récent alors que le besoin est permanent. Ceci s'illustre par le fait que beaucoup de techniciens agricoles formés au LAMS et dans les CETA s'orientent après quelques mois de chômage vers des formations universitaires et beaucoup plus dans d'autres filières (droit, géographie, sociologie, etc.) (Ogoudédji, 2006). En effet, le système agricole, majoritairement de type familial, avec des superficies par exploitation très faibles, ne permet pas aux exploitants agricoles de s'offrir les services d'appuis conseils des techniciens spécialisés. Ces services ne leur sont offerts que par l'Etat à travers les Centres Régionaux de Promotion Agricole (CERPA) et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) spécialisées. Par ailleurs, les difficultés d'accès au foncier et au capital pour la production agricole et l'environnement fiscal peu encourageant empêchent les jeunes formés dans les écoles techniques pour

l'entreprenariat agricole de s'installer. Afin d'améliorer cette situation, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche est en train d'élaborer une Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR) qui permettra d'établir un pont entre les écoles de formation, les besoins des entrepreneurs agricoles et les stratégies de développement agricole.

c) Capital

Le Bénin dispose de neuf (09) banques commerciales⁶ et de plusieurs institutions de micro finance dont les plus importantes sont l'Association pour la Promotion de l'Appui au Développement des Micro Entreprise (PADME), le Programme d'Appui à la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PAPME) et le réseau de la Fédération des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuelle (FECECAM), mais pas de banque de développement. L'existence de banques de développement au Bénin remonte aux années 80 où la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) et la Banque Béninoise pour le Développement (BBD) avaient joué d'importants rôles dans l'essor d'entreprises leviers de développement. Mais, ces structures de financement, à cause de la mauvaise gestion, ont toutes fait faillite et fermé leurs portes avant 1990.

L'absence de banque de développement depuis une vingtaine d'année constitue un véritable handicap pour le développement de l'agriculture. En effet, les banques commerciales offrent des produits financiers non adaptés aux réalités de production agricole. Leurs produits sont pour la plupart destinés aux commerçants et entrepreneurs des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). La Banque Régionale de Solidarité (BRS) Bénin, s'efforce depuis quelques années de se positionner sur le segment des producteurs agricoles mais elle ne pourrait satisfaire toute la demande existante. Les institutions de microfinance s'intéressent au monde des producteurs agricoles, surtout le réseau FECECAM qui s'adresse prioritairement aux agriculteurs mais de façon globale les produits financiers proposés sont chers, avec des taux d'intérêts allant jusqu'à 24% par an, peu adaptés (remboursement à compter du mois qui suit celui de l'obtention de crédits) et ne sont pas attractifs pour les producteurs agricoles. Pour pallier cela et selon les recommandations du plan de relance de l'agriculture, le gouvernement a pris l'initiative de la création d'une banque agricole dont le processus d'ouverture est en cours.

d) Intrants spécifiques de production agricole : engrais et pesticides

Les intrants spécifiques sont rares au Bénin et tous les producteurs font recours aux intrants coton pour satisfaire les besoins. Ainsi, les engrais et pesticides coton sont détournés pour d'autres cultures telles que le palmier à huile, le maïs, le manioc, l'ananas, etc.

⁶ A savoir : Banque Of Africa - BOA, Banque International du Bénin -BIBE, Eco Bank, Banque Atlantique, Diamond Bank, African Investment Bank - AIB, Continental Bank, Société Générale des Banques du Bénin - SGBB, Banque sahélo Sahélienne d'Industrie et de Commerce – BESIC.

Par exemple pour la filière ananas, la non disponibilité en quantité voulue et à plein temps des rejets de "Cayenne lisse", la rareté sur le marché béninois du sulfate de potasse, des engrais et produits phytosanitaires spécifiques sont autant de difficultés auxquelles les producteurs font face. En 2007, pour répondre un temps soit peu aux besoins en intrant spécifique ananas, le Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA) a approvisionné les producteurs avec 92 tonnes de sulfate de potasse sur un besoin total de 2200 tonnes, 55 tonnes d'urée sur un besoin de 600 tonnes et 25 tonnes de NPK 10 20 20⁷ sur un besoin de 200 tonnes. Cet appui n'a couvert que 4,2%, 9,2% et 12,5% des besoins respectifs en sulfate de potassium, urée et NPK spécifiques pour l'ananas. De plus les interventions de ce programme sont ponctuelles. **Il en est de même pour le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) qui, pour faire face à la crise économique et alimentaire en cours, est en train de distribuer aux producteurs de riz des intrants spécifiques. Pour qu'à la fin des programmes, la situation ne devienne à nouveau critique, il faudra asseoir des structures pérennes devant répondre aux besoins en intrants spécifiques.**

e) Equipements de production agricole

L'agriculture béninoise continue d'utiliser comme principaux équipements la houe, le coupe-coupe, la daba et la hache. Beaucoup d'efforts restent à faire pour la motorisation agricole car il y a un faible développement de l'utilisation des équipements d'intensification de l'agriculture. Des équipements peu coûteux (culture attelée avec des charrettes, charrues et des motoculteurs) ont été introduits par divers programmes et projets de développement, mais leur coût semble toujours élevé pour les producteurs d'où l'accès limité. L'utilisation des tracteurs demeure encore un luxe dans la plupart des zones de production agricole au Bénin. Des expériences de Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) existent à Boko dans le département du Borgou mais ne sont pas généralisées. Certes depuis 2007, avec l'appui des chinois et sur budget national, le gouvernement, à travers le **Projet d'Appui à la Mécanisation Agricole (PAMA)**, met en place progressivement des motoculteurs et tracteurs avec leurs accessoires de travail mais l'organisation de l'utilisation et la gestion de ces équipements sont à bien réfléchir pour que dans quelques années la situation des unités de production fantaisistes et/ou inappropriées (éléphants blancs) comme ce fut au temps de révolution ne se reproduise plus.

3.1.3 Principales filières de produits agroalimentaires au Bénin

Plusieurs études réalisées au cours des dix dernières années au Bénin ont fait le point des principales filières agricoles et agroalimentaire à fortes potentialités pour l'autosuffisance alimentaire et la croissance de l'économie Béninoise. Le choix des filières est souvent guidé par des facteurs non moins importants tels que les objectifs **d'exportation** (cas d'une étude commandée par l'Association de Développement des Exportations - ADEx), la

⁷ Il s'agit de l'engrais contenant 10% d'azote (N), 20% de phosphore (P) et 20% de potassium (K).

vision de la **promotion du label Bénin** (cas d'une étude commanditée par la Direction de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises - DPME), la vision d'assurer une **révolution verte** (cas du document de relance de l'agriculture) et la vision d'assurer une **croissance économique** (cas de l'agenda vers une économie croissante). Ainsi les intérêts visés par le choix des filières ne sont pas les mêmes, cependant ils concourent tous à la croissance économique.

Les principales études auxquelles nous avons fait recours dans le cadre de cette étude pour faire le point des filières de produits agroalimentaires sont :

- Etude sur les sources de croissance de l'économie béninoise tirées par les filières. Tome 1 : Diagnostic, Identification des filières porteuses ;
- Etude sur les sources de croissance de l'économie béninoise tirées par les filières. Tome 2 : Plan d'action ;
- Bénin 2025 : Agenda vers une économie émergente ;
- Plan stratégique de relance du secteur agricole au Bénin ;
- Mission d'identification des produits du label Bénin à promouvoir sur les marchés.

Dans le cadre de l'étude de croissance de l'économie béninoise tirées par les filières, étude commanditée par l'ADEx en 2005, sur la base de critères précis définis et pondérés, chaque filière a reçu des notes qui ont permis d'identifier les filières porteuses. Les critères de choix sont basés sur la production (volume, concentration choix variétaux, taux de croissance, savoir faire des producteurs, marge nette), l'organisation post récolte (organisation professionnelle, tri et conditionnement, stockage et conservation, transformation), la commercialisation (mise en marché, existence d'une demande soutenue, dynamisme des opérateurs, infrastructures marchandes), et les appuis (encadrement technique des producteurs agricoles, recherche agronomique, organismes d'appui aux exportations, information sur les prix et les marchés, l'accès au crédit). Deux cribles de pondération à savoir le niveau des efforts à fournir par rapport à chaque critère pour développer chaque filière (raisonnables, importants, très importants) et l'importance de chaque critère par rapport à la prise de décision finale sur chaque filière. A partir de la pondération de ces cribles, chacune des filières a reçu des points et elles ont été classées par ordre. Les huit premières filières identifiées sont le manioc, le palmier à huile, les crevettes, l'anacarde, le fromage peulh, l'ananas, l'aulacode, le karité.

Dans le cadre de l'étude sur l'agenda vers une économie émergente : Identification des piliers potentiels de l'économie béninoise en 2025 et esquisse d'une vision d'avenir, il est montré que le secteur agro-industriel béninois est porteur d'un vrai potentiel de développement, aujourd'hui très faiblement exploité. Il a ressorti les nombreuses filières du secteur agroalimentaire à savoir les produits vivriers constitués essentiellement de céréales et tubercules (manioc, igname maïs, légumineuses...), les fruits & légumes (ananas, agrumes, banane, melon, papaye solo, goyave pour les fruits, puis oignon, pomme de terre, avocat, haricot vert, tomates, gombo pour les légumes), les oléagineux (palmier à huile, huile de coton, sésame, ...), les produits forestiers

(anacarde, karité, miel, plantes médicinales, bois...), l'élevage (bétail - viande, cuirs et eaux, produits laitiers), la pêche (poissons, crevettes...) et l'industrie du sucre. Cependant un accent particulier est mis sur les potentialités des filières Coton, palmier à huile, anacarde, karité, produits de pêche, fruits et légumes (surtout ananas et agrumes), manioc, igname, maïs.

S'agissant du plan stratégique de relance du secteur agricole au Bénin, finalisé en octobre 2008, le diagnostic du secteur agricole a abouti à trois défis majeurs pour l'agriculture béninoise à l'horizon 2015 que sont : (i) la couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population, (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural et (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Le premier défi est formulé comme suit : « assurer la couverture des besoins alimentaires et nutritionnels sans cesse croissants des populations (13 millions d'habitants d'ici 10 ans) ». Le deuxième défi consiste à assurer l'accroissement des revenus des producteurs agricoles, la satisfaction des besoins non alimentaires (soins de santé, éducation et autres), l'amélioration des conditions d'emploi et d'existence en milieu rural ainsi que la contribution du secteur à la croissance de l'économie nationale. Quant au troisième défi, il s'agit de la création de conditions requises dans les différentes zones agro-écologiques afin de rendre l'agriculture attrayante et de stabiliser les jeunes et les femmes. Pour faire face à ces défis, le plan stratégique de relance de l'agriculture prévoit une stratégie de promotion et de diversification des filières qui repose sur trois groupes de filières à savoir le groupe de la Sécurité alimentaire qui regroupe les cultures vivrières, riz, maïs, manioc, igname, viande, lait et oeufs, poissons et crevettes ; le groupe de l'Agro-industrie composé du coton, du palmier à huile, de l'ananas, de l'anacarde et le groupe de Bioénergie du bioéthanol (canne à sucre et pomme d'anacarde) et du biodiesel (ricin, pourghère - *jatropha curcas*).

Afin de mieux assurer la promotion de ces filières, la stratégie de relance de l'agriculture prévoit la création d'une banque agro-industrielle pour soutenir la stratégie de promotion des entreprises agricoles ou agro-industrielles et leur apporter l'appui financier nécessaire.

Il ressort clairement que le coton, palmier à huile, ananas, anacarde sont les filières végétales sur lesquelles ce document insiste par rapport à l'industrie agroalimentaire. Elles sont complétées par les filières viande, œufs, poisson, crevettes et lait.

Dans l'étude d'identification des produits du label Bénin à promouvoir sur les marchés, réalisée pour la DPME, l'accent est mis sur les produits ayant subi de la valeur ajoutée locale, transformés et conditionnés par des promoteurs Petites et Moyennes Industries artisanales, semi industrielles ou industrielles établies au Bénin. La sélection s'est basée sur l'originalité des produits, les origines des matières premières et la compétitivité des produits. Sur un ensemble de 40 produits, 12 produits ont été sélectionnés parmi lesquels 6 sont alimentaires et 6 agroalimentaires. Les 6 produits agroalimentaires se rapportent à 6 filières à savoir les filières maïs et Soja (*Pépîte d'or*, *AGROTECHNIC*), arachide (*pâte d'arachide Becior*), anacarde (*noix de cajou torréfiés au beurre*: Boulamb), mangue (*Tiana*) et citronnelle (*Arôme d'Afrique*). En dehors de ces produits agroalimentaires,

s'ajoutent des produits à base de l'eau et d'essences tirés de plante tels que *eau noble* et *Kuwabo*.

Les filières qui reviennent le plus, et qui sont identifiées par 75% des documents exploités, sont au nombre de six (6) à savoir : le maïs, le manioc, l'ananas, l'anacarde, le karité et les crevettes. Elles apparaissent alors comme les plus visées comme présentant des atouts pour la croissance économique. Ces filières sont suivies par celles mentionnées dans au moins 50% des documents et que sont le coton, le palmier à huile, l'arachide, le lait et le poisson. Les filières igname, riz, citronnelle, mangue, œufs, viande, aulacode n'apparaissent que dans un (01) document sur quatre (04).

L'importance des filières les plus visées était ressentie depuis une décennie environ car le guide de l'investisseur édité depuis septembre 2000 a insisté sur les filières palmier à huile, arachide, coton, karité, anacarde, ananas et manioc, c'est-à-dire l'essentiel de ce qui est globalement identifié au cours des dernières années sauf le maïs, les crevettes, le lait et le poisson.

Cependant, du point de vue développement industriel, il existe déjà des usines à valoriser par rapport aux filières palmier à huile, coton, canne à sucre, tomate et mangue. Aussi, le gouvernement fait depuis 2006 beaucoup d'efforts pour l'augmentation de la production du riz, surtout avec la promotion du NERICA et l'accompagnement des producteurs agricoles pour une meilleure exploitation des bas fonds.

3.1.4 Acteurs des filières agroalimentaires au Bénin et chaînes de valeurs

a) Acteurs et leurs rôles

Les acteurs des filières agroalimentaires au Bénin sont des structures publiques et privées dont les activités touchent le secteur de l'agroalimentaire.

Les acteurs publics sont ceux qui représentent l'Etat et ont des fonctions régaliennes à savoir : le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le Ministère en charge de l'Industrie, le Ministère en charge du commerce, le Ministère en charge de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises, le Ministère en charge de la Recherche Scientifique, le Ministère en charge de l'Energie et de l'Eau, le Ministère en charge de la Télécommunication, le Ministère en charge des Transports, le Ministère en charge de l'Economie, le Ministère en charge de l'Environnement.

Les privés regroupent : les fournisseurs d'équipements de production agricole, les fournisseurs d'intrants de production agricole, les producteurs agricoles, les fournisseurs d'équipements aux entreprises de transformation, les fournisseurs d'intrants spécifiques aux entreprises de transformation de produits agricoles, les entreprises de transformation de produits agricoles et forestières (aussi bien artisanales, semi industrielles, que industrielles), les transporteurs (toutes catégories confondues : voies terrestre, aérienne, fluviale, ferroviaire), les distributeurs ou commerçants (grossistes, détaillants, courtiers).

Chacun de ces acteurs a des rôles très importants dans le système des filières agroalimentaires. Ces rôles sont récapitulés dans le tableau n°1.

Les acteurs privés sont ceux qui créent de la valeur dans les chaînes des filières par leurs différentes activités suivant leurs compétences et leur spécialisation. L'analyse des chaînes de valeurs des filières anacarde, ananas et karités, révèle l'importance de la transformation agroalimentaire dans la croissance économique. Cependant, le niveau de transformation a une importance capitale car selon qu'elle soit artisanale, semi artisanale ou industrielle, la contribution de la transformation agroalimentaire à l'économie nationale n'est pas la même. Au Bénin, la majorité des entreprises de transformation actuellement opérationnelles sont semi artisanales. Parmi les entreprises rencontrées dans le cadre de la présente étude 52% des entreprises sont semi artisanales contre 17% d'entreprises artisanales et 30% d'entreprises industrielles. La situation varie d'une filière à l'autre car il y a des filières pour lesquelles il y a peu d'entreprises mais qui sont industrielles, c'est le cas des filières crevette et canne à sucre. Pour la filière manioc, 20% des entreprises sont artisanales contre 40% semi artisanales et 40% industrielles. La filière ananas compte 25% d'entreprises agroalimentaires artisanales et 75% d'entreprises semi artisanales. Pour la production de beurre de karité, il n'y a pas encore d'entreprise industrielle au Bénin. Les déclarations de chiffres d'affaires des entreprises rencontrées par cette mission montrent que 26% d'entre elles ont eu en 2008 des chiffres d'affaires de moins de 10 millions, 10,5% ont entre 10 et 25 millions, 10,5% ont entre 25 et 50 millions, 21% entre 50 et 100 millions et 32% ont plus de 100 millions. Le tableau n°2 présente les caractéristiques de classification des entreprises dans les catégories artisanale, semi artisanale et industrielle dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Il existe des structures clés qui jouent des rôles spécifiques, parmi tant d'autres rôles, dans la promotion des secteurs agricole et agroalimentaire au Bénin. Il s'agit :

- de l'ONASA, de la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée - DANA **et de la Direction de la Promotion de la Qualité et du Conditionnement – DPQC** (sous tutelle MAEP),
- du Centre Béninois de Normalisation - CEBENOR **et de la Direction de la Métrologie et du Contrôle de Qualité – DMCQ** (sous tutelle ministère de l'industrie),
- de l'Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux - ABEPEC (sous tutelle ministère du commerce),
- de l'ADEx qui est une association ;
- de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin - CCIB et de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin -CAB, qui sont des institutions consulaires respectivement des opérateurs économiques et des agriculteurs.

Tableau n°1 : Rôles des acteurs dans les filières agroalimentaires

Nature de l'acteur	Acteurs	Rôles
Public	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.	Définir et mettre en œuvre les politiques de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au plan national. Pour ce faire le MAEP doit : Favoriser le progrès technique ; Créer un cadre environnemental incitatif et un cadre législatif, réglementaire et fiscal approprié ; Apporter aux producteurs agricoles de l'assistance technique nécessaire ; Accroître et valoriser le potentiel alimentaire par le développement et la diffusion des technologies ; Définir les mesures visant à promouvoir et à améliorer le fonctionnement des coopératives, groupements et autres institution agricoles ; Œuvrer pour la promotion du secteur agricole.
	Ministère en charge de l'Industrie	Concevoir, organiser, programmer et assumer l'exécution de la politique de l'industrie. A ce titre, il est chargé de définir, avec les autres ministères concernés et sous son contrôle, la politique industrielle ; contribuer à l'amélioration continue de l'environnement réglementaire, institutionnel et économique des entreprises, assurer le suivi des entreprises industrielles privatisées ; contribuer à l'adoption d'une fiscalité favorable au développement des entreprises industrielles ; etc.
	Ministère en charge de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises	Proposer et mettre en œuvre la politique des petites et moyennes entreprises (PME). A ce titre, il est chargé de définir et de veiller au respect de la réglementation nationale dans le domaine des PME ; assurer la promotion du secteur des PME.
	Ministère en charge du Commerce	Concevoir, organiser, programmer et assumer l'exécution de la politique commerciale. A ce titre il est chargé de définir, avec les autres ministères concernés et sous son contrôle, la politique commerciale ; contribuer à l'amélioration continue de l'environnement réglementaire, institutionnel et économique des entreprises, assurer le suivi des entreprises commerciales privatisées ; contribuer à l'adoption d'une fiscalité favorable au développement des entreprises commerciales ; etc.
	Ministère en charge de la Recherche Scientifique	Développer des technologies appropriées et adaptées pour les entreprises agroalimentaires nationales
	Ministère en charge de l'Energie et de l'Eau	Assurer la disponibilité de l'énergie et de l'eau en quantité et en qualité pour les industries agroalimentaires
	Ministère en charge de la Télécommunication	Assurer la disponibilité des outils de communication fiables et de très bonne qualité pour faciliter la communication entre les acteurs intervenant aux différents niveaux des chaînes de filières
	Ministère en charge des Transports	Assurer la disponibilité d'infrastructures et de moyens de transports (terrestre, fluvial, aérien, ferroviaire) de bonne qualité et en quantité suffisante
	Ministère en charge de l'Economie et des finances	Assurer le suivi des entreprises publiques et semi-publiques ; assurer un positionnement cohérent de l'Etat dans l'organisation, la promotion et le contrôle dans le domaine de la microfinance, de la petite et moyenne entreprise et de l'emploi ; coordonner toutes les actions de soutien et de promotion des petites et moyennes entreprises ; assurer le suivi de toutes les questions relatives à la politique économique et financière de l'Etat.

Nature de l'acteur	Acteurs	Rôles
		Ce ministère doit développer une politique fiscale incitatrice pour les entreprises agricoles et agroalimentaires et prendre des mesures adéquates de protection des produits agroalimentaires nationaux (par exemple réglementer les importations),
	Ministère en charge de l'environnement	Définir les conditions du respect de l'environnement par les activités industrielles et en assurer le suivi.
Privé	Fournisseurs d'équipements de production agricole	Approvisionner les producteurs agricoles en équipements de production agricole (machines agricoles).
	Fournisseurs d'intrants de production agricole	Approvisionner les producteurs agricoles en intrants de production agricole (semences, plants, engrais, pesticides, hormones, emballages, etc.)
	Producteurs agricoles	Assurer la production des cultures, de la viande, des œufs, du lait et des produits halieutiques.
	Fournisseurs d'équipements de transformation de produits agricoles	Approvisionner les entreprises de transformation de produits agricoles en équipements de transformation (machines de transformation).
	Fournisseurs d'intrants spécifiques de transformation de produits agricoles	Approvisionner les entreprises de transformation de produits agricoles en intrants divers (matières premières / produits agricoles, énergie, eau, emballages, etc.)
	Entreprises de transformation de produits agricoles et forestières alimentaires	Assurer la transformation artisanale, semi industrielle et industrielles de produits agricoles et forestières alimentaires pour en tirer des produits alimentaires consommés
	Transporteurs	Assurer le transport des intrants et équipements destiné à la production agricole et à la transformation agroalimentaire, de même que les produits agricoles et les productions de la transformation agroalimentaire par voie terrestre, aérienne, fluviale et ferroviaire.
	Distributeurs ou commerçants (grossistes, détaillants, courtiers).	Assurer la distribution des produits agroalimentaires

Sources : Divers décrets de création des ministères et analyse des auteurs

Tableau n°2 : Caractéristiques de classification des entreprises agroalimentaires dans les catégories artisanale, semi artisanale et industrielle

Caractéristiques	Artisanale	Semi artisanale	Industrielle
Taille	Micro entreprise	PME	Grande entreprise
Main d'œuvre	Familiale et/ou sociale	Familiale, moyennement spécialisée	Spécialisée et importante
Produits labellisés	Produits traditionnels	Faible durée de conservation	Produits labellisés et normalisés
Organisation	Entreprise informelle	Début d'organisation formelle	Moderne (directions, départements)
Investissements	Faibles à nuls	Quelques machines	Importantes et modernes
Production	Opérations manuelles	Opérations manuelles et élaborées	Capacité de production élevée
Capacité de production	Proximité et très ciblée	Nationale et parfois sous régionale	Capacité de production élevée
Type de marché	Local	National/régional	National régional
Distribution	Circuit court, vente directe	Vente directe par intermédiaires	Circuit long et professionnel

Source : Agro Consult, cité par PMC, juillet 2008

- L'**ONASA** n'a pas un rôle qui le lie aux entreprises de transformation agroalimentaire. Ses activités concernent la sécurité alimentaire mais sont basées sur l'assurance de la disponibilité de vivriers. Les objectifs de l'ONASA sont de trois ordres à savoir :
 - informer sur l'évolution des paramètres et les déterminants de la sécurité alimentaire au Bénin (détermination des indicateurs de la sécurité alimentaire, appréciation du statut des zones à risque et des groupes vulnérables, publication du tableau de bord de la sécurité alimentaire au Bénin, diffusion des informations utiles pour appréhender et juguler les situations d'insécurité alimentaire) ;
 - initier et mettre en œuvre des actions pour renforcer les capacités de prévision de crise et aider le gouvernement à la prise de décision en vue de prévenir et de surmonter les crises alimentaires (appui aux communautés pour corriger les causes structurelles de

l'insécurité alimentaire, constitution et gestion de stock tampon de régulation des vivriers définition des projets/programmes et mesures appropriées en faveur des groupes vulnérables) ; et

- appuyer le secteur privé en matière de commercialisation des produits vivriers (accompagnement des acteurs de la commercialisation de produits vivriers à l'autopromotion, renforcement des capacités de négociation de ces acteurs en vue de la fluidité des échanges des vivriers, promotion du stockage décentralisé, accompagnement des acteurs dans la gestion qualitative des stocks commerciaux).

Bien que n'étant pas en contact direct avec les industries agroalimentaires, les activités de l'ONASA peuvent influencer l'industrie agroalimentaire. Les vivriers comme le maïs et le manioc sont des matières premières pour l'industrie agroalimentaire et la diffusion des informations par l'ONASA sur leur disponibilité et les risques peut orienter les entreprises agroalimentaires à prendre des décisions capitales par rapport à leur stratégie d'approvisionnement. Cependant, l'approvisionnement de l'ONASA en vivriers peut créer des distorsions sur le marché et être préjudiciable pour des industries.

- La **DANA** a pour mission d'assurer l'amélioration de l'alimentation et du statut nutritionnel de la population à travers la centralisation des informations sur l'alimentation et la nutrition, la coordination des activités se rapportant à l'alimentation et la nutrition, etc. Le rôle que joue la DANA pour le secteur agroalimentaire est celui de contrôle de la qualité des produits agroalimentaires au niveau de son laboratoire d'analyse. Ce laboratoire est en train d'être appuyé sur la norme ISO / CEI 17 025 par le programme qualité UEMOA pour son accréditation au plan international. Le laboratoire de la DANA est appuyé pour l'analyse des jus des fruits et légumes et dès qu'il sera accrédité, ces résultats seront incontestables partout dans le monde.

Tout comme le laboratoire de la DANA, il y a le laboratoire national de la santé et le laboratoire des sciences du sol de l'INRAB qui sont aussi appuyés par le programme qualité de l'UEMOA, respectivement par rapport à la maîtrise des analyses portant sur l'hygiène et sur les métaux lourds. Dès que ces laboratoires seront aussi accrédités, les résultats de leurs analyses seront incontestables.

- Le **CEBENOR** est l'organe exécutif du système national de normalisation et de gestion de la qualité. Il a pour mission d'assurer les travaux de normalisation, d'accréditation, de certification et de promouvoir la qualité dans les activités productives et les services. Depuis sa création en 1997, dans le domaine agroalimentaire, le CEBENOR a élaboré des normes sur les amandes des noix cajou, les amandes de karité, le beurre de karité, le maïs, la farine de maïs dégermée, le gritz de maïs, le manioc et ses dérivés tels que le gari, le tapioca, l'amidon destiné à l'industrie alimentaire, la farine de cossette de manioc, la cossette de manioc, l'alcool de manioc à usage alimentaire, l'ananas frais, la cossette d'igname, les eaux minérales et eaux de sources. Il a réalisé des formations pour le laboratoire de la DANA, le laboratoire national de la Santé et le laboratoire des sciences du sol de l'INRAB afin qu'ils se conforment aux normes internationales. Le CEBENOR a

appuyé les structures d'inspection telles que la Direction de l'Elevage, la Direction des Pêches et la DANA sur la norme ISO 17 020 dont les éléments clés sont la confidentialité, l'impartialité et l'intégrité dans la réalisation des inspections. Il appuie les entreprises sur les normes et leur respect. Par exemple, les industries de crevettes du Bénin ont reçu des formations et ont été appuyées pour la création des comités HACCP⁸ (Hazard Analysis Critical Control Point ou Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise) afin que l'hygiène soit de mise et que les points critiques des opérations de production soient respectés. Avec le programme qualité UEMOA, les activités du CEBENOR se sont amplifiées avec une connaissance plus large des normes industrielles. Ce programme forme actuellement des entreprises à l'ISO 2000 qui concerne la gestion de la sécurité sanitaire des aliments et à la traçabilité des produits alimentaires. Les efforts en cours par rapport à la normalisation se ressentent au niveau des entreprises car 55% d'entre elles déclarent connaître les normes et ont insisté sur le HACCP et les normes ISO 2001, ISO 2005, ISO 9000, ISO 9001 et ISO 2000. Aussi, 43% des entreprises sont conscientes de la nécessité de respecter l'environnement dans l'exercice de leurs activités de transformation agroalimentaire. Toutefois, malgré les efforts du CEBENOR, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne les normes et réglementation au Bénin. Par exemple, le Bénin ne dispose pas encore d'une réglementation sur les emballages, d'une stratégie nationale pour la qualité et d'une norme des entreprises. Toutes les entreprises se réfèrent à ISO 9001. De plus le système de certification n'est pas encore en place et l'une des raisons justificatives serait le manque d'initiatives des entreprises de se mettre en groupements professionnels par filière pour définir les bases essentielles.

- **L'ADEx** a une stratégie d'intervention qui touche la production, la transformation et la commercialisation. Pour chaque niveau, trois types d'actions sont menés à savoir des actions d'appui organisationnel des acteurs, des actions de mise à niveau ou d'appui à la conformité aux normes et des actions de connexion au marché. L'ADEx renforce les capacités des entreprises agroalimentaires à travers des formations et la réalisation d'études au profit des entreprises. L'accent est surtout mis sur la traçabilité, l'hygiène des denrées alimentaires, le respect de HACCP et les limitations maximales des résidus (LMR). Elle appuie des entreprises en équipements de production et de transformation, cas des entreprises de transformation de noix cajou Kakè 5, Espace multi service, Nastar et Ori sarl. L'ADEx accompagne aussi des entreprises pour leurs participations aux foires et expositions nationales et internationales.

- **L'ABEPEC**, Agence Béninoise de Promotion des Echanges Commerciaux, est un organisme public chargé de développer et de promouvoir le développement des échanges commerciaux entre le Bénin et le reste du monde conformément à la politique nationale en vigueur. A ce titre, elle est chargée de :

- Assurer la collecte, le traitement et la diffusion de l'information économique et commerciale au profit des opérateurs économiques ;

⁸ L'HACCP un système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments (NF V 01-002). (http://www.haccp-guide.fr/definition_haccp.htm)

- Assister les opérateurs économiques dans l'identification des marchés et des débouchés extérieurs ;
- Assurer la Promotion des filières nationales d'exportation porteuses en suggérant toutes les mesures propres à la rationalisation du commerce, la stimulation des exportations, la diversification des sources d'importation et l'amélioration des conditions de leur réalisation ;
- Réaliser des monographies et études de marchés sur les filières d'exportation ainsi que des publications ou guides sur l'exportation et les pratiques du commerce international ;
- Editer le Répertoire des Entreprises commerciales et industrielles du Bénin ;
- Organiser les Missions économiques et commerciales et de prospection à l'étranger
- Développer les programmes de formation sur les techniques du Commerce international ;
- Contribuer à l'élaboration des stratégies sectorielles de développement et de promotion des exportations;
- Coordonner et organiser la participation de la République du Bénin aux manifestations commerciales régionales et internationales et encourager l'organisation de foires et expositions commerciales sur le plan national ;
- Assurer toutes autres fonctions pouvant concourir à la promotion des échanges commerciaux.

Parmi les principaux résultats d'appui promotionnel aux entreprises, on peut citer : (i) la disponibilité d'un répertoire des entreprises sur le site Internet de l'ABEPEC (www.abepec.bj), (ii) la publicité aux entreprises sur le site Internet de l'ABEPEC, (iii) la mise à disposition des entreprises des informations sur les foires et expositions commerciales dans le monde à travers le bulletin « ABEPEC Trade Info », (iv) l'organisation de plusieurs expositions et foires au plan national, (iv) l'accompagnement des entreprises à participer aux foires et expositions en dehors du Bénin.

L'accompagnement des entreprises à participer aux foires et expositions à l'extérieur se fait sous diverses formes par l'ABEPEC. Il s'agit souvent de la prise en charge des frais de stands et des frais de transport des exposants et de leurs produits. Selon les cas, la prise en charge de ces frais de stands et de transport est totale ou partielle. Les entreprises mêmes prennent en charge leur séjour dans les pays d'exposition.

De façon concrète, au nombre des accompagnements promotionnels récents, on peut citer :

- L'accompagnement de 6 entreprises à participation à la 11ème Foire Commerciale de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) et à la 12ème Rencontre du Secteur Privé Islamique qui se sont déroulées du 21 au 25 novembre 2007 à Dakar au Sénégal ;

- L'organisation de la 1^{ère} Foire Nationale à Parakou, du 30 novembre au 09 décembre 2007 à la Place BIO-GUERA. Foire à laquelle ont pris part Cent vingt huit (128) exposants de plusieurs secteurs d'activités de l'économie béninoise dont les secteurs industriel, agro-alimentaire, cosmétiques, habillement, objets d'art, télécommunication, transports, restauration ;
- L'accompagnement de la participation d'entreprises à la 5ème Foire de la CEDEAO du 07 au 15 mars 2008 à Ouagadougou au Burkina Faso. Les participants béninois à cette foire étaient au nombre de 54.
- L'organisation du salon du beurre de karité et ses dérivés, du 18 au 21 juin au centre de promotion de l'artisanat à Cotonou. Ce salon a connu la participation de 34 entreprises dont 15 ont exposé le beurre de karité.

- La **CCIB**, Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, est un établissement public qui jouit de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Placée sous la tutelle du Ministère chargé du Commerce, la circonscription de la CCIB couvre l'ensemble du territoire national et son siège est à Cotonou. Elle est gérée par des Elus Consulaires et regroupe tous les opérateurs économiques du Bénin. Sa mission est de :

- représenter, protéger, assurer et défendre les intérêts des opérateurs économiques auprès des pouvoirs publics, des Institutions privées nationales et des organismes extérieurs ;
- donner des avis et renseignements à l'administration sur les questions intéressant la vie économique ;
- agir auprès du Gouvernement sur toutes les questions visant l'amélioration des conditions de travail des opérateurs économiques et l'accroissement de la prospérité ;
- participer aux travaux des Institutions publiques et parapubliques dont les délibérations sont susceptibles de revêtir un caractère économique et social.

De ce fait la CCIB **facilite la création des entreprises** à travers le Centre des Formalités des Entreprises (CFE) qui permet normalement de créer une entreprise en deux semaines, **assure l'arbitrage** à travers le Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMEC –CCIB), **organise des formations aux opérateurs économiques** à travers le Département Formation, Animation Economique Sectorielle et Etudes (DFAESE) afin de développer leurs performances techniques, commerciales et managériales et **fait de l'appui aux entreprises** à travers le Département Appui aux Entreprises (DAE) qui est le Guichet auquel toutes les entreprises et tous les opérateurs économiques s'adressent pour être orientés, informés et assistés.

- La **CAB**, Chambre d'Agriculture du Bénin, est une institution consulaire qui représente tous les métiers de profession agricole au sens large (productions végétale, animale et

halieutique). Elle est la structure de l'interface entre les structures de production des métiers agricoles, même des industriels et aussi des producteurs individuels. La Chambre d'agriculture s'occupe de la protection et de la défense des intérêts des métiers agricoles en assurant des fonctions de représentation, d'intermédiation et de conseils.

Toutes ces structures jouent des rôles importants mais il reste à renforcer le partenariat secteurs public – privé avec une meilleure clarification des rôles du public et des privés et un respect strict de ses rôles.

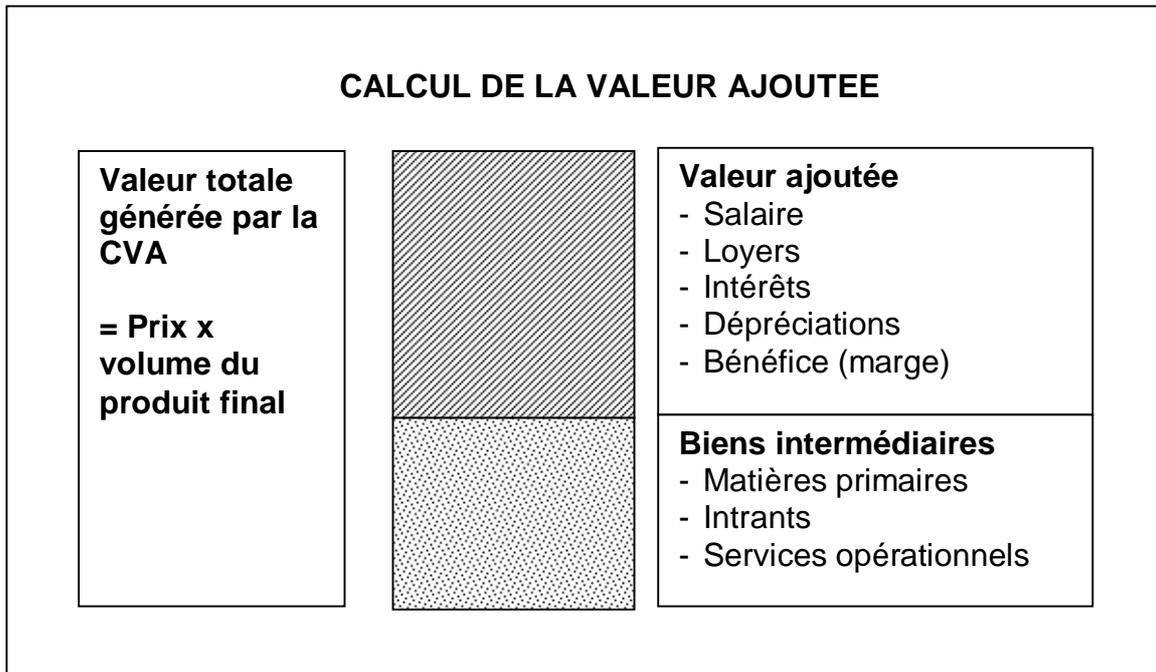
La professionnalisation des acteurs au niveau des chaînes des filières est encore à renforcer car l'état doit laisser complètement mains libres aux privés et les accompagner comme cela se doit pour la production agricole, la transformation industrielle et la commercialisation dans un mécanisme de dynamisation des filières.

b) Chaîne de valeur ajoutée

La chaîne de valeur ajoutée (CVA) est l'ensemble des agents économiques qui concourent directement à l'élaboration d'un produit final au sein d'une filière. A l'intérieur d'une filière, on peut rencontrer plusieurs CVA particularisées par le développement des grappes d'entreprises ou d'agents économiques concourant chacun à la production d'un produit final de la filière. La CVA retrace la succession des opérations qui, partant en amont d'une matière première ou d'un produit intermédiaire, aboutit en aval, après plusieurs stades de transformation et/ou de valorisation à un ou plusieurs produits finis au niveau du consommateur.

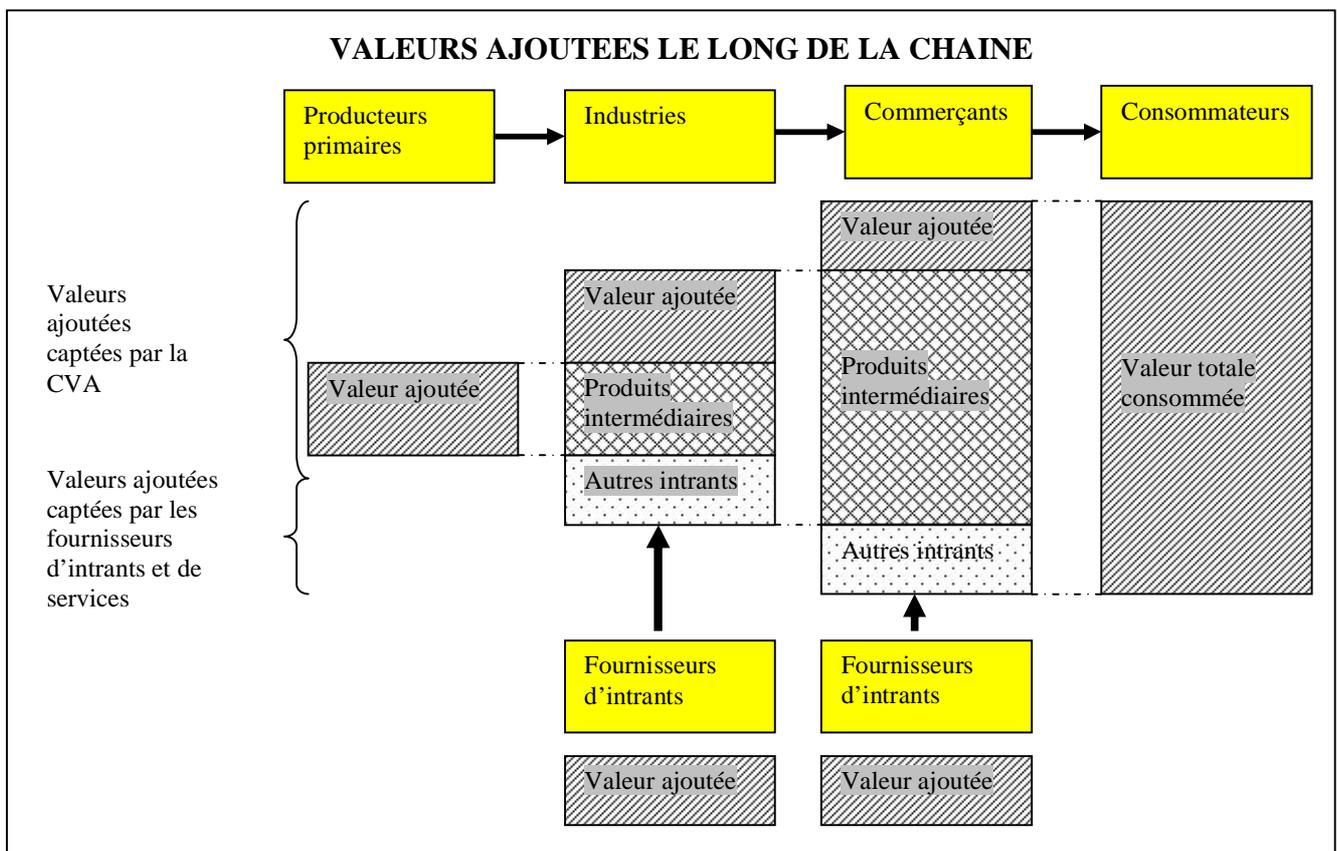
La figure n°1 illustre la notion de valeur ajoutée qui est une richesse créée par un acteur économique à un niveau donné de la chaîne d'une filière et celle n°2 illustre la création de la valeur ajoutée le long d'une chaîne de filière. La valeur totale générée par la CVA désigne la valeur du produit brut final (PB). La valeur ajoutée représente un paramètre composite de la mesure dans laquelle l'activité menée par l'acteur économique assure la rémunération des salaires, des charges fixes (loyers, intérêts financiers), le renouvellement d'équipement et le bénéfice réalisé par l'opérateur.

Figure n°1 : Illustration de la composante d'une valeur ajoutée



Source : Adapté de : GTZ. 2007. Value Links – l’approche de promotion de chaînes de valeur - module 2

Figure n°2 : Illustration de la création de la Valeur Ajoutée le long d’une CVA

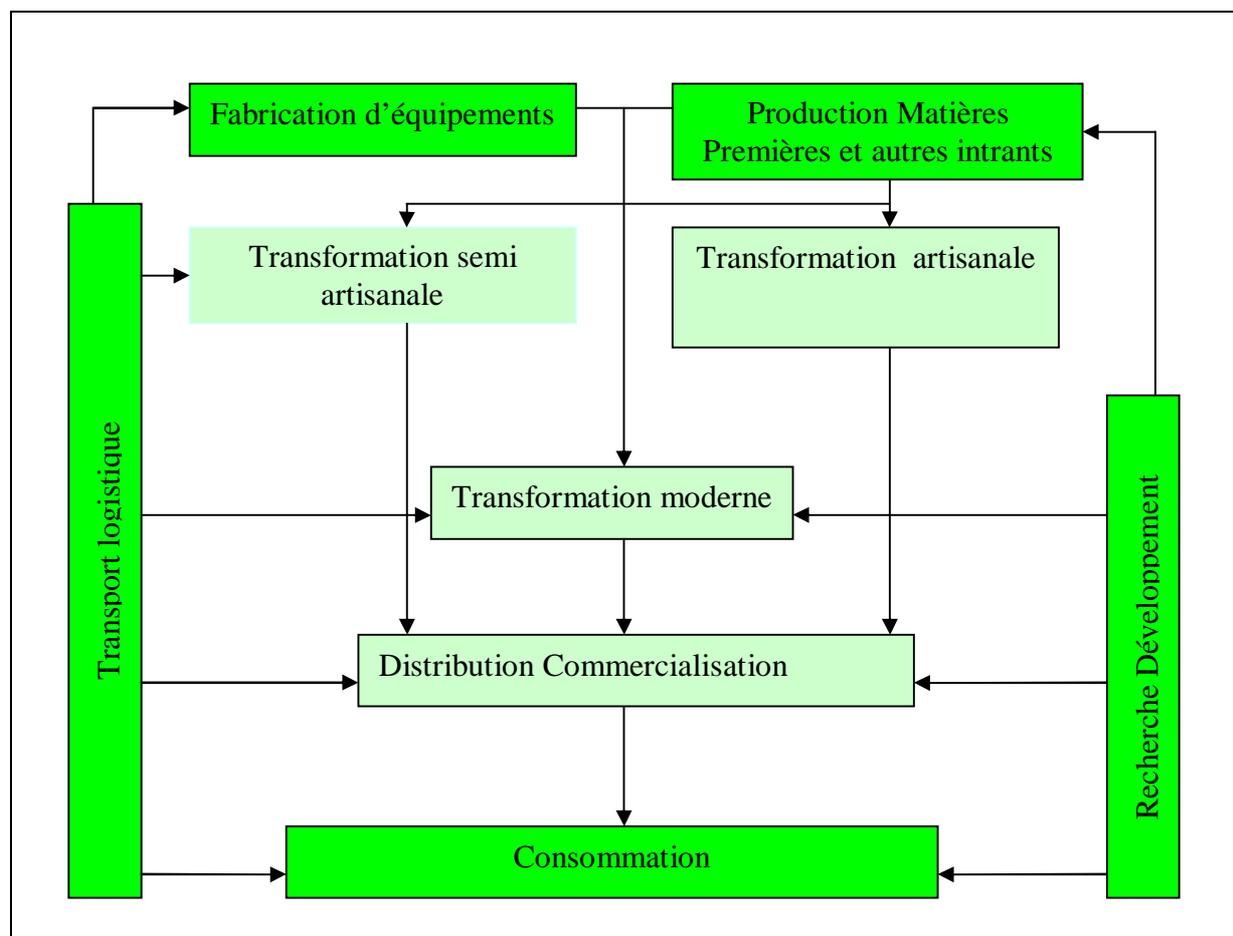


Source : Adapté de : GTZ. 2007. Value Links – l’approche de promotion de chaînes de valeur - module 2

Sur la base de ce modèle, la GTZ a accompagné la réalisation de l'analyse des chaînes de valeur ajoutée des filières telles que l'œuf de table, l'ananas frais export, l'ananas frais vendu sur le marché local, l'ananas séché export, le jus d'ananas, le riz blanc sur le marché national. Ces études réalisées ont montré que ces filières ont des Valeurs Ajoutées (VA) importantes au niveau de la transformation. Par exemple, la transformation contribue pour 30% à la valeur ajoutée totale du riz blanc au Sud Bénin, 25% au Centre Bénin et 19% au Nord Bénin. Pour la filière de l'ananas, elle contribue pour 71% à la valeur ajoutée totale de la production de l'ananas séché et pour 75% à celle de la production du jus d'ananas.

Une autre représentation de la notion de chaîne de valeur ajoutée de l'Industrie agroalimentaire est illustrée par la figure n°3. Elle met en exergue les services opérationnels tels que le transport, la recherche-développement et la distribution.

Figure n°3 : Chaîne de valeur de l'Industrie Agroalimentaire



Source : Publication PMC sur l'industrie agroalimentaire, Juillet 2008

3.1.5 Facteurs de production agroindustriels : disponibilité et accessibilité

Les facteurs de production agroindustrielle importants sont la matière première, les technologies et équipements adaptés, les compétences techniques appropriées, l'énergie, l'eau, le téléphone, les intrants spécifiques tels que les emballages.

a) Matières premières

Les matières premières les plus concernées ici sont le maïs, le manioc, le riz, le karité, l'ananas, l'anacarde, le coton, le palmier à huile, le bétail et les crevettes.

- **Manioc, riz, maïs** : la production des vivriers, surtout du maïs, du manioc et du riz, évolue en dents de scie au fil des années. Ceci se note sur les statistiques des superficies emblavées et des productions (figures n°4 et 5). La production du maïs en 2007 était de 760 683 tonnes sur 735 062 ha. Celle du riz était de 68 602 tonnes sur 29 122 ha et celle du manioc de 2 965 771 tonnes sur 215 769 ha.

Figure n°4 : Evolution des superficies du maïs, du riz et du manioc de 1998 à 2007 (en ha)

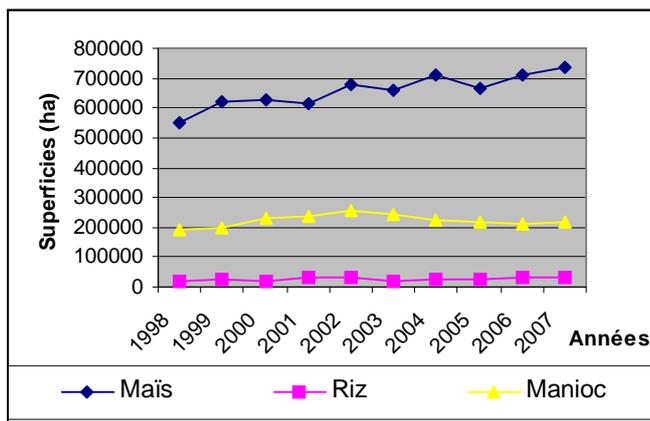
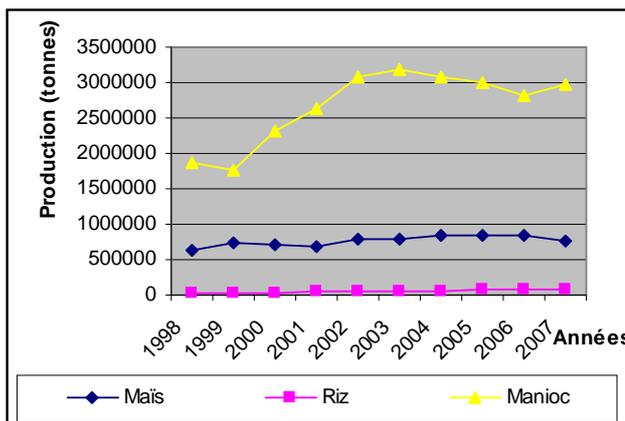


Figure n°5 : Evolution des productions du maïs, du riz et du manioc de 1998 à 2007 (en tonnes)



Source : ONASA, 2008, rapport d'évaluation de la production vivrière en 2007

L'amélioration considérable de la promotion du manioc de 1999 à 2005 est le résultat de la mise en œuvre du projet manioc et du Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules (PDRT) qui ont beaucoup travaillé sur l'amélioration variétale, la vulgarisation des technologies et l'appui conseil pour la production et la transformation artisanale du manioc. Cependant, la baisse des superficies emblavées dans le temps est due au fait que la transformation et la commercialisation n'ont pas été maîtrisées au même moment que la production, ce qui a entraîné, au cours des premières campagnes agricoles de relance du manioc, la naissance d'un climat de méfiance de la part des producteurs qui ont enregistré au début du projet manioc des pertes importantes de leurs productions.

La production de maïs qui représente au moins de 70% des céréales produits (75,5% en 2007) donne souvent un bilan vivrier positif, ce qui signifie que la production de maïs dépasse les besoins de consommation interne du Bénin en maïs. En 2007, ce bilan a été de 24 273 tonnes (ONASA, 2008).

En dépit des potentialités par rapport à la production du riz, le Bénin occupe une position relativement marginale dans la production du riz en Afrique de l'Ouest (3,15 % de la production totale de riz en Afrique de l'Ouest, ABIASSI 2006). Le bilan du riz a toujours été négatif au Bénin. En 2007, il a été de – 64 576 tonnes malgré la promotion en cours du NERICA. Depuis 2008, de nouvelles dispositions sont prises par le gouvernement pour renforcer la production du riz. Le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) encourage l'augmentation de la production du riz à travers la mise en place de semences gratuites aux producteurs, la réalisation du labour motorisé aux producteurs dans les bas fonds, la mise en place de décortiqueuses de fabrication locale dans les grandes zones de production telle que la Commune de Malanville. Sur la même lancée, l'ONASA a un projet de construction d'une rizerie et d'un grand magasin de stockage de riz. Les résultats de toutes les mesures gouvernementales prises par rapport à l'augmentation de la production du riz, font déjà appel à l'industrie de traitement post récolte qui jusqu'à présent demeure non développée. Il y a déjà au mois de mars 2009 plus de 4 000 tonnes de riz en attente d'être décortiqués à Malanville et Karimaman au moment où la récolte a démarré pour la campagne en cours (2008-2009) dont les prévisions sont de 6 000 tonnes pour les deux communes (Chambre d'Agriculture du Bénin, 2009).

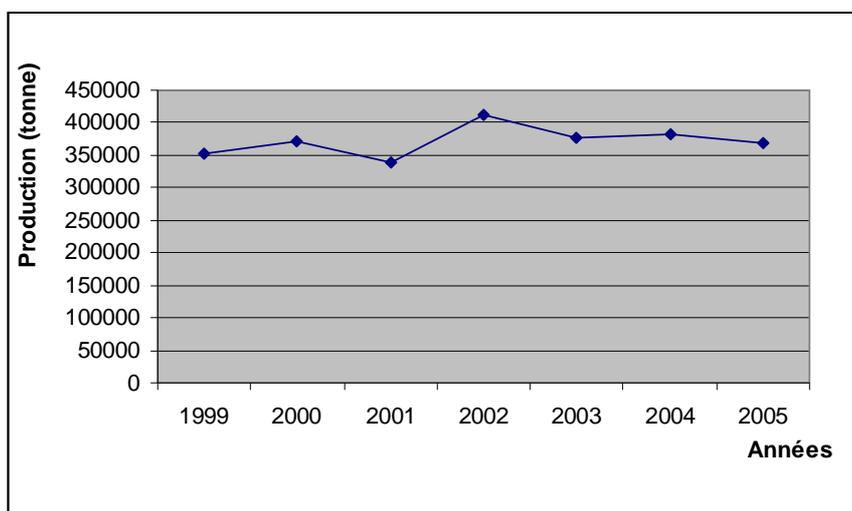
- **Karité** : Les chiffres courants indiquent en général que le parc à karité béninois produit une moyenne annuelle d'environ 85 000 tonnes de noix de karité fraîches dont 38 000 à 40 000 tonnes sont ramassées par les femmes, soit 47% de la disponibilité (Dah – Dovonon et Gnanglè, 2006). L'arbre est protégé par les communautés à cause de son utilité (consommation par habitant de 26,33 g/jour/tête de beurre de karité dans les départements de l'Atacora et de la Donga). Plus de 50% du potentiel du Bénin en noix de karité reste à valoriser à travers l'industrialisation de la production du beurre de karité. Ceci est d'ailleurs le souci majeur de l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori - APIDA (analyse diagnostic de développement de l'Alibori, 2009). Toutefois, des travaux de recherche sont à réaliser pour la maîtrise totale de production de l'arbre de karité. Ceci permettra d'améliorer la disponibilité en noix de karité.

- **Ananas** : La production nationale annuelle de l'ananas est en pleine croissance. De 51 151 tonnes produites sur 955 ha en 2000, la production annuelle a atteint 150 000 tonnes sur 2 196 ha en 2007. Cependant seulement 2% sont exportés vers le marché européen via Rugis en France. Le reste de la production est consommé par les ménages locaux (35%), le Nigéria et les pays de l'interland (40%), les unités de production de jus d'ananas (15%) et d'ananas séché (8%) (Sohinto D., 2008). Il serait intéressant d'augmenter la production et d'améliorer la quantité transformée car elle améliore la valeur

ajoutée. En 2008, les calculs des valeurs ajoutées dans la chaîne de production et de transformation ont montré que 19% de valeur ajoutée va aux producteurs, 6% aux grossistes et 75% aux transformateurs (Sohinto, 2008). Les transformateurs de l'ananas en jus gagnent 195 FCFA par kg d'ananas transformé pendant que le producteur ne gagne que 47 FCFA. Du fait qu'il existe encore des terres aptes à la culture de l'ananas dans la zone où les conditions climatiques optimales sont réunies, il est important non seulement d'accompagner l'augmentation de la production mais aussi la transformation. Ceci marchera certainement avec peu d'effort car les acteurs sont déjà bien organisés autour de la table filière ananas.

- **Graine de coton** : La disponibilité de la graine de coton, matière première aux usines de production d'huile végétale évolue suivant la production nationale de coton. La figure n°6 présente l'évolution de la production du Coton de 1999 à 2005.

Figure n°6 : Production de coton graine de 1999 à 2005



Source : Annuaire statistiques production agricole 2005 – 2006, MAEP.

La graine de coton représente 55% du coton graine (Association Interprofessionnelle du Coton - AIC, 2007). De ce fait, la production moyenne annuelle de graine de coton sur la période 1999 à 2005 se situe autour de 204 515 tonnes. De cette production de graine est tirée la semence pour les campagnes suivantes. Le besoin en semence est estimé à 6 902 tonnes de graines pour les 345 100 ha emblavés en moyenne chaque année⁹, soit 3,4% de la production de graine. Le reste des graines va à l'exportation et à la trituration dans les huileries puis les déchets vont au compostage dans les centres maraîchers des villes.

A cause des exportations, les quantités de graines de coton disponibles pour les usines de trituration (FLUDOR et SHB) ne leur suffisent pas. Cet état de chose a fait l'objet de grand

⁹ Il faut en moyenne 20 kg de graines pour semer 1 ha (Glin L., Midingoyi S. et Davo Vodouhè S., 2006, Mieux produire le coton biologique).

débat entre les usines et le gouvernement afin que des mesures soient prises pour atténuer la situation. En effet, les exportations de graines de coton par le Bénin de 1996 à 2000 étaient en moyenne de 135 793 tonnes, soit plus de 50% de la production nationale. Mais, depuis 2001, elles sont moins importantes avec une situation moyenne de 29 048 tonnes, soit 14,5% de la production nationale. Il s'avère alors nécessaire que ces mesures soient maintenues pour favoriser l'accroissement de la production du coton¹⁰ et prioriser l'approvisionnement des deux usines de trituration en graines de coton.

- **Palmier à huile** : La disponibilité de noix de palme pour les huileries est insatisfaisante. Le Bénin dispose des plantations naturelles, des plantations villageoises et des plantations industrielles. Les plantations villageoises et industrielles sont celles qui utilisent les plants de palmiers sélectionnés dont les fruits sont surtout destinés à une exploitation industrielle. La production du palmier à huile, autrefois très importante au Bénin (500 000 hectares de palmeraies naturelles en 1960) a connu un déclin au cours des années 80 avant de reprendre dans les années 90. Actuellement, les superficies couvertes par le palmier à huile sont estimées à 250 000 hectares de plantations naturelles, 30 000 hectares de plantations villageoises et 11 000 hectares de plantations industrielles. Les plantations naturelles utilisent les semences traditionnelles et fournissent entre 2 et 3 tonnes de noix à l'hectare. Les plantations villageoises sont celles de petites tailles mais réalisées avec les plants sélectionnés fournis par le centre de recherche de Pobè. Elles ont des rendements variant de 8 à 12 tonnes à l'hectare. Les plantations industrielles ont été mises en place au cours des années 60 et 70 avec des plants améliorés. Elles regroupent 14 Coopératives d'Aménagement Rural (CAR).

Il y a eu plusieurs usines de production d'huile de palme à savoir les usines d'Ahozon, d'Avrankou, d'Agbada, de Houin Agamè, de Hinvi, d'Agonvy, de Bohicon et d'Akpakpa à Cotonou. Les usines de Houin Agamè, de Hinvi, d'Agonvy, de Bohicon et d'Akpakpa ont été cédées aux privés au cours des années 90, suite à la fermeture des trois premières. Mais à la date d'aujourd'hui l'usine d'Agonvy est la seule encore fonctionnelle. En effet, la production des plantations industrielles ne permet plus aux huileries de bien tourner. Jusqu'en 2005, les huileries de Hinvi et d'Agonvy, ont souvent fonctionné mais sur à peine 6 mois de l'année suivant la période de disponibilité des noix de palme. Depuis 2006, celle de Hinvi n'est plus fonctionnelle. Toutefois, plus d'une vingtaine de petites usines de transformation, toutes installées après les grandes industries de l'Etat, existent sur des fermes privées où la matière première provient essentiellement des plantations villageoises de taille moyenne.

Récemment, la filière palmier à huile, a attiré un groupe d'investisseurs indonésiens qui, en 2006, a sollicité l'appui du gouvernement pour la mobilisation de 300 000 hectares dans le Sud Bénin pour l'installation de nouvelles plantations industrielles. **Mais, suite à ses investigations techniques, il s'est retiré car les conditions climatiques du Bénin**

¹⁰ La capacité nationale des usines d'égrenage est de 600 000 tonnes, donc presque le double de la production actuelle de coton.

ne sont pas aussi favorables pour assurer une rentabilité pareille à celle obtenue en Malaisie. En effet, les meilleurs rendements du palmier à huile sont obtenus, toute choses égales par ailleurs, avec une pluviométrie annuelle d'au moins 1500 mm (condition réunie en Malaisie où la pluviométrie atteint parfois 2000 mm), alors que depuis plusieurs dizaines d'années, le Bénin n'enregistre plus au-delà de 1200 mm par an. Ceci signifie que le développement de l'industrie de palmier à huile ne peut se faire qu'avec une bonne valorisation des résultats de recherche existants sur l'irrigation des plantations et sur la résistance du palmier à huile à la sécheresse.

- **Anacarde :** La filière anacarde est encore sous valorisée au Bénin. La production d'anacarde a été de 45 000 tonnes en 2006. La pomme cajou, malgré ses potentialités d'être transformée en jus de pomme cajou, en alcool, en sirop de pomme cajou, en confiture de pomme cajou, demeure non valorisée. Le centre COBENIN produit à échelle artisanale du sirop de pomme cajou commercialisé sous le nom de SICAPOM. Le monastère de Parakou produit aussi des confitures de pomme cajou. Mais, jusqu'à maintenant, seuls les noix cajou font l'objet de transaction commerciale et de transformation. L'on note de plus en plus une volonté des acteurs béninois à implanter des usines de transformation des noix pour la production de l'amande de cajou. Les entreprises telles que Afokantan à Tchaourou, Kakè 5 à Savalou, AFETRACA à Cotonou font partie des plus connues dans le domaine de la transformation de l'anacarde au Bénin. Il existe une association appelée **Pride of Bénin** qui est un groupe de six opérateurs économiques béninois actif chacun dans la transformation anacardièrre et dont le siège est à Glazoué. L'association a pour objectifs d'assurer la qualité des amandes exportées, de promouvoir le label unique "Pride of Benin" de façon efficace et de permettre aux transformateurs d'exporter leur production de façon groupée par le biais d'une Centrale qui va s'occuper du tri, du conditionnement et de l'emballage avant l'envoi des amandes par container. L'ampleur que prend la filière fait que les capacités des producteurs ont été renforcées par plusieurs partenaires techniques et financiers (DANIDA à travers le Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole phase 2 - PADSA II, l'Organisation Néerlandaise pour le Développement -SNV, la Coopération Technique Belge -CTB à travers le Programme d'Appui au Monde Rural de l'Atacora Donga -PAMRAD, Oxfam Quebec, la Coopération française à travers le PPAB) et un site Internet est créé pour apporter des informations sur l'anacarde au Bénin¹¹. En 2008, une délégation béninoise composée d'opérateurs économiques, de chercheurs et de responsables techniques du Ministère de l'Industrie a effectué une mission au Brésil pour prendre connaissance des technologies d'exploitation de la pomme cajou.

- **Crevette :** Les crevettes du Bénin sont commercialisées sur le marché européen (Belgique, Espagne, France, Pays-Bas) et dans la sous région ouest africaine (Sierra Leone, Nigeria). La filière occupe 45 000 pêcheurs artisanaux et 10 000 travailleurs dans les usines de traitement (ADEx, 2005). Les crevettes du Bénin sont de très bonne qualité à cause du taux de collagène important qui permet de les vendre à des prix élevés que les

¹¹ Il s'agit de www.anacardium.info.

prix des produits concurrents. De 2001 à 2003, la production moyenne de crevette a été de 2 448 tonnes. Le Bénin a exporté en 2001, 2002 et 2003, respectivement 671,729 tonnes, 703,128 tonnes et 408 tonnes de crevettes. L'ambition est de porter cette production à 900 tonnes d'ici 2011 (MAEP, 2006, Plan Stratégique de Relance de l'Agriculture). Il y a actuellement quatre exportateurs principaux qui se partagent le marché national de crevettes à savoir : CRUSTAMER, FSG, COVA et DIAX. De juillet 2003 à janvier 2005, il y a eu l'auto-suspension des exportations du Bénin vers l'Union Européenne pour raison de respects des normes, ce qui a joué sur les quantités exportées en 2004 et 2005 qui sont respectivement de 151 tonnes et 175 tonnes. Le lac Ahémé, le lac Nokoué et la lagune de Porto Novo sont les principales sources de production.

- **Lait** : La production du lait au Bénin est concentrée dans le département du Borgou – Alibori qui compte les 2/3 du cheptel bovin national estimé à 1 905 000 en 2008 (Rapport de la mission conjointe d'évaluation préliminaire des récoltes 2008 - 2009). Le niveau de production actuel de lait au Bénin est d'environ 92 000 tonnes par an (MAEP, 2009). De façon précise, la production de l'année 2008 est de 96 758 405 litres (Rapport de la mission conjointe d'évaluation préliminaire des récoltes 2008 - 2009). Le lait est consommé frais ou transformé en fromage Peulh dont la production était estimée en 1999 à 3 000 tonnes avec utilisation de 15 000 tonnes de litres de lait. La valorisation du lait frais du Bénin dans l'industrie agroalimentaire a démarré il n'y pas longtemps avec des essais d'utilisation pour la fabrication du Yaourt. Ceci a entraîné la création à Gogounou, troisième commune de production de bovins au Bénin avec près de 90 000 têtes estimées en 2008, auprès de l'Union Départementale des Organisations de Producteurs de Ruminant (UDOPER), d'une mini-laiterie qui est bien fonctionnelle.

Au total, l'appréciation de la disponibilité de matières premières nécessaires à l'industrie agroalimentaire n'est pas la même pour les différentes filières. Les filières ananas, anacarde, manioc, karité, maïs, lait, crevettes, offrent des surplus de production qui peuvent être augmentées facilement pour satisfaire des industries. Cependant, la production du palmier à huile et celle du riz sont à améliorer considérablement afin de satisfaire les besoins de transformation industrielle. La filière coton quant à elle est stationnaire depuis l'année 2003 autour de 350 000 tonnes et offre des quantités insuffisantes de graines pour satisfaire les besoins des industries de trituration qui produisent de l'huile végétale. Ainsi, la difficulté d'accès à la matière première est l'une des faiblesses importantes que déplorent les entreprises de transformation agroalimentaire, encore que 16% d'entre elles citent la fixation des prix de matières premières par l'Etat dans les contraintes. En effet, les prix élevés des matières premières, en plus de leurs quantités insuffisantes pénalisent doublement les entreprises qui non seulement sont contraintes de tourner à un régime de transformation non optimal, sont obligées de supporter des coûts de matières premières élevés.

Les produits finis alimentaires qui sortent de ces matières premières sont récapitulés dans le tableau n°3.

Tableau n°3 : Produits finis alimentaires qui sortent des matières premières considérées

Filières	Produits finis
Anacarde	Amande d'anacarde blanche ou au beurre, sirop de pommes cajou, confiture de pomme cajou, alcool de pomme cajou
Manioc	Alcool alimentaire, gari, tapioca, amidon de manioc, farine panifiable de manioc, jus de manioc
Karité	Beurre de karité
Palmier à huile	Huile de palme brut ou filtré, huile palmiste
Ananas	Ananas séché, Jus d'ananas, confiture d'ananas, Sirop d'ananas
Maïs	Farine infantile instantanée, Biscuit de maïs, Gritz de maïs, farine de maïs, couscous de maïs, Tchakpalo
Crevette	Crevettes décortiquées, Crevettes séchées
Canne à sucre	Sucre consommable, alcool
Lait	Yaourt, fromage peulh
Riz paddy	Riz décortiqué

Source : Résultats d'enquête, 2009

L'appréciation de la disponibilité de matières premières pour le secteur de l'industrie agroalimentaire est mitigée car seulement 45,8% des entreprises trouvent que la disponibilité de la matière première est un atout pour le secteur agroalimentaire.

b) Technologies et équipements agroalimentaires

Des technologies simples et semi artisanales sont utilisées par les unités artisanales et semi artisanales de transformation agroalimentaire au Bénin. Il s'agit de technologies développées par le Programme de Technologies Alimentaires et Agricoles de l'Institut National des Recherches Agricoles (PTAA/INRAB) et par le Département de Nutrition et de Sciences Alimentaires de la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey-Calavi (DNSA / FSA – UAC). Mais, quelques industries agroalimentaires du pays utilisent des technologies importées. Ainsi, des technologies françaises, allemandes, chinoises, indiennes, anglaises sont utilisées par les industries agroalimentaires béninoises.

Les entreprises déplorent la difficulté d'accès à des équipements de bonne qualité et à des prix abordables. On note une disponibilité d'équipements motorisés de petite taille et à faible capacité de transformation dans la plupart des filières. Mais, il n'y a pas de fabrication locale d'équipements de transformation industrielle. La majorité des entreprises agroalimentaires utilisent des équipements fabriqués au Bénin et dont les coûts leurs sont abordables. Quant aux entreprises industrielles, elles importent les équipements de

transformation de divers pays européens et asiatiques (France, Allemagne, Italie, Chine, Inde, Grande Bretagne, etc.).

Le PTAA est le principal acteur de la conception des équipements au plan national. En collaboration avec des artisans nationaux spécialisés tels que la Coopérative Béninoise de Machinisme Agricole (COBEMAG), les entreprises BECREMA et PROMAH, le Centre Songhaï, et bien d'autres artisans, des équipements motorisés ou non, adaptés à la facilitation des travaux de transformation de produits agricoles sont fabriqués. Ces équipements ne favorisent pas la production à grande échelle et donc constitue un handicap pour une production industrielle des entreprises agroalimentaires.

Une liste des équipements de fabrication locale pour les filières maïs, manioc, riz, karité, palmier à huile, ananas, avec des précisions sur leurs caractéristiques et coûts, est présentée en annexe 5.

c) Compétences techniques

Par rapport aux compétences techniques, un potentiel de ressources humaines fait de compétences diverses et produit par les centres locaux et étrangers de formation est disponible et peut satisfaire les entreprises. Le recrutement du personnel est libre et les dispositions régissant leur utilisation sont souples. Les entreprises (91% de l'échantillon d'étude) sont satisfaites par rapport à la qualité de leur personnel et 73% d'entre elles sont satisfaites par rapport à la quantité. Ces résultats expliquent bien ceux de la note de conjoncture industrielle de 2007 qui ont montré que 99,1% du personnel du secteur industriel au Bénin est constitué de béninois. Aussi, la même note de conjoncture a indiqué pour le quatrième trimestre 2007 des salaires moyens mensuels de 151 214 F CFA pour les « ouvriers spécialisés », 59 640 F CFA pour les « Ouvriers qualifiés et manœuvres » et 130.430 F CFA pour le personnel administratif des entreprises industrielles.

L'Ecole Nationale d'Administration de Management forme des gestionnaires d'entreprises de niveau maîtrise, la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi forme des technologues alimentaires et des nutritionnistes depuis une quarantaine d'année, beaucoup d'écoles universitaires publiques telle que l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM) et privées telles que la Haute Ecole de Commerce et de Management (HECM), Gasa Formation, l'ISFOP, etc. forment des techniciens supérieurs en gestion des entreprises, en marketing et action commerciale, en gestion comptable, en gestion des ressources humaines ; toutes compétences utiles au développement des industries agroalimentaires. Ceci fait que le Bénin fait partie des pays dont la proportion d'employés sans éducation dans le secteur industriel reste parmi les plus faibles (4,2% contre par exemple 10,9% au Mali), ce qui est un point positif. Cependant, les conditions peu favorables de l'environnement des affaires agroalimentaires au Bénin empêchent ces compétences de s'investir dans ce domaine d'activités. La plupart se retrouve dans les entreprises commerciales telles que les

banques, les entreprises d'import export, et depuis une dizaine d'années les entreprises de télécommunication.

Globalement les ressources humaines ne constituent pas un frein majeur au développement de l'industrie agroalimentaire au Bénin. En effet, moins de 16% des entreprises manufacturières citent les procédures d'embauche, les procédures et coûts de licenciement, les limites à l'emploi de travailleurs temporaires, l'inspection du travail et le mécanisme de formation et de négociation des salaires comme contraintes fortes ou majeures à leurs activités (Banque mondiale, Evaluation du Climat des Investissement - ECI, 2005).

d) Energie, Eau, Téléphone et sites d'installation des industries

La situation du Bénin sur le plan énergétique est critique. L'accès à l'électricité est très difficile. Par exemple, le délai pour obtenir une connexion électrique au Bénin est en moyenne de 104,4 jours alors que ce délai est de 12 jours au Sénégal (Banque mondiale, ECI 2005). Le taux de desserte estimé en 2006 par la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) se situe autour de 23 % avec une couverture de 60 circonscriptions administratives et territoriales sur les soixante dix sept (77) que compte le Bénin. L'occurrence des coupures d'électricité est de 43,9 jours contre 14 jours au Mali et 31,5 jours au Sénégal. Beaucoup de chefs lieux de Communes continuent d'enregistrer une disponibilité d'électricité de 5 heures sur 24 heures. Il y a des entreprises agroalimentaires qui font recours à l'utilisation de générateurs d'énergie dont l'accès est facilité par la proximité du Nigeria et du Ghana. Le taux d'utilisation de générateurs par les industries béninoises demeure quand même faible (25%) à cause des coûts des produits pétroliers relativement élevés malgré les efforts de subvention faits par l'Etat. En effet, le Bénin dépend exclusivement de l'extérieur par rapport aux hydrocarbures et les prix fluctuent énormément suivant les réalités du marché international. Par exemple, le prix du litre d'essence a monté progressivement de 350 F CFA en 2000 à plus de 600 F CFA en 2007 avant de descendre à nouveau à 350 FCFA en 2009. La faiblesse de la satisfaction en énergie est due au fait que le Bénin n'est pas indépendant du point de vue énergétique. L'énergie électrique distribuée par la SBEE provient pour 88% des barrages hydroélectriques d'Akosombo au Ghana, situé à environ 300 km de Cotonou, et de Nangbéto au Togo. Seulement 12% d'énergie distribuée au Bénin sont produits localement par les centrales thermiques isolées de la Région Septentrionale, où se trouve également un micro barrage hydroélectrique, celui de YERIPAO, de 0,5 MW.

L'eau est disponible au Bénin et demeure faiblement mobilisée. Il est estimé que moins de 2% des eaux souterraines et environ 1% des eaux de surface du Bénin sont mobilisées (Agossou et Sossou, 2005 ; cités par KONNON 2007). Certes le réseau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) n'arrive pas encore à satisfaire toute la demande existante dans les centres villes (taux de couverture de 70% en 2006 ; Proinvest 2005, avec 130 772 abonnés, SONEB 2006) et les besoins en milieu rural ne sont couverts par

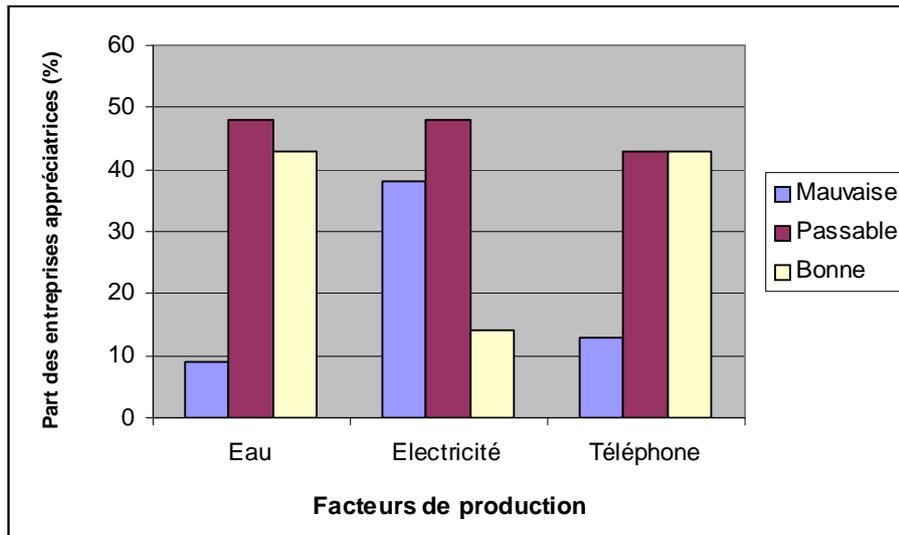
la Direction Générale de l'Eau qu'à 61%. Cependant l'accès par la réalisation de forage est facile dans la plupart des régions. Ainsi, il est facile pour les entreprises de réaliser des forages et de construire des réservoirs pour constituer des stocks d'eau. De plus, du fait que le pays est bien arrosé fait qu'il y a la facilité de réaliser des retenues d'eau et des barrages d'eau à des fins agricoles et industrielles. Par exemple la retenue d'eau de la sucrerie de Savè est la plus grande du Bénin et l'usine de production d'alcool alimentaire à base de manioc (usine YUEKEN NATIONAL BENIN SARL) est installée à côté du barrage sur le cours d'eau klou à Logozohè dans la commune de Savalou.

Le réseau téléphonique du Bénin devient de plus en plus dense à cause du développement de la téléphonie mobile. Aujourd'hui, en plus de la téléphonie conventionnelle, qui est dans les mains de l'Etat, le Bénin compte cinq (5) opérateurs de téléphonie mobile dont un (1) pour l'Etat. Ces opérateurs totalisent plus de 4 millions d'abonnés en plus des abonnés de l'entreprise nationale des télécommunications (Bénin Télécom SA) sur ses lignes conventionnelles. Mais des problèmes sérieux existent dans le secteur des télécommunications au Bénin. Le véritable problème de la téléphonie au Bénin est son coût, suivi des problèmes d'ordre technique qui ne favorisent pas une bonne utilisation des téléphones. Les réseaux sont souvent saturés et le débit de la connexion Internet est faible. Par ailleurs, il faut plus de 180 jours entre la demande et la mise en place d'une connexion téléphonique conventionnelle (Banque Mondiale, ECI, 2006), ce qui est beaucoup.

Les appréciations faites par les entreprises sur la disponibilité et la qualité de l'énergie, de l'eau et de la téléphonie sont illustrées par la figure n°7.

La figure n°7 montre que moins de 10% des entreprises trouvent que la disponibilité et la qualité de l'eau sont mauvaises contre 47% qui les trouvent passable et 44% qui les trouvent bonnes. Quant à l'électricité à peine 12% des entreprises sont satisfaites. En ce qui concerne la téléphonie, 14% trouvent que la qualité et la disponibilité sont mauvaises contre 43% qui les trouvent passable et 43% qui les trouvent bonnes. Evidemment, il y a eu quelques améliorations depuis 2006 où plus du tiers des industries trouvaient très mauvaises la téléphonie au Bénin. Les problèmes de la téléphonie au Bénin tiennent au contexte particulier du Bénin, le secteur demeure un monopole d'Etat détenu par Bénin Télécom SA pour la téléphonie fixe.

Figure n°7 : Appréciations de l'électricité, de l'eau et de la téléphonie par les entreprises.



Source : Résultats d'enquête, 2009

Les sites d'implantation des industries posent beaucoup de problèmes au Bénin. Malgré le fait que des zones industrielles soient créées dans différentes régions du pays à l'instar de la Zone Franche Industrielle (ZFI) de Sèmè Podji, leurs états de viabilisation et les conditions d'accès ne sont pas encore attractifs pour les entreprises industrielles. Pour 33% à 36% des industries, l'accès à un terrain industriel est difficile et constitue une contrainte "majeure" ou "très sévère" (Banque Mondiale, 2006). Tel que signalé plus haut, la coexistence de coutumes et d'un cadre légal importé rend les problèmes fonciers particulièrement complexes au Bénin. Ainsi, bien que l'acquisition et la cession des parcelles soient légalement reconnues et que les droits à la propriété foncière soient acquis en théorie, ceux-ci sont en pratique limités car l'on estime que seulement 10 pourcent des terrains au Bénin sont immatriculés et disposent d'un titre foncier (Banque Mondiale, 2005c). Les difficultés d'accès aux sites d'installation d'unités industrielles constituent alors une contrainte au développement des industries agroalimentaires.

e) Autres facteurs importants

Financement

Le financement de l'industrie au Bénin connaît les mêmes difficultés que le financement de l'agriculture. Le crédit bancaire constitue une part mineure de financement des investissements et du fonds de roulement des entreprises au Bénin, celles-ci se financent essentiellement sur fonds propres (enquête ECI, Banque Mondiale 2006). Les banques béninoises exigent en effet des niveaux de garanties élevés aussi bien pour les découverts que pour les emprunts. Les limitations du système juridique béninois et les contraintes d'accès à la terre qui limitent les garanties offertes ne sont pas étrangères à ces fortes exigences des banques. Ainsi, les banques ne trouvent pas de garantie suffisantes auprès des industrielles et n'acceptent pas financer les fonds de roulement.

Avec une part moyenne de 18% à 31% dans le financement des firmes, le système bancaire ne représente que la deuxième source de financement pour les entreprises, loin derrière les fonds propres. Ceci serait un constat sous régional car le résultat est aussi en adéquation avec ce que l'on observe auprès des entreprises sénégalaises et maliennes (Banque Mondiale, 2005a et 2005b). La majorité des entreprises (88%) trouvent qu'il n'y a pas de facilitation d'accès au financement, ceci renchérit les résultats de la Banque Mondiale qui avait mentionné en 2006 que 73,2% des entreprises trouvent les difficultés d'accès aux crédits bancaires comme une contrainte très sévère pour le développement de l'industrie au Bénin.

Fiscalité et administration

Les dispositions fiscales font partir des contraintes au développement des entreprises et de ce fait des industries agroalimentaires. Le taux d'imposition, l'administration, la législation fiscale et la corruption constituent des contraintes sévères selon respectivement 87,7%, 86,2% et 83,9% des entreprises (Banque Mondiale, 2006). Les dirigeants des industries déclarent affecter environ 8,3% de leur temps à régler des formalités administratives de tous ordres.

Emballages

L'une des contraintes majeures au développement des industries agroalimentaires au Bénin est l'accès aux emballages spécifiques. Il est très difficile aux transformateurs de produits agricoles d'acquérir des cartons au Bénin à cause de leurs coûts très élevés. Des cartons utilisés au Bénin viennent surtout de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria, de la France, de la Belgique et de l'Asie. Aussi, il n'y a pas de production d'emballage en verre, et / ou en plastique sur place. Ceci conduit les producteurs de jus de fruits tels que le jus d'ananas à utiliser des bouteilles de récupération. Les bouteilles des boissons importées sont nettoyées, pasteurisées et utilisées pour le conditionnement des jus de fruit, ce qui empêche les transformateurs de disposer des produits finis uniformes sur le marché et limite leur possibilité d'accès à des marchés exigeants du point de vue qualité.

Il existe la possibilité d'acquérir des bouteilles neuves depuis le Nigeria mais les prix de ces bouteilles demeurent exorbitants (plus de 300 FCFA la bouteille d'un litre sans étiquettes et sans bouchon), ce qui n'attire pas les transformateurs. Des tentatives de recyclage de verre ont été faites par le centre de traitement des déchets solides ménagers de Tohouè, dans la commune de Sèmè Podji, mais le coût très élevé de l'énergie a empêché le centre de faire tourner son unité de recyclage de verre.

Infrastructures de transport

La disponibilité du port de Cotonou qui est actuellement en modernisation avec l'appui du programme Millennium Challenge Account et de l'Aéroport de Cotonou constitue des atouts pour le développement de la production agricole et l'industrie agroalimentaire. Cependant, il reste des améliorations à apporter au fonctionnement aussi bien du port que de

l'aéroport pour faciliter les activités qui s'y déroulent. En effet, jusqu'en 2006, le temps moyen pour dédouaner un conteneur à l'import à Cotonou est 12,2 jours, alors qu'au Maroc par exemple, cela se fait en moins de 3 jours. De même pour l'export ce temps est de 6 jours contre 2 jours au Maroc.

Le transport ferroviaire est à rénover complètement afin de jouer pleinement son rôle de facilitation du transport des équipements et de matières premières vers l'intérieur du pays et des produits agricoles et manufacturiers vers le port, l'aéroport et les grands marchés à Cotonou, capitale économique. Non fonctionnel depuis 2006, le transport ferroviaire souffrait depuis longtemps de la vétusté des équipements et ne satisfaisait qu'une infirme partie des besoins existants. Couvrant seulement 635 km, et s'arrêtant à Parakou (440 km de Cotonou), la voie ferrée ne desservait les pays de l'interland que sur la moitié de leur chemin, le reste se faisant par camion, alourdissant les délais de transport et créant des surcoûts. Le transport ferroviaire retient désormais l'attention du gouvernement qui a déjà acquis pour l'Organisation Commune Bénin Niger des chemins de fer et des transports (OCBN), société de gestion de ce secteur au Bénin, trois trains neufs et attend encore trois autres. Il est très nécessaire de développer un réseau ferroviaire de type nouveau, avec des équipements de pointe, et plus dense que ce qui existe déjà car le besoin se fait sentir dans toutes les zones de production et non seulement dans les localités desservies par le réseau actuel.

En ce qui concerne les routes et pistes rurales, aucune des routes inter état du Bénin n'est en bon état. Certaines portions de ces routes sont acceptables mais plusieurs centaines de kilomètres restent à construire et à réaménager pour le bien être des populations et la facilitation du transport des produits agricoles et des produits industriels. Il en est de même pour les pistes rurales sans lesquelles les industries agroalimentaires ne pourraient être approvisionnées en matières premières et intrants spécifiques.

3.2 Analyse de la demande des principaux produits agroalimentaires

En absolu, la demande s'identifie à la taille de la population. Ainsi, le marché béninois de plus de huit millions d'habitants constitue une importante demande pour les produits agroalimentaires promus sur le territoire national. A cela, s'ajoutent le marché de l'UEMOA et celui de la CEDEAO.

La demande pour la plupart des produits agroalimentaires est sans cesse en nette augmentation comme en témoigne le cas du riz. Concernant la consommation de riz par tête et par an, elle se situerait entre 6 et 20 kg en zone rurale et entre 10 et 30 kg en zone urbaine, alors que la moyenne nationale se situe à 12 kg par tête (FAO.1997). La quantité totale consommée chaque année est en pleine évolution et était de l'ordre de 93 172 tonnes en 2005 et sera de 132 750 tonnes en 2015 en passant par 110 812 tonnes en 2010.

Tableau n°4 : Evolution probable de la demande en riz au Bénin en tonne

Rubriques	Besoin en 2005 (Tonne)	Besoin en 2010 (Tonne)	Besoin en 2015 (Tonne)
Bénin	93 172	110 812	132 750

Source : VERLINDEN et SOULE (2003)

En plus de la production interne, le Bénin importe beaucoup de produits agroalimentaires afin de satisfaire ses demandes alimentaires. Le tableau n°5 présente les Statistiques des importations de quelques produits agroalimentaires des filières porteuses du Bénin.

Tableau n°5 : Statistiques des importations de quelques produits agroalimentaires des filières porteuses au Bénin

Produits	Quantités importées (Kg)		Valeurs des importations (FCFA)	
	2006	2005	2006	2005
Lait et produits de laiterie	12 615 095	13 103 541	8 130 379 695	8 534 515 284
Malts Amidon, féculés, inulines, gluten	19 587 891	17 842 405	4 205 522 146	3 893 499 438
Graisse et huiles animales ou végétales	105 882 263	55 973 650	23 181 591 241	13 375 602 603
Préparation à base de céréales, de farine, d'amidon, de féculé	10 508 029	9 908 784	3 052 053 847	3 099 409 236
Confitures, gelée et marmelades	659 494	1	111 988 767	1
Jus d'ananas	1 152	45 601	276 815	7 654 759
Autres jus de fruit	3 790 071	1	931 512 831	1

Source : INSAE, Statistiques du commerce extérieur

Le tableau n°5 permet de constater que pour satisfaire les besoins alimentaires, le Bénin importe des milliers de tonnes de produits agroalimentaires en sortant plusieurs dizaines de milliard de francs CFA.

Par rapport aux demandes dans la sous région ouest africaine et ailleurs, les statistiques illustratives des exportations de quelques produits agroalimentaires des filières crevettes, lait, riz, manioc, palmier à huile, ananas sont présentés dans le tableau n°6.

Tableau n°6 : Statistiques des exportations de quelques produits agroalimentaires béninois au cours des années 2005 et 2006.

Produits	Quantités exportées (Kg)		Pays de destination
	2006	2005	
Crevettes congelées	82 428	175 060	France et Espagne
Lait et crème de lait	80 575	161 650	Nouvelle Zélande et Niger
Riz	21 820		Togo
Farine et semoule de manioc, y compris le gari	331 817	296 590	Gabon, France, usa, Sénégal, Congo
Huile de palme et ses fractions	4 898 810	556 760	Ghana, Nigeria, Sénégal
Huile de coton et ses fractions	10 059 840	9 005 126	Nigeria, Ghana
sucre de canne	10 000 000	6 000 000	
Jus d'ananas		15 770	Nigeria
Eaux minérales	142 500	349 264	
Eaux minérales, y compris eaux gazéifiées	36 500	25 987	Niger, Gabon et Togo

Source : INSAE, Statistiques du commerce extérieur

Le tableau n°6 montre que, pour le moment, la sous région ouest africaine constitue le marché le plus important pour les exportations des produits agroalimentaires béninois. Les produits les plus exportés sont les huiles de palme et de coton suivi des farines et semoule de manioc, y compris le Gari. Ceci reflète en effet la situation officiellement maîtrisée, c'est-à-dire celle enregistrée par le commerce formel.

3.3 Analyse des freins à la consommation des produits agroalimentaires du Bénin

Les quantités des produits agroalimentaires béninois écoulées sont faibles pour trois raisons essentielles à savoir la faiblesse de la production qui est très peu industrialisée, la qualité des produits finis, mais aussi le prix des produits.

Jusqu'à un passé récent, la qualité peu excellente des produits finis a suscité une mauvaise perception des produits locaux aux consommateurs, les conduisant à préférer les produits importés. L'utilisation de bouteilles de récupération pour emballer les jus de fruit, l'utilisation des étiquettes, cartons et sachets imprimés qui manquent de finesse, l'absence d'information sur la traçabilité des produits agroalimentaires, sont des freins à l'écoulement adéquat des produits agroalimentaires béninois à l'intérieur du pays et à l'extérieur sous des labels béninois. Ces faiblesses peuvent être contournées en faisant le choix d'exporter les produits en gros dans leur état brut pour qu'ils soient emballés dans les pays où l'accès aux emballages ne pose pas beaucoup de problème. Mais dans ce

cas, le label « **made in Benin** » risque de ne pas être connu au-delà des frontières de la CEDEAO. Considérant le riz béninois qui est un produit spécifique, il n'est pas exporté et sa consommation au niveau national est faible à cause de la qualité du produit fini mis en marché Hounhouigan (2006). Selon beaucoup d'acteurs, le traitement post récolte du riz (étuvage, décorticage, calibrage, etc.) doit être industrialisé afin de permettre l'obtention d'un produit fini identique ou meilleur au riz importé du point de vue propreté et qualité gustative. Actuellement, les équipements de décorticage utilisés au Bénin sont de faible capacité (par exemple les décortiqueuses que la COBEMAG a fabriqué pour les producteurs de Malanville ont une capacité de 10 tonnes par jour) et sortent du riz à moitié brisé, avec beaucoup de déchets, ce qui repousse les consommateurs déjà habitués au riz en provenance des pays asiatiques ou le traitement est industriel et permet d'avoir du riz parfumé, glacé, cassé, etc. Le riz local, déjà de moindre qualité commerciale est confronté non seulement au riz importé de très bonne qualité mais aussi aux dons de riz.

Les coûts élevés des facteurs de production et de promotion tels que l'électricité, les hydrocarbures, les emballages, la publicité, les taxes, et la faible production agroalimentaire empêchant de faire des économies d'échelle, ne favorisent pas l'offre des produits agroalimentaires béninois à des prix pouvant concurrencer les produits importés, surtout avec le développement sans cesse de la contrefaçon qui propose de meilleurs prix à cause des fraudes.

En plus de tout ce qui précède, quelques autres éléments peuvent être considérés comme des freins à la consommation des produits agroalimentaires du Bénin sur le marché international. Il s'agit de la faible utilisation des technologies appropriées compétitives et du manque de laboratoire adéquat pour la certification des produits (sources de la non conformité aux normes exigées au plan international), et des politiques de protection des produits internes par beaucoup de pays qui ont de l'avance sur le Bénin en matière de l'industrialisation. C'est le cas de tous les pays du Nord et même de certains pays de la sous région ouest africaine tels que la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Globalement, les éléments pouvant être considérés comme des freins à la consommation des produits béninois sont :

- La faible auto promotion des entreprises agroalimentaires à travers les publicités à la télévision, à la radio et dans la presse écrite (moins de 30% des entreprises) et à travers des séances de dégustation (50% des entreprises). En effet, les difficultés d'accès au financement limite la production et la publicité.
- Le manque de finesse dans l'emballage de certains produits (carton imprimé non présentable, sachets et étiquettes non présentables, bouteilles de récupération non présentables pour les jus de fruits, etc.) à cause des difficultés d'accès à ces emballages qui ne se trouvent pas au Bénin ;
- L'absence d'informations sur la traçabilité des produits agroalimentaires au niveau des emballages ;

- La faible utilisation des technologies appropriées compétitives ;
- Le manque de laboratoire adéquat pour la certification internationale des produits ;
- Les prix de vente des produits agroalimentaires locaux élevés à cause des coûts élevés des intrants et équipements et des frais d'approche élevés (conditionnement et emballage, transport, distribution, etc.).
- Les politiques de protection des produits internes développés par beaucoup de pays (potentiels marchés pour les produits du Bénin) qui ont de l'avance sur le Bénin en matière de l'industrialisation ;
- La qualité du riz béninois mis en marché¹² qui n'égale pas encore la qualité du riz importé ni celle du riz obtenu en don.

Certes il y a des freins à la consommation des produits agroalimentaires béninois mais cela n'empêche pas pour le moment leur accès aux marchés national, régional et international.

Du fait que les entreprises béninoises du secteur agro alimentaire sont pour la plupart de type artisanal ou semi artisanal, les niveaux de production sont faibles. Une preuve de cette situation est que à peine 27% d'entre elles disposent de magasins de stockage, 36% distribuent leurs produits par camionnettes, 59% par voiture et le reste par moto. Le faible niveau de production est aussi marqué par la distribution des produits par les entreprises productrices elles mêmes, telle que le montre la figure n°8.

Malgré cette situation, les entreprises ont accès aux différents marchés à savoir le marché national, le marché des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le marché international (européen surtout). Globalement 67% des entreprises trouvent que la distribution est bonne et qu'elles n'arrivent même pas encore à couvrir tout le territoire béninois avec leurs productions. En effet, 88% des entreprises rencontrées ont accès au marché national, 77% au marché de la CEDEAO et 50% au marché international comme l'illustre la figure n°9.

¹² Le riz béninois n'est pas industriel. Il est de couleur souvent pâle et avec beaucoup de brisure.

Figure n°8 : Systèmes de distribution utilisés par les entreprises agroalimentaires du Bénin

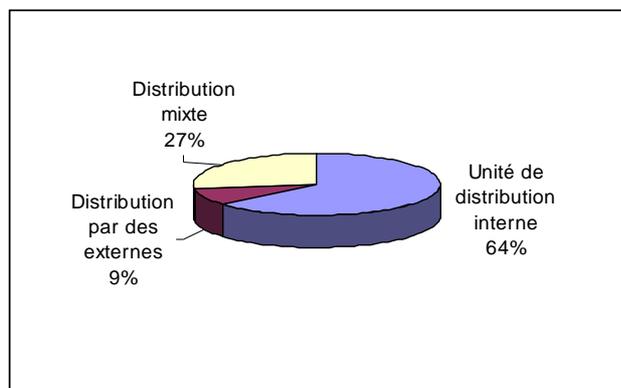
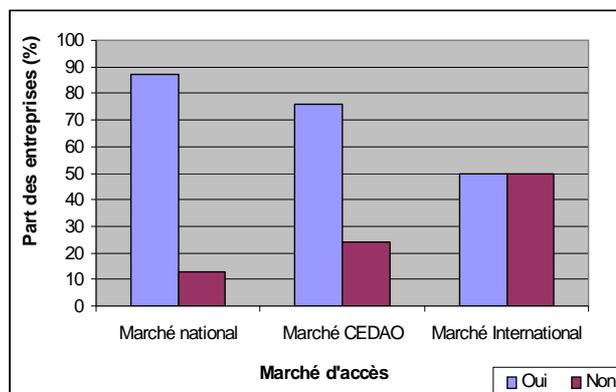


Figure n°9 : Part des entreprises agroalimentaire ayant accès au marché national, au marché de la CEDEAO et au marché international.



Source : Résultats d'enquête, 2009

L'accès à ces différents types de marché est évident car les produits tels que l'ananas séché et les crevettes sont presque exclusivement vendus sur le marché européen. Ils sont suivi des produits comme l'amande de noix cajou, le jus d'ananas, l'alcool alimentaire à base du manioc, l'huile des graines de coton, l'huile de palme, le sucre, le beurre de karité qui sont écoulés au Bénin, dans la sous région ouest africaine, en Europe et parfois aux Etats Unis.

L'accès de certains produits au marché extérieur est lié à leurs qualités intrinsèques bien appréciées à cause de différentes caractéristiques et des actions de promotion menées par les structures en charge du commerce et de développement de l'exportation (ABEPEC, CCIB, ADEx, etc.). Les exemples des crevettes, de l'ananas, du beurre de karité, etc. sont patents. Les crevettes du Bénin sont bien appréciées sur le plan international à cause du taux de collagène important qui permet de les vendre à des prix élevés que les prix des produits concurrents. L'ananas du Bénin est bien apprécié sur le marché international à cause de sa couleur, de sa forme arrondie, de sa texture et de son goût. L'anacarde est apprécié au plan international à cause de la grosseur et de la fermeté des noix (ADEx, 2006). Aussi, les instruments de promotion et d'accompagnement des investissements tels que le système d'information et d'analyse industrielle¹³, le Code communautaire des investissements dans l'UEMOA, le Tarif Extérieur Commun, les foires et expositions nationales, régionales et internationales facilitent un temps soit peu l'écoulement des produits agroalimentaires du Bénin vers l'extérieur. De plus, la participation des entreprises béninoises aux foires et expositions s'est améliorée au cours des dix dernières années avec l'accompagnement de l'ADEx, de l'ABEPEC et de la CCIB car 68% des entreprises rencontrées participent aux foires et expositions au Bénin et ailleurs. Cependant seulement 23% font des ventes promotionnelles, 36% font de la publicité et du sponsoring, 22% font de la pub à la télévision, 31% font de la publicité à la

¹³ Ce système est géré par la Direction Générale des Industries.

radio, 31% font des affiches publicitaires et 50% organisent séance de dégustation. Cet état de chose montre que l'autopromotion des entreprises est faible et serait liée aux difficultés d'accès à des financements adéquats alors que les activités publicitaires coûtent chères. La faiblesse de l'autopromotion serait à la base des problèmes rencontrés par les 33% des entreprises agroalimentaires qui trouvent que la distribution est difficile.

Par ailleurs, afin d'accroître les chances d'accès aux marchés, les entreprises s'efforcent de se mettre au pas par rapport aux analyses de la composition des aliments qu'elles offrent aux utilisateurs et consommateurs. La majorité (86%) déclare soumettre les produits à des analyses régulières de qualité à la DANA et au laboratoire nationale de Santé. De même 57% ont des certificats tels que l'agrément pour la production de jus d'ananas, la certification de transformation de noix cajou, la certification HACCP, ISO 9001 et la Certification de l'Institut ASBI sur le beurre de Karité.

Pour faciliter l'amélioration de l'accès des produits agroalimentaires béninois au marché national, régional et international, les contraintes doivent être levées et les faiblesses corrigées, surtout que l'existence de ces marchés est vue comme un véritable atout par 63% des entreprises.

3.4 Etat des lieux des stratégies et politiques de développement agroalimentaire, d'autosuffisance alimentaire et de sécurité alimentaire au Bénin

Beaucoup d'efforts ont été fait ces dix dernières années en matière de conception et d'élaboration de politiques et stratégies nationales de développement en rapport avec l'agroalimentaire, la sécurité alimentaire, et l'autosuffisance alimentaire, en relation avec la croissance de l'économie nationale, mais portant spécifiquement sur les filières agricoles. Les documents de politiques nationales de développement ont un point commun. Ils conçoivent la promotion des filières agricoles et agroalimentaires comme un axe essentiel pour la croissance économique et l'autosuffisance alimentaire. Parmi ces documents qui traitent des politiques, orientations nationales et stratégies en matière de promotion des filières agricoles et agroindustrielles, les plus importants sont :

- Etude Nationale des Perspective à Long Terme (Bénin 2025, Alafia), élaboré en 2000,
- Orientations Stratégiques de Développement (OSD), élaboré en 2006,
- Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), élaboré en 2006,
- Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), élaboré en 2008 et qui a valorisé les éléments principaux de la Déclaration de Politique de Développement Rural, du Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural et du Plan Stratégique Opérationnel, tous élaborés au cours de l'année 2000,
- Politique et les Stratégies de Développement Industriel au Bénin (PSDI), élaborée en 2003.

Parmi les stratégies proposées par le document Bénin 2025 Alafia pour la sécurité alimentaire, outre l'utilisation de nouvelles technologies agricoles et agro pastorales, et la gestion des déficits alimentaires saisonniers, il y a le développement du secteur agro technologie (en d'autres termes technologie agro industrielle) pour assurer aux populations une nourriture saine et de bonne qualité. Le document insiste aussi sur l'accélération de la croissance économique pour laquelle parmi les 8 axes stratégiques figurent (i) l'accroissement de la productivité agricole à petite échelle (ii) la promotion des petites industries à forte intensité de main d'œuvre et (iii) la diversification de la production nationale pour l'exportation. Par ailleurs, le document insiste sur plusieurs dispositions réglementaires, économiques, institutionnelles, diplomatiques, promotionnelles, etc. et sur la nécessité de développer des technologies de production et de transformation respectueuses de l'environnement.

Partant de Bénin 2025 Alafia et de la volonté politique affichée du Chef de l'Etat, les OSD s'appuient sur une vision gouvernementale pour la période 2006-2011 et indiquent de façon précise le choix opéré à savoir : « faire du Bénin une puissance agricole régionale, moderne, dynamique, compétitive et créatrice de richesses ». L'un des six axes stratégiques retenus est de « promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le monde rural ». Ce renouveau économique passe, entre autres, par l'amélioration et l'intensification de la production cotonnière et la promotion de nouvelles filières agricoles porteuses. Au total cinq (5) secteurs prioritaires sont identifiés parmi lesquels se trouvent (i) le pôle coton, textile et (ii) le pôle agro-alimentaire, avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers et les produits non ligneux.

La SCRP revient sur les mêmes stratégies que les OSD, mais pour la période 2007 – 2009, en mettant clairement l'accent sur l'amélioration de la productivité des filières agricoles et l'amélioration de l'accès aux marchés à travers le respect des normes de qualité, la réalisation des infrastructures, l'acquisition des équipements et le fonctionnement des systèmes d'information.

Le PSRSA vise à relever trois défis majeurs portant sur la couverture des besoins alimentaires ; l'accroissement des revenus et ; l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural. Ces trois défis confèrent au secteur agricole le double rôle d'accélération de la croissance économique et de la contribution à la réduction de la pauvreté d'où la vision : « faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population ». Parmi les stratégies opérationnelles de mise en œuvre de ce plan, il y a tout ce qui est essentiel pour une bonne amélioration de la production agricole, donc pour garantir la sécurité alimentaire et offrir à l'industrie agroalimentaire la matière première. Il s'agit de :

- la modernisation de l'agriculture ;
- la promotion et la diversification des filières agricoles ;

- la mise en place d'un cadre général de promotion des entreprises agricoles,
- la promotion des grandes exploitations/entreprises agricoles ;
- l'appui à l'émergence et à la professionnalisation des acteurs ;
- la revalorisation du statut des producteurs ;
- la mise en place d'un mécanisme de financement adapté de l'agriculture et d'appui à la production de denrées de grande consommation ;
- la maîtrise de la variation inter saisonnière des flux des produits et de leurs prix ;
- la sécurisation foncière ;
- la préservation et la valorisation de l'environnement.

La vision de la PSDI est « l'industrialisation au Bénin : un modèle réussi dans la sous région ». Les objectifs retenus, à partir de la vision sont :

- pérenniser le tissu industriel existant ;
- promouvoir la création et le développement de nouvelles entreprises industrielles compétitives ;
- poursuivre le renforcement de l'environnement institutionnel juridique, judiciaire et réglementaire ;
- promouvoir des cadres d'échanges et de concertation entre les acteurs du secteur industriel ;
- renforcer les capacités des entreprises et des structures d'encadrement.

Il est constaté que les documents de stratégies restent pour la plupart peu vulgarisés car les organisations de producteurs et les entreprises rencontrées dans le cadre de cette étude ont eu du mal à se prononcer sur la mise en œuvre de ces politiques et stratégies qu'elles méconnaissent d'ailleurs. Les actions menées dans des domaines spécifiques tels que le renforcement du personnel d'encadrement du monde paysan, les activités d'appui à l'accroissement de la production des cultures comme le riz, la mise en place des équipements artisanaux ou semi artisanaux, sont connues sans qu'il n'y ait une connaissance globale des stratégies. Cette situation est plus accentuée par rapport au secteur industriel. En effet, 75% des entreprises enquêtées ne connaissent pas les stratégies de développement de l'industrie au Bénin et 25% ont mentionné la loi AGOA, les formations et appuis conseils, les appuis promotionnels, etc. Ces stratégies de développement de l'industrie au Bénin ne transparaissent pas dans les différents documents de stratégies et politiques de croissance élaborés depuis 2006, ce qui est une source de découragement pour les compétences de la Direction Générale de l'Industrie, qui aurait fournis beaucoup d'efforts dans la préparation de ces nouveaux documents de politiques de développement du Bénin. Les documents de stratégies élaborés récemment (de 2006 à 2009) insistent plutôt sur le secteur privé, sur l'agriculture, sur les facteurs de facilitation de la production agricole et industrielle, sans d'autres spécifications sur le secteur industriel.

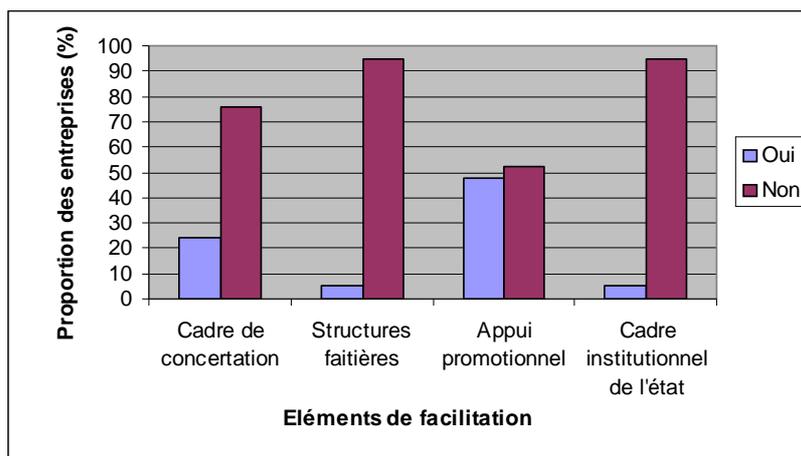
Les différentes politiques et stratégies de développement de l'agriculture et de l'industrie pour l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire et la croissance économique n'ont

pas (encore) fait objet d'évaluations qui puissent nous permettre de faire un point précis sur ce que chacune d'elle a permis de réaliser, ce qui reste à faire, les difficultés et les pistes d'améliorations. Toutefois, les données d'enquête et les entretiens réalisés avec des responsables de certaines structures étatiques nous ont permis d'appréhender globalement quelques actions réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ces documents. Ces actions portent sur :

- le renforcement du personnel des centres de promotion agricole pour l'amélioration de l'appui-conseil,
- le processus de mécanisation de l'agriculture en cours,
- le projet de création d'une banque de l'agriculture en cours,
- les infrastructures et les machines semi industrielles mises à la disposition de certains acteurs du secteur de transformation agroalimentaire,
- la création de structures de facilitation du développement des filières,
- l'amélioration de l'environnement des affaires (routes, port, énergie électrique, subvention des hydrocarbures, plan foncier rural, nouveau code foncier, etc.),
- les exonérations diverses en faveur de l'industrie agroalimentaire,
- les actions de renforcement des capacités des acteurs,
- les actions de promotion des produits.

Toutefois, les entreprises enquêtées ont clairement mentionné le manque de dispositions de facilitation des activités de transformation agroalimentaire au Bénin comme le montre la figure n°10.

Figure n°10 : Appréciation de l'existence de dispositions de facilitation de développement de l'industrie agroalimentaire par les entreprises



Source : Résultats d'enquête, 2009

La figure n°10 montre que seulement 24% des entreprises affirment qu'il existe de cadre de concertation pour faciliter l'émergence des industries agroalimentaires au Bénin. Quant

à l'existence de structures faïtières et de cadre institutionnel de l'Etat pour le développement de l'industrie agroalimentaire, seulement 5% des entreprises pensent que chacune de ces structures existe. Il apparaît clairement qu'il manque de cadre de concertation, de structures faïtière et de cadre institutionnel de l'état devant faciliter l'émergence des industries agroalimentaires.

Les principaux appuis aux entreprises agroalimentaires recensés sont :

- formation et appui-conseil de différentes structures et programmes des ministères en Charge de l'industrie, du commerce, de la promotion des PME et de l'agriculture, (ABEPEC, CEBENOR, DPME, CCIB, ADEX, DANA, PADSA, DPQC),
- mise à disposition d'équipements de transformation par la Direction de Promotion des Petites et Moyennes Entreprise,
- appui du ministère en charge du commerce pour la participation aux foires et expositions dans le cadre de la promotion des produits béninois,
- subvention de la participation aux foires et salons nationaux et internationaux par l'ADEx et la CCIB
- assistance technique de divers Partenaires Techniques et Financiers (SNV, HELVETAS et GTZ).

Le tableau n°7 présente une vue d'ensemble de la mise en œuvre des stratégies et politiques.

Tableau n°7 : Vue d'ensemble de la mise en œuvre des stratégies et politiques pour l'autosuffisance alimentaire et la croissance économique.

Documents de stratégies	Stratégies prévues	Actions réalisées et connues
Alafia	Accroissement de la productivité agricole à petite échelle	<ul style="list-style-type: none"> - Effort fait par le gouvernement à travers le recrutement de nouveaux agents d'appui à la promotion agricole dans les CeCPA et CeRPA - Accompagnement de l'INRAB, par les Partenaires Techniques et Financiers, pour des améliorations technologiques publiées dans les référentiels technico-économiques
	Promotion des petites industries à forte intensité de main d'œuvre	-
	Diversification de la production nationale pour l'exportation	Promotion des filières manioc, riz, karité, palmier à huile, anacarde ananas, champignon à travers divers programmes et projets mis en œuvre par le MAEP (projet NERICA, PUASA, PDRT, PDFM, PADSA, PADFA, etc.) et par l'ADEx.
OSD	Intensification de la production cotonnière	-
	Promotion de nouvelles filières agricoles (pôle agro-alimentaire, avec la pêche, les fruits et légumes, les produits vivriers et les produits non ligneux)	Promotion des filières manioc, riz, karité, palmier à huile, anacarde ananas, champignon à travers divers programmes et projets mis en œuvre par le MAEP (projet NERICA, PUASA, PDRT, PDFM, PADSA, PADFA, etc.) et par l'ADEx.
SCRIP	Amélioration de la productivité des filières agricoles	Accompagnement de l'INRAB, par les Partenaires Techniques et Financiers, pour des améliorations technologiques publiées dans les référentiels technico-économiques
	Amélioration de l'accès aux marchés à travers le respect des normes de qualité, la réalisation des infrastructures, l'acquisition des équipements et le fonctionnement des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> - Activités d'élaborations de normes et de formations des entreprises par le CEBENOR, - Activités de formations sur les bonnes pratiques et sur les normes et le respect de l'hygiène par l'ADEx,

Documents de stratégies	Stratégies prévues	Actions réalisées et connues
		<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de la filière crevette à se mettre aux normes par l'ADEx, - Rénovation et amélioration des performances du port en cours par le programme MCA, - Projet de rénovation du réseau ferroviaire en cours avec l'acquisition de 6 nouveaux trains.
PSRSA	Modernisation de l'agriculture et Promotion des grandes exploitations/entreprises agricoles ;	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'équipements modernes de production agricole dans tous les départements du pays, à des taux bonifiés, à travers le programme de mécanisation de l'agriculture (<i>distribution récente de 286 tracteurs, 237 motoculteurs, 85 remorques, 246 débroussailleuses et 260 charrues</i>) en plus des tracteurs et motoculteurs déjà distribués en 2008 sur don chinois, - Recherche en cours de terres disponibles à attribuer à de jeunes entrepreneurs agricoles, - Octroie de crédits aux jeunes entrepreneurs agricoles à travers le Fonds National de Promotion de l'Emploi des Jeunes.
	Promotion et diversification des filières agricoles ;	Promotion des filières manioc, riz, karité, palmier à huile, anacarde ananas, champignon à travers divers programmes et projets mis en œuvre par le MAEP (projet NERICA, PUASA, PDRT, PDFM, PADSA, PADFA, etc.) et par l'ADEx.
	Mise en place d'un cadre général de promotion des entreprises agricoles.	-
	Appui à l'émergence et à la professionnalisation des acteurs	-
	Revalorisation du statut des producteurs et des productrices.	-
	Mise en place d'un mécanisme de financement adapté de l'agriculture et d'appui à la production	- Octroie de crédits aux jeunes entrepreneurs agricoles à travers le Fonds National de Promotion de l'Emploi des Jeunes,

Documents de stratégies	Stratégies prévues	Actions réalisées et connues
	de denrées de grande consommation ;	- Projet de création d'une banque agricole en cours.
	Maîtrise de la variation inter saisonnière des flux des produits et de leurs prix	-
	Sécurisation foncière	Réalisation de Plans fonciers ruraux par le Programme MCA, Nouveau code foncier voté.
	Préservation et la valorisation de l'environnement	-
PSDI	Pérenniser le tissu industriel existant	-
	Promouvoir la création et le développement de nouvelles entreprises industrielles compétitives	-
	Poursuivre le renforcement de l'environnement institutionnel juridique, judiciaire et réglementaire	Amélioration de l'environnement institutionnel juridique, judiciaire et réglementaire en cours à travers le sous programme 4 du programme MCA qui met l'accent sur l'Amélioration de l'environnement des affaires, en visant le renforcement de la confiance en la justice et la sécurisation des investissements.
	Promouvoir des cadres d'échanges et de concertation entre les acteurs du secteur industriel	-
	Renforcer les capacités des entreprises et des structures d'encadrement.	Formation et appuis conseils divers données par les structures telles que l'ADEx, le CEBENOR, l'ABEPEC, etc.

Source : Résultats d'analyse

Au regard de cet état des lieux sur les politiques et stratégies de promotion de l'agriculture et de l'agro-industrie pour l'accélération de la croissance économique et l'autosuffisance alimentaire au Bénin, il apparaît que des réflexions poussées sont déjà menées et beaucoup de cadres tracés pour la promotion des filières agricoles en vue de **faire du Bénin une puissance agricole**. Cependant, le volet agro industrie et spécifiquement celui de l'industrie agroalimentaire ne sont pas suffisamment mis en relief dans les différents documents de politiques et stratégies. Il va falloir mettre un accent particulier sur cet aspect pour permettre à l'économie béninoise de tirer un profit maximal de ses potentialités agricoles à travers le développement de grappes de filières agroalimentaires.

IV- Identification des produits et industries agroalimentaires à fort potentiel de croissance et d'autosuffisance alimentaire

4.1 Impact macroéconomique de quelques produits agroalimentaires

Dans le souci d'accroître les exportations et de réduire progressivement la vulnérabilité de l'économie aux chocs externes, le Gouvernement béninois a opté pour la diversification de l'économie. Il importe de se convaincre de l'importance économique des principaux produits sur la base desquels repose cette diversification. Ainsi, l'impact macroéconomique de certaines filières pour lesquelles le Bénin possède des atouts est ici mis en relief. Il s'agit des filières coton, anacarde, ananas, riz et karité. Cet impact est apprécié à partir des résultats de plusieurs travaux sur les filières et de quelques simulations réalisées à cet effet à l'aide du modèle SIMSIP - SAM.

Encadré n° 1

Le modèle **SimsIP SAM** est un outil de simulation de politiques macroéconomiques basé sur la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS). C'est un logiciel à interface Microsoft Excel mais utilisant des modules **MATLAB** pour des calculs et flexible d'usage pour analyser les mesures de politiques dans le cadre d'une MCS.

Le simulateur calcule et décompose les effets d'un choc exogène de demande sur les comptes endogènes, sous l'hypothèse que les propensions moyennes à consommer et tous les prix sont constants (pas d'effets de substitution). Lorsque les données d'enquêtes sur les ménages sont disponibles, le simulateur peut calculer et décomposer la variation des indices de pauvreté résultant des chocs exogènes de demande.

L'utilisation du logiciel MATLAB se réalise en "arrière plan" et ne demande aucune action de l'utilisateur final. Elle permet néanmoins d'augmenter le pouvoir de calcul d'Excel (avec plus d'envergure et plus de rapidité). Presque toute fonction ou procédure développée en MATLAB peut être convertie et facilement exécutée en Excel.

Excel (XP ou 2003) est incapable d'inverser une matrice identité de dimension 53, alors qu'il est fréquent de travailler avec des MCS de dimension égale ou supérieure à 100, d'où le couplage Excel-MATLAB. La feuille de calcul Excel a une dimension de 65.536 lignes et 256 colonnes. Cette contrainte (sur le nombre de lignes) peut ne pas permettre l'analyse de pauvreté basée sur des « grandes » enquêtes auprès des ménages.

Bien que le simulateur donne des figures descriptives sur la structure de l'économie (dérivées de la MCS), l'usage principal du simulateur est l'analyse des effets de chocs exogènes de demande sur les comptes endogènes, la pauvreté et le commerce international.

Cas du coton

Le secteur primaire qui a été pendant longtemps la principale source de croissance économique pour le Bénin, cède peu à peu sa place au secteur tertiaire qui a contribué à 5,5% au taux de croissance en 2007 et 2% en 2008. Au cours des dernières années, le sous secteur du coton a enregistré des contre performances liées d'une part à la baisse des cours du coton sur le marché mondial et d'autre part à la baisse de sa production au Bénin. Ce qui a contribué à la baisse drastique de la croissance économique, allant de 6,6% en 2001 à seulement 3% en 2005 avec des conséquences négatives sur les finances publiques, compromettant ainsi les efforts engagés pour lutter contre la pauvreté.

Pour pallier cette situation, le gouvernement entend amorcer une transition pour rendre l'économie moins dépendante de cette filière, en adoptant notamment une politique de diversification des filières agricoles. C'est pourquoi, il a inscrit cette option dans les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin (2006-2011) et la Stratégie de

Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR/2007-2009) qui considèrent le secteur agricole à juste titre comme le levier de lutte contre la pauvreté.

La production cotonnière a été marquée en 2008 par une baisse des superficies emblavées. La production cotonnière a connu alors une baisse de 13% en 2008 pour s'établir à 234 490 tonnes contre 268 627 tonnes pour la campagne précédente. Le retard observé dans la mise en place des intrants et la désaffection des producteurs de coton par rapport à la culture sont à l'origine de cette mauvaise performance de la filière coton. La filière coton est la culture d'exportation pourvoyeuse de devises et d'emplois. Une meilleure organisation des acteurs intervenant dans cette filière permettra d'augmenter sa production et par conséquent d'accroître les exportations, la disponibilité de graines pour l'industrie de trituration, et l'huile de graine de coton.

Cas de l'anacarde

Le secteur béninois de noix d'anacarde revêt une importance certaine pour l'économie nationale. Divers faits contribuent aujourd'hui à la réussite du secteur anacardier au Bénin. L'environnement tant national qu'international reste favorable à la production, à la transformation et à la commercialisation de l'anacarde.

En 2007 par exemple, le Bénin a produit environ 50 000 tonnes d'anacarde dont seulement 3 à 5% sont transformés et 95 à 97% sont exportés à l'état brut en direction de l'Inde (70%) et autres destinations (25%). Cette filière occupe 60.000 ménages agricoles équivalent à 180.000 actifs agricoles auxquels s'ajoutent 20.000 autres acteurs actifs dans les autres maillons (commerce, transformation, transport et exportation).

Comparée à la filière coton qui bénéficie d'assez de soutien politique et financier, la contribution au PIB agricole de la filière anacarde est indicatrice d'une forte potentialité de cette filière à induire la croissance économique. Elle génère environ 20 milliards de FCFA par an en termes de valeur ajoutée et participe à 7% à la formation du produit intérieur brut agricole et à 3% au PIB national.

La balance commerciale de la filière anacarde est positive, donc cette filière contribue à la réduction du déficit de la balance commerciale. A soutien financier égal avec le coton, l'anacarde pourrait contribuer de façon significative à réduire le déficit de la balance commerciale du Bénin comme le montre le tableau n°8.

Tableau n°8: Evolution des déficits de la balance commerciale de 2002 à 2005 en milliards de FCFA

Rubriques	2002	2003	2004	2005
Valeurs des déficits de la BC	-161,0	-161,0	-144,5	-154,6
Volume total des exportations	312,1	314,3	300,3	300
Contribution filière anacarde	9,17	12,05	16	19,8
Contribution filière anacarde export (%)	3	4	5,3	7
Contribution filière coton	93,4	110,9	110	90,3
Contribution filière coton à l'export (%)	30	35	37	30

Source : INSAE, 2009

Cette contribution de l'anacarde à la croissance économique sera renforcée avec la transformation des noix et de la pomme cajou. En effet, l'idéal est d'accroître considérablement la production d'amande de cajou et de passer à la production du jus de pomme cajou, de l'alcool à base de pomme cajou, du sirop de pomme cajou et de la confiture de pomme cajou.

Cas de l'ananas

La production locale de l'ananas a contribué en moyenne à 13 milliards de FCFA environ à la formation du PIB en 2006. Cette contribution représente une part d'environ 1,2% du PIB national et 4,3 % du PIB agricole contre respectivement 2% du PIB et 7,4% du PIB Agricole pour l'anacarde.

Comparée au coton qui contribue pour environ 25% au PIB national, on constate que la part contributive de la filière à la richesse nationale reste encore très faible. L'apport économique de la filière ananas dans l'économie nationale n'est pas encore très important. Toutefois, contrairement à l'anacarde, c'est une filière qui possède de forte potentialité à induire des effets directs et indirects du fait du début de développement observé dans le secteur de transformation. Le taux d'intégration de la filière à l'économie est encore faible malgré tout son potentiel étant donné la forte dépendance potentielle de son développement des intrants externes au niveau de la production et qui n'est pas assez contrebalancé par un gain élevé en devise. Il urge donc de mettre en place les mécanismes de la mise en œuvre du plan de relance de la filière en vue de la valorisation de toutes ces potentialités, surtout celles de production de jus d'ananas et de l'ananas séché. Contrairement à l'anacarde qui nécessite des investissements lourds au niveau du secteur de transformation, la transformation de l'ananas ne nécessite pas autant d'investissement et pourrait permettre à justifier l'essor croissant observé ces derniers temps dans le milieu de transformation artisanale ou semi industrielle en jus d'ananas ou en ananas séché. Globalement la filière pourrait posséder un avantage comparatif d'intégration dans l'économie nationale si la recherche facilite les technologies

d'optimisation des intrants externes avec des mesures d'accompagnement du secteur de transformation. Une utilisation de seulement 27% de la production d'ananas est faite actuellement alors que la valeur ajoutée est à 75% liée à la transformation dans la chaîne de production de jus d'ananas.

De 2002 à 2005 les exportations d'ananas sont passées de 0,27% à environ 0,31% de la valeur totale des exportations. Pour un pays à balance commerciale déficitaire comme le Bénin (passées de -161 milliards en 2002 à -154,6 milliards en 2005) on est en mesure d'affirmer que la contribution de l'ananas est marginale dans l'accroissement des gains en devises du pays durant la même période comparé au 3% pour l'anacarde. Le Bénin n'a pas tellement bénéficié de la croissance en valeur enregistrée au niveau des exportations mondiales de l'ananas.

Cas du riz

Le riz fait partie des céréales les plus consommées au Bénin. La couverture de la production n'est que de 30 000 tonnes alors que la demande atteint 80 000 tonnes par an. Pour corriger cette situation, le Bénin devra accroître sa production en mettant en valeur toutes ses potentialités agricoles et accroître aussi la transformation. Suivant les hypothèses de simulation consignées dans le tableau n°9, qui visent de doubler la transformation du riz au Bénin, en vue de compenser le déficit national et réduire substantiellement les importations, il est projeté qu'à moyen terme le Bénin couvre totalement ses besoins en consommation de riz à travers la production locale voire dégager des excédents pour l'exportation. Les résultats des simulations se présentent comme indiqué dans le tableau n°10.

Tableau n°9 : Hypothèses de simulation de l'impact de l'accroissement de la production du riz sur l'économie

Riz	Situation actuelle (2008)	Objectif (2011)	Variation
Production (en tonne)	80 000	100 000	125%
Transformation (en tonne)	30 000	60 000	200%
Demande (en tonne)	80 000	90 000	112,5%
Part de la transformation du riz dans l'industrie agroalimentaire			3,5%

Source : Résultats d'analyse, 2009

Tableau n°10 : Résultats de la simulation de l'impact de l'accroissement de la production du riz sur l'économie

Pourcentage de variation de la production de riz après le choc	Impact total sur la production de riz (en million de FCFA)	Pourcentage de variation en PIB après choc	Impact total en terme de PIB (en million de FCFA)
1,179	37.671,3436	1,162	20.972,8940

Source : Simulation SimSIP, 2009

Il ressort du tableau n°10 que l'augmentation de la capacité de transformation du riz paddy en riz blanc contribue d'environ 37 671 millions de FCFA à la production nationale de riz, soit un accroissement de près de 18% avec un impact d'environ 20 973 millions de FCFA sur la croissance économique, soit 16% d'augmentation du PIB.

Pour obtenir ces résultats, l'Etat devra faciliter et coordonner la mécanisation de l'agriculture et bien encadrer les riziculteurs pour une spécialisation par région, mais aussi faciliter l'installation d'industries de décortiquage du riz dans les zones de production. Les décortiqueuses semi artisanales actuellement utilisées, y compris celles réalisées par la COBEMAG sur la commande du Gouvernement, ne sont pas adaptées pour l'ambition de faire du Bénin une puissance agricole. C'est pourquoi il urge que le Gouvernement se penche sur la question pour une mise en place rapide d'une industrie à grande capacité de transformation et capable de sortir du riz capable de concurrencer le riz importé, aux fins d'accélérer le décortiquage des produits et d'éviter les dégâts qu'engendreraient les quantités importantes qui sont exposées aux intempéries. Par ailleurs, un accent particulier devra être mis sur le renforcement des capacités des acteurs privés pour une meilleure gestion des stocks de riz, aussi bien du riz paddy, que du riz usiné avec des infrastructures modernes adaptées. De véritables banques de gestion de stocks de riz devront être créées, sous des modalités à étudier avec toutes les catégories d'acteurs concernés, dans le souci d'éviter des pertes de grandes quantités de riz et d'assurer l'accès équitable à tous les consommateurs.

Cas de karité.

Les produits du karité constituent une forte potentialité de production et répondent bien à la préoccupation de diversification des filières agricoles et agroalimentaires. Sur la base d'un objectif de passer de 10 000 tonnes de noix transformés annuellement en beurre à 50 000 tonnes pour l'export, sur un total de 80 000 tonnes de noix pouvant être collectées chaque année, soit le double de ce qui est collecté actuellement (cf. Tableau n°11), les résultats de simulation (cf. Tableau n°12) obtenus montrent que l'impact sur la production nationale de karité est d'environ 9 652 millions de FCFA et l'effet sur la croissance économique est d'environ 6 259 millions de FCFA soit 0,35 point de pourcentage. Ceci est la preuve du potentiel économique que représente le karité et fait appel à l'organisation

des acteurs privés de la filière. Le Gouvernement devra alors accompagner la mise en place d'unités industrielles pour accroître le niveau de transformation.

Tableau n°11 : Hypothèse de simulation de l'impact de l'accroissement de la transformation du karité sur l'économie

Karité	Situation actuelle (2008)	Objectif (2011)	Variation
Production (tonnes)	85 000	85 000	100%
Collecte (tonnes)	40 000	80 000	200%
Exportation (tonnes)	30 000	30 000	100%
Transformation locale (tonnes)	10 000	50 000	400%

Source : Résultats d'analyse, 2009

Tableau n°12 : Résultats de la simulation de l'impact de l'accroissement de la transformation du karité sur l'économie

Pourcentage de variation sur la production après le choc	Impact sur la production totale de karité (en million de FCFA)	Pourcentage de variation sur le PIB après le choc	Impact sur le PIB (en million de FCFA)
0,302	9 651,9812	0,347	6 258,5011

Source : Simulation SimSIP, 2009

4.2 Choix des produits sensibles

L'analyse diagnostique a permis de recenser les produits pour lesquels le Bénin présente un quelconque avantage à tirer de leur promotion. Il s'agit : du maïs, du manioc, de l'ananas, de l'anacarde, du karité, des crevettes, du coton, du palmier à huile, du lait de vache, du poisson, de l'igname, du riz, de la citronnelle, de la mangue, des œufs et de la viande. Fort de cet acquis, l'étude propose en liaison avec les objectifs visés, une analyse basée sur plusieurs critères en vue d'identifier les produits à même d'apporter à la fois, une part non négligeable à la croissance économique, une contribution forte à l'autosuffisance alimentaire et pour lesquels le pays présente les atouts et potentialités pouvant lui permettre de faire la promotion de ces produits sans pour autant sacrifier l'environnement. A cet effet, trois critères ont été utilisés dans l'analyse. Ils portent sur : (i) les potentialités agricoles et agroalimentaires ; (ii) le potentiel d'autosuffisance alimentaire ; et (iii) le potentiel de croissance. Une note a été attribuée à chaque produit selon ces critères sur la base d'une grille d'évaluation allant de 0 (néant) à 4 (très bonne appréciation). Les notes attribuées sur la base de la grille d'évaluation tiennent compte de quelques composantes clés de chaque critère dont le résumé est présenté dans le tableau n°13. Les détails par filière sont en annexe 6.

Tableau n°13 : Contenus des critères de choix des filières sensibles

Critères	Facteurs clés	Contenus des critères
Potentialités agricoles et agroalimentaires	Facteurs agricoles	Disponibilité et étendue des terres pour produire
		Niveau de maîtrise des technologies de production
		Impact possible sur l'environnement si la production est augmentée / intensifiée
		Niveau d'accès aux facteurs de production spécifiques
	Facteurs agroalimentaires	25% des points liés aux facteurs agroalimentaires sont hypothéqués par les problèmes transversaux tels que l'eau, l'électricité, les emballages, les problèmes des routes et pistes, le téléphone, la fiscalité, les problèmes d'accès au financement auprès des banques, etc.
		Niveau d'accès aux technologies
		Existence de matières premières
		Difficultés spécifiques
	Facteurs d'existence de marché	Niveau d'accès actuel au marché
		Nombre de produits finis
Qualité / appréciation spéciale des produits		
Autosuffisance alimentaire	Rôle à jouer actuellement dans l'alimentation	
	Rôle à jouer si la transformation est augmentée et suscite l'augmentation de la production	
	Situation de la couverture des besoins actuels du Bénin	
	Possibilité d'améliorer ou de satisfaire la demande interne	
Croissance économique	Contribution au PIB	
	Apport de revenu au pays	

Source : Résultats d'analyse, 2009

Les détails sur les caractéristiques potentielles de chaque filière sont présentés dans le tableau n°14.

Tableau n°14 : Détails sur les caractéristiques potentielles de chaque filière

Filières	Caractéristiques ayant guidé le choix
Maïs	<ul style="list-style-type: none"> - Terre disponible pour augmenter la production presque partout dans le Bénin, - Technologie de production maîtrisée, - Technologie de transformation maîtrisée, - Engrais spécifiques non disponibles, mais adaptation de l'engrais coton, - Produit alimentaire de base au Bénin, - Marché existant pour les farines (farine simple, farine infantile, etc...) et le gritz, - Aliment de base très consommé, disponible actuellement mais sera plus disponible si industrie développée.
Manioc	<ul style="list-style-type: none"> - Terre disponible avec possibilité de production dans tout le Bénin, - Intrants de production disponible (boutures, engrais coton adapté, etc.), - Technologies de production bien maîtrisées, - Technologies de transformation partiellement maîtrisées : il y a de difficulté dans l'épluchage du manioc qui est une étape non encore mécanisée, - Produit alimentaire de base au Bénin, - Beaucoup de produits dérivés recherchés sur le marché national et international sont obtenus à savoir : amidon alimentaire, amidon textile, farine panifiable, alcool alimentaire, alcool pharmaceutique, tapioca, gari ordinaire, gari fin et amélioré au coco, à l'ananas, au soja, biscuits à base de farine ou amidon de manioc, etc.
Ananas	<ul style="list-style-type: none"> - Terre appropriées pour la production non extensible car se limite au département de l'Atlantique, - L'intensification de la production est limitée pour raison d'absence d'engrais spécifique et pour éviter les problèmes environnementaux, donc la quantité à offrir ne peut pas être trop grande ; - Technologies de transformation en ananas séché et en jus d'ananas maîtrisées ; - L'ananas n'est pas un produit alimentaire de base, donc n'est pas consommé à tout moment, - L'ananas contribue déjà à la croissance économique et sa contribution peut être améliorée, surtout avec un renforcement de la transformation en ananas séché et en jus d'ananas.
Anacarde	<ul style="list-style-type: none"> - Terre encore disponible pour la production, - Difficulté d'accès aux intrants spécifiques de production tels que les

Filières	Caractéristiques ayant guidé le choix
	<p>engrais et pesticides,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Technologies de transformation peu maîtrisées, alors que beaucoup de produits dérivés peuvent être obtenus (exemple du jus, de l'alcool, du sirop, de la confiture, etc.), - L'anacarde n'est pas un produit alimentaire de base, car est juste consommé en amuse gueule ; Il faut les jus, confiture, etc. pour améliorer un peu la consommation locale, - Existence de marché pour les noix et pour tous les produits dérivés don la demande est forte sur le marché international, - Contribue déjà à la croissance économique et y contribuera davantage dès que la transformation est maîtrisée.
Karité	<ul style="list-style-type: none"> - Terre disponible pour production dans le Nord Bénin, - Technologie de production non encore maîtrisée (au cas où un ravageur surgit et détruit tout, plus d'anacarde), - Technologie de transformation en beurre de karité bien maîtrisé, - Produit alimentaire de base dans le Nord, faisant partie des oléagineux les plus utilisés dans l'alimentation au Bénin mais aussi en pharmacopée, - Marché d'écoulement existe au plan international pour la pharmacie, la cosmétique, l'alimentation, etc. - Est capable de fournir beaucoup d'huile et peu contribuer énormément à la croissance économique.
Crevette	<ul style="list-style-type: none"> - Les crevettes sont récoltées dans des cours d'eau qui sont tous en comblement, d'où une diminution de la récolte, - Faible maîtrise des technologies de production de crevette au Bénin, - Technologie de traitement agroindustriel maîtrisée avec respects des normes du marché international, - Les crevettes font partie des produits de grande consommation au Bénin en tant qu'épice, - Marché international existe avec une bonne appréciation du produit sur le marché européen, - Dispose d'une bonne potentielle de croissance économique.
Coton	<ul style="list-style-type: none"> - Terre exploitable disponible mais en plaine réaffectation à d'autres cultures plus opportunes et moins dégradant pour l'environnement, - Technologie agricole maîtrisée mais dangereuse pour l'environnement à cause des grandes doses d'engrais et de pesticides utilisées, - Technologie d'égrenage maîtrisée, - Technologie de production d'huile maîtrisée, avec une sous exploitation des capacités industrielles existantes, - Huile de coton consommé au Bénin comme huile végétale, mais en concurrence avec l'huile de palme, le beurre de karité et l'huile d'arachide,

Filières	Caractéristiques ayant guidé le choix
	<ul style="list-style-type: none"> - Marché international existe pour les produits dérivés du coton, - Forte potentialité de contribution à la croissance de l'économie.
Palmier à huile	<ul style="list-style-type: none"> - Zone propice à la production limitée au Sud Bénin à causes des exigences climatiques (quantité d'eau insuffisante) et édaphiques (nature du sol), - Faiblement disponibilité de Terre propice à la production, - Technologie de transformation maîtrisée avec présence des industries qui ne tournent pas toutes faute de disponibilité de matières premières suffisante et d'entretien, - Produit oléagineux de grande consommation au Bénin dans l'alimentation et la pharmacopée (huile rouge, huile palmiste, etc.), - Marchés régional et international existent pour l'huile rouge, - Contribue déjà à la croissance économique.
Lait de vache	<ul style="list-style-type: none"> - Production en plein essor dans le Département de l'Alibori et du Borgou, - Technologies de traitement et de conservation maîtrisées, - Bonnes potentialités pour la fabrication des yaourts et autres produits laitiers, - Contribue beaucoup à la consommation locale mais ne suffit pas encore pour suppléer au plan national aux produits laitiers importés, - Marché disponible au plan national pour les produits laitiers, - Peut bien contribuer à la croissance économique en jouant sur la réduction des importations de lait et de produits laitiers.
Poisson	<ul style="list-style-type: none"> - Forte dépendance de la mer, des lacs et lagunes pour l'approvisionnement en poisson, - Faible production piscicole au Bénin malgré la connaissance des technologies, - Absence d'industrie de transformation de poisson, - Bonne consommation locale de poisson sous plusieurs formes (fumé au bois, frits, salé, etc.), d'où une forte importation, - Marché local, régional existe et forte pour la croissance de l'économie.
Igname	<ul style="list-style-type: none"> - Terre disponible pour la production, - Technologie de production bien maîtrisée, - Difficulté d'épluchage, - Faible potentialité de transformation car se limite à l'igname frite, à la cosette d'igname et à la farine d'igname pour faire de l'igname pilée, - Forte contribution à l'alimentation locale, - Marché limité au Bénin et à la sous région, - Faible contribution à la croissance de l'économie.
Riz	<ul style="list-style-type: none"> - Terre disponible, surtout les bas fonds pour une forte potentialité d'augmentation de la production, - Technologie de production maîtrisée,

Filières	Caractéristiques ayant guidé le choix
	<ul style="list-style-type: none"> - Technologie de transformation encore semi artisanal, nécessitant une industrialisation, - Produit alimentaire de base déjà encré dans l'alimentation du commun des béninois et contribuant à l'autosuffisance, - Marché national et régional existant, - Peu bien contribuer à la croissance économique à travers la réduction des importations du riz et la satisfaction du marché sous régional.
Citronnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une bonne potentialité de production car se produits dans les jardins et sur des sols peu exigeants, - Technologie de production maîtrisée, - Maîtrise de technologie de mise en sachet comme les autres thés importés, avec des épices à vertus thérapeutique, - Pas un aliment de base mais bien consommé localement en infusion, - Marché existant et potentialité de contribution à la croissance économique à travers la réduction de tisanes et thé importés.
Mangue	<ul style="list-style-type: none"> - Terre disponibles pour la production, - Maîtrise de technologie de production de mangue, - Maîtrise de technologie de transformation, avec existence d'une usine non valorisée à Natitingou, - Pas un aliment de base mais bien consommé comme fruit de saison au Bénin, - Marché existant pour les jus de mangue, les confitures de mangues, les purées de mangues, etc. - Est en bonne position pour contribuer à la croissance de l'économie si la transformation est faite.
Œuf	<ul style="list-style-type: none"> - Production nationale en plein essor avec des installations de producteurs moyens mais aussi industriels (Exemple de Agrisatch et complexe Adjavon), - Nécessité de renforcer l'industrialisation de la production des œufs, - Difficulté d'accès aux intrants spécifiques de production tels que les matières premières nécessaires à la fabrication de la provende et les produits vétérinaires, - Aliment bien consommé par le commun des béninois, ce qui facilite les importations des œufs, - Faible demande à l'extérieure.
Viandes	<ul style="list-style-type: none"> - Production de viandes en plein essor, - Existence de potentialités d'accroissement de la production de viande de plusieurs espèces animales dont les technologies d'élevage sont très bien maîtrisées, - Faible maîtrise des technologies de l'industrie de la viande, - Produits alimentaire bien consommé au Bénin, - Faible marché à l'extérieur car ne pourrait concurrencer les viandes

Filières	Caractéristiques ayant guidé le choix
	produites à moindres coûts dans beaucoup de pays.

Source : Résultat d'analyse de potentialités, 2009

Le tableau n°15 présente le résultat récapitulatif de détermination des filières sensibles à partir du contenu du tableau n°12.

Tableau n°15 : Détermination des produits sensibles

Produits	Potentialités agricoles et agroalimentaires					Potentiel d'autosuffisance (6)	Potentiel de croissance (7)	Appréciation d'ensemble** (8)
	Facteurs agricoles (1)	Facteurs agroalimentaires (2)	Demande potentielle (3)	Existence de marché (4)	Moyenne* (5)			
Maïs	++++	+++	++++	++++	3,8	++++	+	2,9
Manioc	++++	++	++++	++++	3,5	++++	+++	3,5
Ananas	++	+++	++++	++++	3,3	++	++++	3,1
Anacarde	+++	++	++	++++	2,8	+	++++	2,6
Karité	++	+++	++	++++	2,8	+++	+++	2,9
Crevettes	+	+++	++++	++++	3,0	++	++++	3,0
Coton	+++	+++	+	++++	2,8	+	++++	2,6
Palmier à huile	++	+++	+++	++++	3,0	++	+++	2,7
Lait de vache	+++	+++	+++	++++	3,3	+++	+++	3,1
Poisson	++	+	++++	++++	2,8	+++	++	2,6
Igname	++++	+	++++	++	2,8	++++	+	2,6
Riz	++++	++	++++	++++	3,5	++++	+++	3,5
Citronnelle	++++	++	+	+++	2,5	-	+	1,2
Mangue	++++	+++	++++	++++	3,8	++	+++	2,9
Œufs	+++	+++	++++	++++	3,5	++++	+	2,8
Viande	++++	++	++++	++++	3,5	++++	+	2,8

Source : Notations des auteurs à partir des données ci-dessus.

* Il s'agit de la moyenne de (1) ; (2) ; (3) ; et (4).

** Il s'agit de la moyenne de (5) ; (6) ; et (7).

Grille d'appréciation :

- correspond à 0 et signifie « néant » ; + correspond à 1 et signifie « faible appréciation » ; ++ correspond à 2 et signifie « moyenne appréciation » ; +++ correspond à 3 et signifie « bonne appréciation » ; ++++ signifie 4 et correspond à très bonne appréciation.

Source : Résultats d'analyse, 2009

 Filière de premier choix ; ayant une note supérieur à 3

 Filière de deuxième choix ; ayant une note comprise entre 2,9 et 3

Des résultats de l'évaluation basée sur les critères de choix présentés dans le tableau n°13, détaillés par filière dans le tableau n°14 et récapitulés dans le tableau n°15, il se dégage deux catégories de produits pour lesquels le Bénin doit investir dans leur développement agroindustriel. La première catégorie concerne les produits qui s'en sortent avec une appréciation plus que bonne¹⁴. Il s'agit du manioc, du riz, de l'ananas et du lait de vache. Quant à la deuxième catégorie, elle concerne les produits dont l'appréciation est bonne ou presque bonne¹⁵.

4.3 Choix des industries agroalimentaires à fort potentiel d'autosuffisance alimentaire et de croissance économique

Le passage de l'état embryonnaire de la grappe agro-industrie béninoise à l'état de grappe constituée et forte passe par une politique volontariste d'accompagnement des industries opérant déjà sur l'étendue du territoire et pour lesquelles leurs propres efforts de développement sont perceptibles.

A l'instar de ce que fait si bien déjà le Millenium Challenge Account du Bénin en direction des institutions de microfinance sur la base d'un échantillon sélectionné sur mesure, il importe que l'Etat ait également des critères d'appréciation sur lesquelles s'appuyer pour retenir aussi une liste des agro-industries envers lesquelles déployer un ensemble d'actions d'envergure afin de les conforter dans leur position stratégique pour l'autosuffisance alimentaire et la création de la richesse nationale. Le premier critère de choix devra être la présence dans les filières spécialisées dans la transformation des huit (08) produits ci-dessus retenus. Leur poids dans la fiscalité de l'Etat peut être également pris en compte de même que l'importance de leur chiffre d'affaire, de leur personnel, de leur marché, etc.

La liste des industries enquêtées dans le cadre de la présente étude n'étant pas exhaustive, il a été préféré de suggérer le choix de ces industries à la suite de l'établissement d'une vue panoramique sur toutes les industries opérant dans le domaine de l'agroalimentaire au Bénin.

V- Propositions de mesures

5.1 Proposition de soutien aux entreprises agroalimentaires retenues

Afin d'accroître la production agroalimentaire du Bénin, et au vue des résultats du diagnostic, il est important que l'état joue pleinement un ensemble de rôles prépondérants. Il s'agit de :

- faciliter la disponibilité de matières premières (produits agricoles) à l'industrie agroalimentaire à travers une mise en œuvre efficace du plan de relance du secteur agricole, pour susciter la grande production agricole (mécanisation de l'agriculture, organisation des acteurs, renforcement de l'appui – conseil) ;

¹⁴ Appréciation strictement supérieure à 3.

¹⁵ Appréciation égale à 2,9 ou 3.

- faciliter l'accès au foncier par les industriels en accélérant la mise en œuvre du nouveau code foncier **et en renforçant l'élaboration des Plans Fonciers Ruraux tels que le fait le Millenium Challeng Account et la GTZ** ;
- finaliser la viabilisation de la zone franche industrielle de Sèmè et viabiliser les zones industrielles à l'intérieur du pays ;
- faciliter l'approvisionnement en équipements industriels de pointe et en emballages adéquats, à travers les exonérations de taxes et de frais de douanes ;
- assurer l'amélioration de l'environnement des affaires industrielles au Bénin, à travers :
 - l'amélioration de l'électrification et la diminution des prix de l'électricité,
 - l'amélioration de la performance des équipements de télécommunication suivie de la diminution des coûts de communication (téléphone surtout),
 - l'amélioration de la maîtrise de l'eau,
 - l'aménagement et le développement des infrastructures de transports (routes et pistes, port, aéroport et réseau ferroviaire),
 - la facilitation de la création et/ou de l'installation de banques de développement compatibles aux réalités béninoises,
 - **l'accélération de la création de la banque agricole du Bénin dont le processus est bien avancé,**
 - la diminution des taxes aux entreprises agroalimentaires afin que les prix de leurs produits soient compétitifs sur le marché national et international,
- renforcer le partenariat public - privé à travers surtout le respect des prérogatives de chaque partie prenante au développement économique de la nation ;
- **renforcer le partenariat Sud – Sud en vu du transfert de technologies entre les pays de la sous région ouest africaine et le Bénin pour le développement agricole et le développement de l'industrie agroalimentaire,**
- **élaborer un document de politique de développement du secteur agroalimentaire,**
- améliorer le renforcement des capacités des entreprises pour passer de l'étape d'unité de transformation semi artisanales à des unités industrielles, avec un accent particulier sur les questions de technologies modernes, de qualité des produits, de respect des normes, de traçabilité, de gestion de stocks de produits agricoles et agroindustriels.

5.2 Proposition d'actions pour le positionnement des produits de l'industrie agroalimentaire béninoise sur les marchés national, régional et international

Le positionnement des produits agroalimentaires sur les marchés national, régional et international est conditionné par deux éléments très importants que sont la qualité des produits et leurs prix. Dès que ces deux éléments sont maîtrisés et satisfaisants, la

distribution s'organisera d'elle-même avec l'accompagnement promotionnel. L'Etat, et plus précisément le Ministère de promotion des PME, le Ministère du commerce et le Ministère de l'Industrie devront :

- **Elaborer un texte de réglementation des emballages agroalimentaire au Bénin.**
- Veiller à la qualité des produits agroalimentaires locaux en intensifiant l'assistance aux entreprises à travers le renforcement des appuis – conseils pour l'amélioration des technologies de transformation et pour l'amélioration des emballages des produits.
- **Accompagner les laboratoires nationaux à recevoir l'accréditation internationale d'analyse de produits agroalimentaires.**
- Créer les conditions favorables à la certification des produits agroalimentaires locaux surtout à travers la mise en place d'équipements adéquats dans les laboratoires d'analyse, l'assurance de la reconnaissance internationale des analyses faites dans les laboratoires agréés au Bénin, et la réduction des délais du processus d'analyse et de certification des produits qui durent actuellement des mois.

En effet, pour pénétrer et se positionner sur un marché qu'il soit local ou étranger, les entreprises doivent offrir des produits de bonne qualité, bien conditionnés, en quantité suffisante c'est-à-dire disponibles et accessibles et à des prix compétitifs.

- Renforcer les actions promotionnelles sur les produits agroalimentaires du Bénin. Il s'agit de :
 - continuer d'accompagner les entreprises agroalimentaires à faire des voyages de prospection à l'extérieur pour identifier d'autres marchés et nouer des relations de partenariat efficaces et utiles,
 - renforcer l'accompagnement des entreprises agroalimentaires à participer aux foires nationales et internationales,
 - appuyer les acteurs qui s'investissent déjà dans la promotion du Label Bénin à mieux promouvoir le concept de « **consommons local** », surtout en partenariat avec les organes de presse par des émissions de présentation complète de produits locaux phares, la couverture médiatique des séances de dégustation promotionnelles ;
 - multiplier l'organisation des foires et salons de promotion des produits locaux ;
 - **créer une zone franche commerciale de produits locaux, y compris ceux agroalimentaires.**

Le « **consommons local** » est largement reconnu comme un facteur de promotion des produits fabriqués sur place et de croissance économique car, il facilite la commercialisation et limite les importations. Afin de faire de ce facteur un élément clé dans le développement de l'industrie agroalimentaire au Bénin, il faudra qu'à tous les niveaux de l'administration béninoise, jusqu'au plus haut sommet de l'Etat, l'utilisation des produits béninois en lieu et place des produits importés soient une réalité afin de servir

d'exemple. Par exemple, des séances de dégustation régulières peuvent être organisées par les membres du Gouvernement, aux sorties des conseils des Ministres avec des mots rassurants à l'endroit des populations afin de les inciter à consommer sans modération les produits locaux. Aussi, les centres de restaurations et les cantines des centres universitaires, des camps militaires, des écoles techniques et professionnelles, des ministères, des centres de santé, etc., de même que les services traiteurs sollicités pour les manifestations publiques, peuvent être instruits et suivis pour l'utilisation prioritaire des produits agroalimentaires nationaux.

5.3 Mécanismes de veille et de surveillance de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire

La surveillance de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire passe par la mise en place d'outil de collecte d'informations et de leur publication sur toutes les filières porteuses sans exception. Actuellement l'ONASA dispose d'un mécanisme de veille qui lui permet de suivre la production et la commercialisation des vivriers et de constituer des stocks tampons de vivriers pour faire face aux besoins en cas de crise. Ce mécanisme, renforcé depuis 2008 par la création des boutiques témoin de l'ONASA pour réguler un temps soit peu les prix de vente des vivriers aux populations, doit pouvoir s'étendre aux filières telles que l'ananas, l'anacarde, le palmier à huile, le lait, le karité. Certes il sera difficile de penser à court terme à constituer des stocks de tous ces produits agroalimentaires car cela nécessite de développer des technologies appropriées. Mais un dispositif doit pouvoir permettre d'avoir des informations fiables sur les niveaux de production primaire de ces produits agricoles, les diverses formes de leur transformation par les entreprises agroalimentaires, la liste des entreprises agroalimentaires, leurs niveaux de production respectives par rapport à chaque produit agroalimentaire, les sources d'écoulement, les prix de ventes, les difficultés rencontrées, etc. Ce mécanisme doit permettre de suivre de prêt tout ce qui se passe dans le secteur, de les documenter et de partager les informations avec les acteurs concernés par le secteur au niveau national et international.

A court terme, un comité ad hoc de promotion de grappes de filières pourrait être mis en place entre les ministères tels que le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de Pêche, le Ministère de l'Industrie, le Ministère du Commerce, le Ministère du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique et le Ministère de l'Économie et des Finances pour assurer dès maintenant une liaison permanente avec les acteurs et promoteurs d'entreprises agroalimentaires, surtout pour les produits sensibles retenus plus haut. Le comité pourrait avoir de représentation à deux niveaux : le staff de lobbying et le staff technique. Le staff de lobbying regroupera les responsables de ces secteurs (les Directeurs de Cabinet et les DPP). Le staff technique devra être le niveau opérationnel de travail et d'anticipation de manière permanente. Il fera, sur la base des sondages et prospections, des analyses et propositions techniques lesquelles devraient permettre au staff de lobbying de prendre des décisions adéquates. Pour cela, des réflexions stratégiques devraient être engagées afin de voir les cadres/structures dont les attributions permettent de jouer efficacement ce rôle au niveau de chaque ministère impliqué. Ces

réflexions devraient également prendre en considération les moyens et outils appropriés pour réaliser convenablement cette mission.

Dans le souci de la durabilité, le comité ad hoc devra conduire un processus de mise en place d'un dispositif pérenne de veille et de surveillance de l'autosuffisance et de sécurité alimentaire. Raisonnablement, ce dispositif pérenne devra s'appuyer sur l'existant au niveau de l'ONASA mais vu son importance il pourrait s'étendre à d'autres structures dans les ministères en charge de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie, de la Santé, du Développement, etc. Le processus de mise en place d'un tel dispositif pourra être conduit en phases à savoir (1) une phase d'étude approfondie sur l'opérationnalisation du mécanisme de veille et de surveillance, (2) une phase d'élaboration d'un document de politique nationale de veille et de surveillance de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire. A cette phase,

A moyen terme, le comité ad hoc devra céder place au dispositif de veille et de surveillance de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité alimentaire. Il peut s'agir d'un comité ou d'un ensemble de structures selon les résultats de l'étude d'opérationnalisation et les dispositions du document de politique validé par tous les acteurs concernés par l'agriculture et l'agroalimentaire au Bénin.

De façon schématique, nous proposons :

	Action concrètes	Objectifs visés
Court terme (Préalables)	Mis en place d'un comité ad hoc multi acteurs pour lancer la veille et la surveillance de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrer des activités de collectes régulières et de diffusions d'informations sur le secteur agroalimentaire au Bénin afin de faciliter la prise de décisions pertinentes en faveur du secteur ; - Conduire un processus de mise en place d'un dispositif pérenne de veille et de surveillance de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire.
	Réaliser une étude approfondie d'identification du mode d'opérationnalisation du mécanisme de veille et de surveillance (structures, outils nécessaires, mode de fonctionnement, etc.)	Définir clairement la/les structures qui doivent mettre en oeuvre le mécanisme de veille et de surveillance de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance alimentaire qui prendra en compte toutes les filières porteuses depuis la production jusqu'à la transformation agroalimentaire
	Elaborer un document de politique nationale de veille et de surveillance de l'autosuffisance alimentaire et de la sécurité alimentaire, qui intègre toutes les filières.	<ul style="list-style-type: none"> - Définir clairement les rôles des structures devant être impliquées dans la veille et la surveillance, (ONASA, CEBENOR, et) - Définir toutes les mesures à prendre pour faciliter le fonctionnement du dispositif de surveillance, - Définir clairement le champ d'action qui doit couvrir toutes les filières porteuses, - Proposer le dispositif adéquat de collecte, de traitement et de diffusion des informations, de même que tous les équipements et outils
Moyen terme	Mettre en place un dispositif pérenne de veille et de surveillance et équiper ce dispositif en matériels et outils nécessaires.	Assurer la collecte, le traitement et la diffusion d'informations sur la production agricole, la transformation agroalimentaire, la commercialisation des produits alimentaires et agroalimentaires, en relation avec les besoins nationaux, régionaux et internationaux en ses produits.

¹⁶ Actuellement, il n'existe pas de document de politique de veille et de surveillance de la sécurité alimentaire, même si l'ONASA fait ce travail par rapports aux produits vivriers.

Conclusions

Le secteur agroalimentaire est encore timide au Bénin. Même si la majorité utilise encore des techniques de production semi modernes, l'espoir d'une industrialisation effective de la production est permis pourvu que des actions d'amélioration de l'environnement des affaires, sur tous les plans, soient menées par l'Etat. Il s'agit de l'amélioration de l'accès des entrepreneurs aux moyens financiers auprès des banques, et aux moyens techniques auprès des centres de recherches et universités, de l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité au téléphone, à l'électricité, à l'eau, aux hydrocarbures, aux matières premières, de l'amélioration des dispositions fiscales en faveurs des entreprises.

Le Chef de l'Etat a inscrit au rang des actions prioritaires de son Gouvernement pour la construction du Bénin émergent, la promotion des produits locaux et leur consommation endogène. L'amélioration de la qualité des produits locaux en vue de leur compétitivité avec les produits importés constitue le plus grand défi à relever par les producteurs et promoteurs industriels du Bénin. Il faudra que les structures en charge du développement de l'industrie au Bénin et particulièrement de l'industrie agroalimentaire accompagnent davantage les entreprises à accéder aux technologies pouvant garantir l'obtention de produits fins et bien emballés.

La décision du Gouvernement de faire acheter au profit de l'administration publique, les meubles localement fabriqués devra être étendue aux produits agroalimentaires. Une décision pareille ne serait salubre que si les entreprises agroindustrielles (dont certaines évoluent dans l'informel), les consommateurs et les organismes de promotion jouent, chacun en ce qui le concerne, sa partition et selon les règles définies de façon consensuelle. Une forte association des privés, acteurs à la base, à l'élaboration des documents de politiques de développement de l'agriculture et de l'agro-industrie au Bénin est désormais nécessaire.

BIBLIOGRAPHIE

1. **ADEGBOLA et al. (2005).** *Analyse des effets de la filière anacarde au Bénin: une application du tableau entrées-sorties T.E.S.* 27 p
2. **Anne marie Matthes, et al. (2008).** *Rapport de l'Atelier de validation de la stratégie et d'élaboration de plans d'action de la filière anacarde au Bénin.* 86P
3. **Banque mondiale (2005).** *BENIN ; Une évaluation du Climat des Investissements.* 141 p
4. **Banque mondiale et Société financière internationale (2009).** *Doing Business 2009.* 209 P
5. **BDPA, AFRIQUE ETUDE et GEOMAR (2005).** *Etude sur les sources de croissance de l'économie béninoise tirées par les filières. Tome 1 : Diagnostic, identification des filières porteuses.* 205 p
6. **BDPA, AFRIQUE ETUDE et GEOMAR (2005).** *Etude sur les sources de croissance de l'économie béninoise tirées par les filières. Tome 2 : Plan d'actions.* 205 p
7. **DAH-DOVONON Jean Z. et GNANGLE Césaire P. (2006).** *Evaluation des potentialités de développement de la filière karité dans les départements de l'Atacora et de la Donga.* 67 p
8. **David SOHINTO (2008).** *Analyse de la rentabilité économique des chaînes de valeur ajoutée de l'ananas au Bénin.* 75p
9. **David SOHINTO et Lazare AKOMAGNI (2008).** *Analyse de la rentabilité économique des chaînes de valeur ajoutée du riz au Bénin.* 69 P
10. **E. H. ABIASSI et D. EKLOU (2006).** *Etude sur les instruments de régulation des importations commerciales du riz au Bénin.* 84 p
11. **G. BIAOU et al. (2006).** *Rapport d'étape de la formulation de la politique nationale de promotion des plantes à racines et tubercules au Bénin.* 96 p
12. **GTZ (2007).** *ValueLinks – l'approche de promotion de chaînes de valeur - module 2*
13. **HYPEC Bénin (2006).** *Guide d'information sur les projets et les opportunités d'investissement au Bénin. Filières porteuses et potentialités des 77 communes.* 340 p
14. **Jean Z. DAH-DOVONON et Césaire P. GNANGLE (2006).** *Evaluation des potentialités de développement de la filière karité dans les départements de l'Atacora et de la Donga.* 67 P
15. **KONNON D. (2007).** *Etude socioéconomique de base du projet de modélisation*

hydrologique dans le bassin du zou avec le SIG. Rapport, 75 p.

16. **MAEP (2008).** *Plan stratégique de relance du secteur agricole au Bénin.* 88p
17. **MIC (2006).** *Lettre de Politique de Développement du Secteur Privé.* 41 p
18. **MIC/DGI (2008).** *Note de conjoncture du 4^{ième} trimestre 2007.* Rapport. 57 p
19. **MICPE / DDI (2000).** *Le Guide de l'Investisseur Industriel au Bénin.* 56 p
20. **MICPE / DDI (2001).** Répertoire des entreprises industrielles du Bénin. 244 p
21. **Performance Management consulting (2006).** *Stratégie d'opérationnalisation et déclinaison en plans d'investissements sectoriels de la vision Bénin 2025 ; Agenda vers une économie émergente.* 171 p
22. **Performances management consulting (2006).** *BENIN 2025 : Agenda vers une économie émergente. Phase 1 : Identification des piliers potentiels de l'économie béninoise en 2025 et esquisse d'une vision d'avenir.* 122 p
23. **PRCIG/NLTPS/BEN96/001 (2000).** *Etude nationale de perspective à long terme, Bénin 2025 Alafia.* 235 p
24. **Proinvest (2005).** *Conférences sur l'Investissement et Rencontres d'affaires Eau, énergie et transports Afrique de l'Ouest et Centrale - Afrique de l'Est / Océan Indien.*
25. **République du Bénin, (2005).** Proposition du Bénin pour le Millennium Challenge Account (M.C.A.). « *le Bénin – un pays attractif pour les investissements privées nationaux et étrangers* ».

Liste des sites Internet utilisés <http://anacardium.info/IMG/pdf/2-cashews.pdf>

1. http://www.input-proinvest-eu.org/_website/images/stories/Study/CWA_Water/Benin_Eau_3.pdf
2. <http://www.soneb.com/>
3. http://www.haccp-guide.fr/definition_haccp.htm
4. <http://www.ccibenin.org/>
5. <http://www.lanouvelletribune.info/content/view/3349/38/>

ANNEXES